

# **INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M14**

## **TOME 1 – ANNEXES**

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## LISTE DES ANNEXES

LISTE DES ANNEXES.....	2
ANNEXE N°1 : Plan de comptes développé des communes de 500 habitants et plus.....	4
ANNEXE N°2 : Plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants.....	54
ANNEXE N°3 : Liste des codes fonctionnels.....	89
ANNEXE N°4 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds.....	92
ANNEXE N°5 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds.....	94
ANNEXE N°6 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction d'un titre de recettes.....	95
ANNEXE N°7 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense .....	96
ANNEXE N°8 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats après règlement de la dépense.....	97
ANNEXE N°9 : Fiche d'écriture – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats.....	98
ANNEXE N°10 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de mandats émis sur l'exercice en cours...	99
ANNEXE N°11 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de mandats émis sur exercice clos.....	100
ANNEXE N°12 : Fiche d'écriture – Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée.....	101
ANNEXE N° 13 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de rente viagère.....	104
ANNEXE N°14 : Fiche d'écriture – Rattachement des produits de la section de fonctionnement à l'exercice – Produits à recevoir.....	106
ANNEXE N°15 : Fiche d'écriture – Rattachement des charges de la section de fonctionnement à l'exercice – Charges à payer.....	107
ANNEXE N°16 : Fiche d'écriture – Produits constatés d'avance.....	109
ANNEXE N°17 : Fiche d'écriture – Charges constatées d'avance.....	110
ANNEXE N°18 : Fiche d'écriture – Créances irrécouvrables.....	111
ANNEXE N°19 : Fiche d'écriture – Stocks de fournitures consommables – Inventaire intermittent.....	112
ANNEXE N°20 : Fiche d'écriture – Stocks de fournitures consommables – Inventaire permanent.....	113
ANNEXE N°21 : Fiche d'écriture – Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) – Aspects comptables.....	114
ANNEXE N°22 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) – Aspects budgétaires.....	118
ANNEXE N°23 : Fiche d'écriture – Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée.....	121
ANNEXE N°24 : Fiche d'écriture – Acquisition et production d'immobilisations.....	122
ANNEXE N°25 : Fiche d'écriture – Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant Montant retenu pour l'exemple : 1 200.....	123
ANNEXE N°26 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels non amortissables.....	124
ANNEXE N°27 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels amortissables.....	125
ANNEXE N°28 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession de titres de participation.....	126
ANNEXE N°29 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession d'obligations.....	127
ANNEXE N°30 : Fiche d'écriture – Cession de valeurs mobilières de placement.....	129
ANNEXE N°31 : Fiche d'écriture – Dépôts et cautionnements reçus.....	131
ANNEXE N°32 : Fiche d'écriture – Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien.....	132

ANNEXE N°33 : Fiche d'écriture – Subventions reçues pour l'allégement des charges d'emprunt.....	133
ANNEXE N°34 : Fiche d'écriture – Charges à répartir sur plusieurs exercices.....	134
ANNEXE N°35 : Fiche d'écriture – Régie de recettes.....	135
ANNEXE N°36 : Fiche d'écriture – Régie d'avance.....	136
ANNEXE N°37 : Fiche d'écriture – Dettes en monnaie étrangère.....	137
ANNEXE N°38 : Fiche d'écriture – Opérations d'investissement réalisés par un syndicat pour le compte d'une commune (adhérente ou non).....	138
ANNEXE N°39 : Fiche d'écriture – Travaux sur lycées et collèges.....	140
ANNEXE N°40 : Fiche d'écriture – Le résultat.....	141
ANNEXE N°41 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de crédit-bail.....	143
ANNEXE N°42 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente.....	144
ANNEXE N°43 : Fiche d'écriture – Mise à la réforme d'un bien.....	147
ANNEXE N°44 : Fiche d'écriture – Dotation (ou apport) en nature.....	148
ANNEXE N°45 : Fiche d'écriture – Affectation à un service non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et retour (désaffectation) avant la dissolution du service.....	150
ANNEXE N°46 : Fiche d'écriture – Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, de mise en concession ou affermage.....	153
ANNEXE N°47 : Fiche d'écriture – Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences.....	156
ANNEXE N°48 : Fiche d'écriture – Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025.....	159
ANNEXE N°49 : Fiche d'écriture – Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie.....	161
ANNEXE N°50 : Fiche d'écriture – Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.....	163
ANNEXE N°51 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession d'une immobilisation à l'euro symbolique.	166
ANNEXE N°52 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie d'échange.....	167
ANNEXE N°53 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé.....	169
ANNEXE n°54 : Les principaux flux croisés.....	171
ANNEXE N°55 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt.....	179
ANNEXE N° 56 : Fiche d'écriture – Acquisition ou cession assortie d'un paiement échelonné.....	180

ANNEXE N°1 : PLAN DE COMPTES DÉVELOPPÉ DES COMMUNES DE 500  
HABITANTS ET PLUS

**CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX<sup>1</sup>**  
**(Fonds propres, emprunts et dettes assimilées)**

**10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**

102 – Dotations et fonds d'investissement

1021 – Dotation

1022 – Fonds d'investissement

10222 – F.C.T.V.A.

10223 – T.L.E.

10226 – Taxe d'aménagement

10227 – Versement pour sous-densité

10228 – Autres fonds

10229 – Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds

102291 – Reprise sur F.C.T.V.A.

102296 – Reprise sur taxe d'aménagement

102297 – Reprise sur versement pour sous-densité

102298 – Reprise sur autres fonds

1025 – Dons et legs en capital

10251 – Dons et legs en capital

10259 – Reprise sur dons et legs en capital

1027 – Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>

106 – Réserves

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

1069 – Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits<sup>2</sup>

**11 – REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)**

110 – Report à nouveau (solde créditeur)<sup>3</sup>

119 – Report à nouveau (solde débiteur)<sup>1</sup>

**12 – RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédentaire ou déficitaire)<sup>1</sup>**

**13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 1069, 110, 119, 12, 15111, 15151, 15171, 15181, 15721, 1581, 16883, 16884, 16888 et 193 ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.

<sup>3</sup> Compte non budgétaire

- 131 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs amortissables
  - 1311 – État et établissements nationaux
  - 1312 – Régions
  - 1313 – Départements
  - 1314 – Communes
    - 13141 – Communes membres du GFP
    - 13146 – Attributions de compensation d’investissement
    - 13148 – Autres communes
  - 1315 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13151 – GFP de rattachement
    - 13156 – Attributions de compensation d’investissement
    - 13158 – Autres groupements
  - 1316 – Autres établissements publics locaux
  - 1317 – Budget communautaire et fonds structurels
  - 1318 – Autres
- 132 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs non amortissables
  - 1321 – État et établissements nationaux
  - 1322 – Régions
  - 1323 – Départements
  - 1324 – Communes
    - 13241 – Communes membres du GFP
    - 13246 – Attributions de compensation d’investissement
    - 13248 – Autres communes
  - 1325 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13251 – GFP de rattachement
    - 13256 – Attributions de compensation d’investissement
    - 13258 – Autres groupements
  - 1326 – Autres établissements publics locaux
  - 1327 – Budget communautaire et fonds structurels
  - 1328 – Autres
- 133 – Fonds affectés à l’équipement amortissable
  - 1331 – Dotation d’équipement des territoires ruraux
  - 1332 – Amendes de police
  - 1333 – P.A.E. (Programme d’Aménagement d’Ensemble)
  - 1334 – Contributions locales temporaires
  - 1335 – Participations pour non réalisation d’aires de stationnement
  - 1336 – Participations pour voirie et réseaux
  - 1337 – Dotation de soutien à l’investissement local
  - 1338 – Autres
- 134 – Fonds affectés à l’équipement non amortissable
  - 1341 – Dotation d’équipement des territoires ruraux

- 1342 – Amendes de police
- 1343 – P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)
- 1344 – Contributions locales temporaires
- 1345 – Participations pour non réalisation d'aires de stationnement
- 1346 – Participations pour voirie et réseaux
- 1347 – Dotation de soutien à l'investissement local
- 1348 – Autres
- 138 – Autres subventions d'investissement non transférables
  - 1381 – État et établissements nationaux
  - 1382 – Régions
  - 1383 – Départements
  - 1384 – Communes
  - 1385 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 1386 – Autres établissements publics locaux
  - 1387 – Budget communautaire et fonds structurels
  - 1388 – Autres
- 139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (à subdiviser comme le compte 131)
  - 1393 – Fonds affectés à l'équipement (à subdiviser comme le compte 133)

## **15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 – Provisions pour risques
  - 1511 – Provisions pour litiges
    - 15111 – Provisions pour litiges (non budgétaires)
    - 15112 – Provisions pour litiges (budgétaires)
  - 1515 – Provisions pour pertes de change
    - 15151 – Provisions pour pertes de change (non budgétaires)
    - 15152 – Provisions pour pertes de change (budgétaires)
  - 1517 – Provisions pour garanties d'emprunts
    - 15171 – Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
    - 15172 – Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
  - 1518 – Autres provisions pour risques
    - 15181 – Autres provisions pour risques (non budgétaires)
    - 15182 – Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 – Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 – Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 – Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 157 – Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 1572 – Provisions pour gros entretien ou grandes révisions
    - 15721 – Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (non budgétaires)

15722 – Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (budgétaires)

158 – Autres provisions pour charges

1581 – Autres provisions pour charges (non budgétaires)

1582 – Autres provisions pour charges (budgétaires)

## **16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**

163 – Emprunts obligataires

1631 – Emprunts obligataires

16311 – Emprunts obligataires remboursables in fine

16318 – Autres emprunts obligataires

1632 – Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine –  
Anticipation du remboursement en capital

164 – Emprunts auprès des établissements financiers

1641 – Emprunts en euros

1643 – Emprunts en devises

1644 – Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

16441 – Opérations afférentes à l'emprunt

16449 – Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie

1645 – Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers

16451 – Remboursements temporaires sur emprunts en euros

16452 – Remboursements temporaires sur emprunts en devises

165 – Dépôts et cautionnements reçus

166 – Refinancement de dette

167 – Emprunts et dettes assortis de conditions particulières

1671 – Avances consolidées du Trésor

1672 – Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor

1675 – Dettes afférentes aux METP et PPP

1676 – Dettes envers locataires-acquéreurs

1678 – Autres emprunts et dettes

168 – Autres emprunts et dettes assimilées

1681 – Autres emprunts

16811 – Organismes d'assurances

16812 – Entreprises non financières

16813 – Particuliers

16814 – Étrangers

16818 – Autres prêteurs

1682 – Bons à moyen terme négociables

1687 – Autres dettes

16871 – État et établissements nationaux

16872 – Régions

- 16873 – Départements
- 16874 – Communes
  - 168741 – Communes membres du GFP
  - 168748 – Autres communes
- 16875 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 168751 – GFP de rattachement
  - 168758 – Autres groupements
- 16876 – Autres établissements publics locaux
- 16878 – Autres organismes et particuliers
- 1688 – Intérêts courus<sup>1</sup>
  - 16883 – Intérêts courus sur emprunts obligataires
  - 16884 – Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements financiers
  - 16888 – Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 – Primes de remboursement des obligations

## **18 – COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES – RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**

- 181 – Compte de liaison : affectation à .....

## **19 – NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D'OPÉRATIONS**

- 192 – Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations
- 193 – Autres neutralisations et régularisations d'opérations<sup>2</sup>
- 194 – Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application
- 198 – Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.



## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 2 – COMPTES D’IMMOBILISATIONS<sup>1</sup>****20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

202 – Frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme et à la numérisation du cadastre

203 – Frais d’études, de recherche et de développement et frais d’insertion

2031 – Frais d’études

2032 – Frais de recherche et de développement

2033 – Frais d’insertion

204 – Subventions d’équipement versées<sup>2</sup>

2041 – Subventions d’équipement aux organismes publics

20411 – État

204111 – Biens mobiliers, matériel et études

204112 – Bâtiments et installations

204113 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

204114 – Voirie

204115 – Monuments historiques

20412 – Régions

204121 – Biens mobiliers, matériel et études

204122 – Bâtiments et installations

204123 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

20413 – Départements

204131 – Biens mobiliers, matériel et études

204132 – Bâtiments et installations

204133 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

20414 – Communes

204141 – Communes membres du GFP

2041411 – Biens mobiliers, matériel et études

2041412 – Bâtiments et installations

2041413 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

204148 – Autres communes

2041481 – Biens mobiliers, matériel et études

2041482 – Bâtiments et installations

2041483 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

20415 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier

204151 – GFP de rattachement

2041511 – Biens mobiliers, matériel et études

2041512 – Bâtiments et installations

2041513 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229x, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29 (à terminaison 1) ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Ce compte constitue à lui seul un chapitre budgétaire.

- 204158 – Autres groupements
  - 2041581 – Biens mobiliers, matériel et études
  - 2041582 – Bâtiments et installations
  - 2041583 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20416 – Établissements et services rattachés
  - 204161 – Caisse des écoles
    - 2041611 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041612 – Bâtiments et installations
    - 2041613 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204162 – CCAS
    - 2041621 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041622 – Bâtiments et installations
    - 2041623 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204163 – A caractère administratif
    - 2041631 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041632 – Bâtiments et installations
    - 2041633 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204164 – A caractère industriel et commercial
    - 2041641 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041642 – Bâtiments et installations
    - 2041643 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20417 – Autres établissements publics locaux
  - 204171 – Biens mobiliers, matériel et études
  - 204172 – Bâtiments et installations
  - 204173 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20418 – Autres organismes publics
  - 204181 – Biens mobiliers, matériel et études
  - 204182 – Bâtiments et installations
  - 204183 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 20421 – Biens mobiliers, matériel et études
  - 20422 – Bâtiments et installations
  - 20423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2044 – Subventions d'équipement en nature
  - 20441 – Organismes publics
    - 204411 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 204412 – Bâtiments et installations
    - 204413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20442 – Personnes de droit privé
    - 204421 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 204422 – Bâtiments et installations

## 204423 – Projets d’infrastructures d’intérêt national

## 2046 – Attributions de compensation d’investissement

## 205 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

## 2051 – Concessions et droits similaires

## 2053 – Droit de superficie

## 208 – Autres immobilisations incorporelles

## 2087 – Immobilisations incorporelles reçues au titre d’une mise à disposition

## 2088 – Autres immobilisations incorporelles

**21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

## 211 – Terrains

## 2111 – Terrains nus

## 2112 – Terrains de voirie

## 2113 – Terrains aménagés autres que voirie

## 2114 – Terrains de gisement

## 2115 – Terrains bâtis

## 2116 – Cimetières

## 2117 – Bois et forêts

## 2118 – Autres terrains

## 212 – Agencements et aménagements de terrains

## 2121 – Plantations d’arbres et d’arbustes

## 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains

## 213 – Constructions

## 2131 – Bâtiments publics

## 21311 – Hôtel de ville

## 21312 – Bâtiments scolaires

## 21316 – Équipements du cimetière

## 21318 – Autres bâtiments publics

## 2132 – Immeubles de rapport

## 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions

## 2138 – Autres constructions

## 214 – Constructions sur sol d’autrui

## 2141 – Constructions sur sol d’autrui – Bâtiments publics

## 2142 – Constructions sur sol d’autrui – Immeubles de rapport

## 2143 – Constructions sur sol d’autrui – Droit de superficie

## 2145 – Construction sur sol d’autrui – Installations générales, agencements, aménagements

## 2148 – Constructions sur sol d’autrui – Autres constructions

## 215 – Installations, matériel et outillage techniques

## 2151 – Réseaux de voirie

- 2152 – Installations de voirie
- 2153 – Réseaux divers
  - 21531 – Réseaux d’adduction d’eau
  - 21532 – Réseaux d’assainissement
  - 21533 – Réseaux câblés
  - 21534 – Réseaux d’électrification
  - 21538 – Autres réseaux
- 2156 – Matériel et outillage d’incendie et de défense civile
  - 21561 – Matériel roulant
  - 21568 – Autre matériel et outillage d’incendie et de défense civile
- 2157 – Matériel et outillage de voirie
  - 21571 – Matériel roulant
  - 21578 – Autre matériel et outillage de voirie
- 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 – Collections et œuvres d’art
  - 2161 – Œuvres et objets d’art
  - 2162 – Fonds anciens des bibliothèques et musées
  - 2168 – Autres collections et œuvres d’art
- 217 – Immobilisations corporelles reçues au titre d’une mise à disposition
  - 2171 – Terrains
    - 21711 – Terrains nus
    - 21712 – Terrains de voirie
    - 21713 – Terrains aménagés autres que voirie
    - 21714 – Terrains de gisement
    - 21715 – Terrains bâtis
    - 21718 – Autres terrains
  - 2172 – Agencements et aménagements de terrains
    - 21721 – Plantations d’arbres et d’arbustes
    - 21728 – Autres agencements et aménagements de terrains
  - 2173 – Constructions
    - 21731 – Bâtiments publics
    - 21732 – Immeubles de rapport
    - 21735 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 21738 – Autres constructions
  - 2174 – Constructions sur sol d’autrui
    - 21741 – Constructions sur sol d’autrui – Bâtiments publics
    - 21742 – Constructions sur sol d’autrui – Immeubles de rapport
    - 21745 – Constructions sur sol d’autrui – Installations générales, agencements, aménagements
    - 21748 – Constructions sur sol d’autrui – Autres constructions
  - 2175 – Installations, matériel et outillage techniques

- 21751 – Réseaux de voirie
- 21752 – Installations de voirie
- 21753 – Réseaux divers
  - 217533 – Réseaux câblés
  - 217534 – Réseaux d'électrification
  - 217538 – Autres réseaux
- 21757 – Matériel et outillage de voirie
- 21758 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2176 – Collections et œuvres d'art
- 2178 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 21782 – Matériel de transport
  - 21783 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 21784 – Mobilier
  - 21785 – Cheptel
  - 21788 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 218 – Autres immobilisations corporelles
  - 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 – Matériel de transport
  - 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 2184 – Mobilier
  - 2185 – Cheptel
  - 2188 – Autres immobilisations corporelles

## **22 – IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 221 – Terrains
  - 2211 – Terrains nus
  - 2213 – Terrains aménagés autres que voirie
  - 2214 – Terrains de gisement
  - 2215 – Terrains bâtis
  - 2218 – Autres terrains
- 222 – Agencements et aménagements de terrains
  - 2221 – Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 2228 – Autres agencements et aménagements de terrains
- 223 – Constructions
  - 2231 – Bâtiments publics
  - 2232 – Immeubles de rapport
  - 2235 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2238 – Autres constructions
- 224 – Constructions sur sol d'autrui
  - 2241 – Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics
  - 2242 – Constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport

- 2245 – Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
- 2248 – Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions
- 225 – Installations, matériel et outillage techniques
  - 2253 – Réseaux divers
    - 22533 – Réseaux câblés
    - 22534 – Réseaux d'électrification
    - 22538 – Autres réseaux
  - 2256 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2257 – Matériel et outillage de voirie
  - 2258 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 226 – Collections et œuvres d'art
  - 2261 – Œuvres et objets d'art
  - 2262 – Fonds anciens des bibliothèques et musées
  - 2268 – Autres collections et œuvres d'art
- 228 – Autres immobilisations corporelles
  - 2281 – Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2282 – Matériel de transport
  - 2283 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 2284 – Mobilier
  - 2285 – Cheptel
  - 2288 – Autres immobilisations corporelles
- 229 – Droits de l'affectant<sup>1</sup>
  - 2291 – Commune
  - 2293 – Établissements Publics de Coopération Intercommunale
  - 2298 – Autres droits de l'affectant

### **23 – IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 – Immobilisations corporelles en cours
  - 2312 – Agencements et aménagements de terrains
  - 2313 – Constructions
  - 2314 – Constructions sur sol d'autrui
  - 2315 – Installations, matériel et outillage techniques
  - 2316 – Restauration des collections et œuvres d'art
  - 2317 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2318 – Autres immobilisations corporelles en cours
- 232 – Immobilisations incorporelles en cours
- 235 – Part investissement PPP
- 237 – Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.

**24 – IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION<sup>1</sup>**

- 241 – Immobilisations mises en concession ou en affermage
- 242 – Immobilisations mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2421 – de la région (enseignement)
  - 2422 – du département (enseignement)
  - 2423 – d'établissements publics de coopération intercommunale
  - 2424 – des services départementaux d'incendie et de secours
- 243 – Immobilisations mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- 244 – Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 – Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 – Immobilisations mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
- 248 – Autres immobilisations mises en affectation
- 249 – Droits du remettant
  - 2491 – Mises en concession ou en affermage
  - 2492 – Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2493 – Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 2494 – Mises en affectation à un centre communal d'action sociale
  - 2495 – Mises en affectation à une caisse des écoles
  - 2496 – Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
  - 2498 – Autres mises en affectation

**26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS**

- 261 – Titres de participation
- 266 – Autres formes de participation
- 269 – Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

**27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

- 271 – Titres immobilisés (droits de propriété)
- 272 – Titres immobilisés (droits de créance)
- 273 – Comptes de placements (long terme)
  - 2731 – Comptes de placements rémunérés
  - 2732 – Fonds d'épargne forestière
- 274 – Prêts
- 275 – Dépôts et cautionnements versés
- 276 – Autres créances immobilisées
  - 2761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt
  - 2762 – Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
  - 2763 – Créances sur des collectivités et établissements publics
    - 27631 – État et établissements nationaux

- 27632 – Régions
- 27633 – Départements
- 27634 – Communes
  - 276341 – Communes membres du GFP
  - 276348 – Autres communes
- 27635 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 276351 – GFP de rattachement
  - 276358 – Autres groupements
- 27636 – C.C.A.S. et caisse des écoles
- 27638 – Autres établissements publics
- 2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
- 2766 – Créances pour locations-acquisitions
- 2768 – Intérêts courus<sup>1</sup>
  - 27682 – Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
  - 27684 – Intérêts courus sur prêts
  - 27688 – Intérêts courus sur créances diverses
- 279 – Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

## **28 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

- 280 – Amortissements des immobilisations incorporelles
  - 2802 – Frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme et à la numérisation du cadastre
  - 2803 – Frais d’études, de recherche et de développement et frais d’insertion
    - 28031 – Frais d’études
    - 28032 – Frais de recherche et de développement
    - 28033 – Frais d’insertion
  - 2804 – Subventions d’équipement versées
    - 28041 – Subventions d’équipement aux organismes publics
      - 280411 – État
        - 2804111 – Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804112 – Bâtiments et installations
        - 2804113 – Projets d’infrastructures d’intérêt national
        - 2804114 – Voirie
        - 2804115 – Monuments historiques
      - 280412 – Régions
        - 2804121 – Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804122 – Bâtiments et installations
        - 2804123 – Projets d’infrastructures d’intérêt national
      - 280413 – Départements
        - 2804131 – Biens mobiliers, matériel et études

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.



- 2804132 – Bâtiments et installations
- 2804133 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280414 – Communes
  - 2804141 – Communes membres du GFP
    - 28041411 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041412 – Bâtiments et installations
    - 28041413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804148 – Autres communes
    - 28041481 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041482 – Bâtiments et installations
    - 28041483 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280415 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 2804151 – GFP de rattachement
    - 28041511 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041512 – Bâtiments et installations
    - 28041513 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804158 – Autres groupements
    - 28041581 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041582 – Bâtiments et installations
    - 28041583 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280416 – Établissements et services rattachés
  - 2804161 – Caisse des écoles
    - 28041611 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041612 – Bâtiments et installations
    - 28041613 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804162 – CCAS
    - 28041621 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041622 – Bâtiments et installations
    - 28041623 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804163 – A caractère administratif
    - 28041631 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041632 – Bâtiments et installations
    - 28041633 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804164 – A caractère industriel et commercial
    - 28041641 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041642 – Bâtiments et installations
    - 28041643 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280417 – Autres établissements publics locaux
  - 2804171 – Biens mobiliers, matériel et études

- 2804172 – Bâtiments et installations
- 2804173 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280418 – Autres organismes publics
  - 2804181 – Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804182 – Bâtiments et installations
  - 2804183 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 – Biens mobiliers, matériel et études
  - 280422 – Bâtiments et installations
  - 280423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 – Subventions d'équipement en nature
  - 280441 – Organismes publics
    - 2804411 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804412 – Bâtiments et installations
    - 2804413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 – Personnes de droit privé
    - 2804421 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804422 – Bâtiments et installations
    - 2804423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28046 – Attributions de compensation d'investissement
- 2805 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires
  - 28051 – Concessions et droits similaires
- 2808 – Autres immobilisations incorporelles
  - 28087 – Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28088 – Autres immobilisations incorporelles
- 281 – Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 – Terrains de gisement
  - 2812 – Agencements et aménagements de terrains
    - 28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 28128 – Autres agencements et aménagements de terrains
  - 2813 – Constructions
    - 28131 – Bâtiments publics
      - 281311 – Hôtel de ville
      - 281312 – Bâtiments scolaires
      - 281316 – Équipements du cimetières
      - 281318 – Autres bâtiments publics
    - 28132 – Immeubles de rapport
    - 28135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 28138 – Autres constructions

- 2814 – Constructions sur sol d'autrui
  - 28141 – Bâtiments publics
  - 28142 – Immeubles de rapport
  - 28143 – Droit de superficie
  - 28145 – Installations générales, agencements et aménagements
  - 28148 – Autres constructions sur sol d'autrui
- 2815 – Installations, matériel et outillage techniques
  - 28151 – Réseaux de voirie
  - 28152 – Installations de voirie
  - 28153 – Réseaux divers
    - 281531 – Réseaux d'adduction d'eau
    - 281532 – Réseaux d'assainissement
    - 281533 – Réseaux câblés
    - 281534 – Réseaux d'électrification
    - 281538 – Autres réseaux
  - 28156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 281561 – Matériel roulant
    - 281568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28157 – Matériel et outillage de voirie
    - 281571 – Matériel roulant
    - 281578 – Autre matériel et outillage de voirie
  - 28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2817 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28171 – Terrains
  - 28172 – Agencements et aménagements de terrains
    - 281721 – Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 281728 – Autres agencements et aménagements
  - 28173 – Constructions
    - 281731 – Bâtiments publics
    - 281732 – Immeubles de rapport
    - 281735 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 281738 – Autres constructions
  - 28174 – Constructions sur sol d'autrui
    - 281741 – Constructions sur le sol d'autrui – Bâtiments publics
    - 281742 – Constructions sur le sol d'autrui – Immeubles de rapport
    - 281745 – Constructions sur le sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
    - 281748 – Constructions sur le sol d'autrui – Autres constructions
  - 28175 – Installations, matériel et outillage techniques
    - 281751 – Réseaux de voirie

- 281752 – Installations de voirie
- 281753 – Réseaux divers
  - 2817533 – Réseaux câblés
  - 2817534 – Réseaux d'électrification
  - 2817538 – Autres réseaux
- 281757 – Matériel et outillage de voirie
- 281758 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 28178 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une lise à disposition
  - 281782 – Matériel de transport
  - 281783 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 281784 – Mobilier
  - 281785 – Cheptel
  - 281788 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 2818 – Autres immobilisations corporelles
  - 28181 – Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28182 – Matériel de transport
  - 28183 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 28184 – Mobilier
  - 28185 – Cheptel
  - 28188 – Autres immobilisations corporelles
- 282 – Amortissements des immobilisations reçues en affectation
  - 2821 – Terrains de gisement
  - 2822 – Agencements et aménagements de terrains
    - 28221 – Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 28228 – Autres agencements et aménagements de terrains
  - 2823 – Constructions
    - 28231 – Bâtiments publics
    - 28232 – Immeubles de rapport
    - 28235 – Installations générales, agencements et aménagements des constructions
    - 28238 – Autres constructions
  - 2824 – Constructions sur sol d'autrui
    - 28241 – Bâtiments publics
    - 28242 – Immeubles de rapport
    - 28245 – Installations générales, agencements, aménagements
    - 28248 – Autres constructions
  - 2825 – Installations, matériel et outillage techniques
    - 28253 – Réseaux divers
      - 282533 – Réseaux câblés
      - 282534 – Réseaux d'électrification

- 282538 – Autres réseaux
- 28256 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- 28257 – Matériel et outillage de voirie
- 28258 – Autres installations techniques, matériel et outillage industriel
- 2828 – Autres immobilisations corporelles
  - 28281 – Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28282 – Matériel de transport
  - 28283 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 28284 – Mobilier
  - 28285 – Cheptel
  - 28288 – Autres immobilisations corporelles reçues en affectation

## **29 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS**

- 290 – Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles
  - 2905 – Marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 29051 – Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaires)
    - 29052 – Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaires)
  - 2908 – Autres immobilisations incorporelles
    - 29081 – Autres immobilisations incorporelles (non budgétaires)
    - 29082 – Autres immobilisations incorporelles (budgétaires)
- 291 – Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles
  - 2911 – Terrains (autres que terrains de gisement)
    - 29111 – Terrains – autres que terrains de gisement (non budgétaires)
    - 29112 – Terrains – autres que terrains de gisement (budgétaires)
  - 2913 – Constructions
    - 29131 – Constructions (non budgétaires)
    - 29132 – Constructions (budgétaires)
  - 2914 – Constructions sur sol d'autrui
    - 29141 – Constructions sur sol d'autrui (non budgétaires)
    - 29142 – Constructions sur sol d'autrui (budgétaires)
- 293 – Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours
  - 2931 – Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 – Immobilisations corporelles en cours (non budgétaires)
    - 29312 – Immobilisations corporelles en cours (budgétaires)
  - 2932 – Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 – Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaires)
    - 29322 – Immobilisations incorporelles en cours (budgétaires)
- 296 – Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 – Titres de participation
    - 29611 – Titres de participation (non budgétaires)

- 29612 – Titres de participation (budgétaires)
- 2966 – Autres formes de participation
  - 29661 – Autres formes de participation (non budgétaires)
  - 29662 – Autres formes de participation (budgétaires)
- 297 – Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières
  - 2971 – Titres immobilisés – Droits de propriété
    - 29711 – Titres immobilisés – Droits de propriété (non budgétaires)
    - 29712 – Titres immobilisés – Droits de propriété (budgétaires)
  - 2972 – Titres immobilisés – Droits de créance
    - 29721 – Titres immobilisés – Droits de créance (non budgétaires)
    - 29722 – Titres immobilisés – Droits de créance (budgétaires)
  - 2974 – Prêts
    - 29741 – Prêts (non budgétaires)
    - 29742 – Prêts (budgétaires)
  - 2975 – Dépôts et cautionnements versés
    - 29751 – Dépôts et cautionnements versés (non budgétaires)
    - 29752 – Dépôts et cautionnements versés (budgétaires)
  - 2976 – Autres créances immobilisées
    - 29761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt
      - 297611 – Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaires)
      - 297612 – Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaires)
    - 29768 – Autres créances immobilisées
      - 297681 – Autres créances immobilisées (non budgétaires)
      - 297682 – Autres créances immobilisées (budgétaires)

## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 3 – COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>1</sup>****31 – MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)**

311 – Matières premières et fournitures autres que terrains

315 – Terrains à aménager

**32 – AUTRES APPROVISIONNEMENTS<sup>2</sup>**

321 – Matières consommables

322 – Fournitures consommables autres qu'alimentation

3221 – Combustibles et carburants

3222 – Produits d'entretien

3223 – Fournitures des ateliers municipaux

3224 – Fournitures administratives

3225 – Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)

3226 – Vêtements de travail

3227 – Fournitures scolaires

3228 – Autres fournitures consommables

323 – Alimentation

**33 – EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

331 – Produits en cours

335 – Travaux en cours

3351 – Terrains

3354 – Études et prestations de services

3355 – Travaux

3358 – Frais annexes

33581 – Frais accessoires

33586 – Frais financiers

**34 – EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES****35 – STOCKS DE PRODUITS**

351 – Produits intermédiaires

355 – Produits finis

3551 – Produits finis (autres que terrains aménagés)

3555 – Terrains aménagés

358 – Produits résiduels

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires sauf comptes 32, 37, 3911,392, 3931, 3941, 39511, 39551 et 397.

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires.

**37 – STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS<sup>1</sup>****39 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391 – Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)
  - 3911 – Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (non budgétaires)
  - 3912 – Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (budgétaires)
- 392 – Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements (non budgétaires)
- 393 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens
  - 3931 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (non budgétaires)
  - 3932 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (budgétaires)
- 394 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services
  - 3941 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (non budgétaires)
  - 3942 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (budgétaires)
- 395 – Provisions pour dépréciation des stocks de produits
  - 3951 – Provisions pour dépréciation des produits finis (autres que terrains aménagés)
    - 39511 – Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39512 – Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (budgétaires)
  - 3955 – Provisions pour dépréciation des terrains aménagés
    - 39551 – Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39552 – Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (budgétaires)
- 397 – Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises (non budgétaires)

---

<sup>1</sup> Compte non budgétaire.



## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS<sup>1</sup>****40 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

## 401 – Fournisseurs

## 4011 – Fournisseurs

## 4017 – Fournisseurs – Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

## 40171 – Fournisseurs – Retenues de garantie

## 40172 – Fournisseurs – Cessions, oppositions

## 40173 – Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés

## 403 – Fournisseurs – Lettre-change relevé (L.C.R.)

## 404 – Fournisseurs d'immobilisations

## 4041 – Fournisseurs d'immobilisations

## 4047 – Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

## 40471 – Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie

## 40472 – Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions

## 40473 – Fournisseurs d'immobilisations – Pénalités de retard d'exécution des marchés

## 405 – Fournisseurs d'immobilisations – Lettre-change relevé (L.C.R.)

## 407 – Différences de conversion – Fournisseurs

## 4071 – Différences de conversion – Fournisseurs

## 4074 – Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations

## 408 – Fournisseurs – Factures non parvenues

## 409 – Fournisseurs débiteurs

## 4091 – Avances versées sur commande

## 4093 – Mandat – Avance de fonds ou remboursement de débours

## 4097 – Fournisseurs – Autres avoirs

## 40971 – Fournisseurs – Autres avoirs – Amiable

## 40976 – Fournisseurs – Autres avoirs – Contentieux

## 4098 – Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus

**41 – REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS**

## 411 – Redevables

## 4111 – Redevables – Amiable

## 4116 – Redevables – Contentieux

## 412 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés

## 4121 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Amiable

## 4126 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Contentieux

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf comptes 454, 456, 458, 481, 4912 et 4962.

- 414 – Locataires-acquéreurs et locataires
  - 4141 – Locataires – acquéreurs et locataires – Amiable
  - 4146 – Locataires – acquéreurs et locataires – Contentieux
- 415 – Traités de coupe de bois (régime forestier)
  - 4151 – Locataires – Traités de coupe de bois (régime forestier)- Amiable
  - 4156 – Locataires – Traités de coupe de bois (régime forestier)- Contentieux
- 416 – Clients – Créances douteuses et irrécouvrables
  - 4161 – Créances douteuses
  - 4162 – Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 – Différences de conversion – Redevables
- 418 – Redevables et acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
  - 4181 – Redevables – Produits non encore facturés
  - 4182 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
- 419 – Avances et acomptes reçus
  - 4191 – Acquéreurs de terrains aménagés
  - 4198 – Autres

## **42 – PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS**

- 421 – Personnel – Rémunérations dues
- 425 – Personnel – Avances et acomptes<sup>1</sup>
- 427 – Personnel – Oppositions
- 428 – Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 – Dettes provisionnées pour congés à payer
  - 4286 – Autres charges à payer
  - 4287 – Produits à recevoir
- 429 – Déficit et débet des comptables et régisseurs

## **43 – SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

- 431 – Sécurité sociale
- 437 – Autres organismes sociaux
- 438 – Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4386 – Autres charges à payer
  - 4387 – Produits à recevoir

## **44 – ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

- 441 – État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir
  - 4411 – État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir – Amiable
  - 4412 – Fonds de soutien

---

<sup>1</sup> Ce compte enregistre les avances et acomptes sur rémunérations des personnels recrutés sous contrat de droit privé et les avances sur frais de déplacement de l'ensemble du personnel.

- 44121 – Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
- 44122 – Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
- 4416 – Etat et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir – Contentieux
- 442 – État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
  - 4421 – Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu
  - 4428 – Autres
- 443 – Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques
  - 4431 – État
    - 44311 – Dépenses
    - 44312 – Recettes – Amiable
    - 44316 – Recettes – Contentieux
  - 4432 – Régions
    - 44321 – Dépenses
    - 44322 – Recettes – Amiable
    - 44326 – Recettes – Contentieux
  - 4433 – Départements
    - 44331 – Dépenses
    - 44332 – Recettes – Amiable
    - 44336 – Recettes – Contentieux
  - 4434 – Communes
    - 44341 – Dépenses
    - 44342 – Recettes
  - 4435 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 44351 – Dépenses
    - 44352 – Recettes Amiable
    - 44356 – Recettes – Contentieux
  - 4436 – Caisse des écoles
    - 44361 – Dépenses
    - 44362 – Recettes – Amiable
    - 44366 – Recettes – Contentieux
  - 4437 – C.C.A.S.
    - 44371 – Dépenses
    - 44372 – Recettes – Amiable
    - 44376 – Recettes – Contentieux
  - 4438 – Autres services et organismes publics
    - 44381 – Dépenses
    - 44382 – Recettes – Amiable
    - 44386 – Recettes – Contentieux
- 445 – État – Taxes sur le chiffre d'affaires
  - 4452 – TVA due intracommunautaire
  - 4455 – Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser

- 44551 – T.V.A. à décaisser
- 44558 – Taxes assimilées à la T.V.A.
- 4456 – Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
  - 44562 – T.V.A. sur immobilisations
  - 44566 – T.V.A. sur autres biens et services
  - 44567 – Crédit de T.V.A. à reporter
  - 44568 – Taxes assimilées à la T.V.A.
- 4457 – Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
  - 44571 – T.V.A. collectée
  - 44578 – Taxes assimilées à la T.V.A.
- 4458 – Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
  - 44581 – Acomptes – Régime simplifié d'imposition
  - 44583 – Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
  - 44585 – TVA à régulariser – Retenue de garantie
  - 44588 – Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
    - 445884 – TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
    - 445885 – TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
    - 445886 – TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements
    - 445888 – Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 – Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 448 – État et autres organismes publics – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4486 – Autres charges à payer
  - 4487 – Produits à recevoir
- 449 – Quotas d'émission de GES à acquérir

#### **45 – COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 – Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 452 – C.C.A.S. rattaché
- 453 – Caisse des écoles rattachée
- 454 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers<sup>1</sup>
  - 4541 – Dépenses
  - 4542 – Recettes
- 455 – Recettes sur rôle pour le compte de tiers
  - 4551 – Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4557 – Produits sur rôle pour le compte de tiers
  - 4558 – TVA sur rôle pour le compte de tiers
    - 45581 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – Prise en compte
    - 45582 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – Encaissements

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.

- 4559 – Versements sur rôle pour le compte de tiers
  - 45591 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – Produits
  - 45592 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – TVA
- 456 – Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4561 – Remis à la région
    - 45611 – Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45612 – Recettes (à subdiviser par mandat)
  - 4562 – Remis au département
    - 45621 – Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45622 – Recettes (à subdiviser par mandat)
- 458 – Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4581 – Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 – Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 – DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**

- 461 – Dons et legs en instance
- 462 – Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4621 – Créances sur cessions d'immobilisations – Amiable
  - 4626 – Créances sur cessions d'immobilisations – Contentieux
- 463 – Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 – Souscriptions reçues
  - 4632 – Intérêts à payer
  - 4633 – Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 – Encaissements pour le compte de tiers (hors rôles)
  - 4641 – Coupes affouagères distribuées en nature
  - 4642 – Coupes affouagères à répartir
  - 4643 – Vacations encaissées à reverser
  - 4645 – Fonds des bénéficiaires d'une MASP
  - 4648 – Autres encaissements pour le compte de tiers
- 465 – Avances en garantie d'emprunt
- 466 – Excédents de versement
- 467 – Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 – Autres comptes créditeurs
    - 46711 – Autres comptes créditeurs
    - 46717 – Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
  - 4672 – Autres comptes débiteurs
    - 46721 – Débiteurs divers – Amiable
    - 46726 – Débiteurs divers – Contentieux
- 4675 – Mandataire – Opérations déléguées – Recettes
- 4673 – Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés

- 4675 – Mandataire – Opérations déléguées – Recettes
- 4677 – Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers
  - 46771 – Différences de conversion – Créditeurs divers
  - 46772 – Différences de conversion – Débiteurs divers
- 468 – Divers – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 – Charges à payer
  - 4687 – Produits à recevoir

#### **47 – COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 – Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 – Versements des régisseurs
  - 4712 – Virements réimputés
  - 4713 – Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 – Versements sur contributions directes
    - 47132 – Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 – Fonds d'emprunt
    - 47134 – Subventions
    - 47138 – Autres
  - 4714 – Recettes à réimputer
    - 47141 – Recettes perçues en excédent à réimputer
      - 471411 – Excédents à réimputer – Personnes physiques
      - 471412 – Excédents à réimputer – Personnes morales
    - 47142 – Frais de saisie perçus avant prise en charge
    - 47143 – Flux d'encaissement à réimputer
  - 4715 – Recettes à ventiler – Cartes multiservices
  - 4716 – Versements des mandataires
  - 4717 – Recettes relevé Banque de France et DFT
    - 47171 – Recettes relevé Banque de France – Hors Héra
    - 47172 – Recettes relevé Banque de France – Héra
    - 47173 – Recettes relevé DFT – Hors Héra
    - 47174 – Recettes relevé DFT – Héra
  - 4718 – Autres recettes à régulariser
- 472 – Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 – Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 – Remboursements d'annuités d'emprunts
    - 47218 – Autres dépenses
  - 4722 – Commissions bancaires en instance de mandatement
  - 4725 – Secours d'urgence
  - 4727 – Avances pour achat de valeurs mobilières

- 4728 – Autres dépenses à régulariser
- 475 – Recettes sur rôle
  - 4751 – Redevables sur rôle
  - 4757 – Produits sur rôle
  - 4758 – TVA sur rôle
  - 4759 – Versement du tiers en charge du rôle
- 476 – Différences de conversion – Actif
  - 4761 – Diminution des créances
    - 47611 – Diminution des prêts
    - 47612 – Diminution d'autres créances
  - 4762 – Augmentation des dettes
    - 47621 – Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 – Augmentation d'autres dettes
  - 4768 – Différences compensées par couverture de change
- 477 – Différences de conversion – Passif
  - 4771 – Augmentation des créances
    - 47711 – Augmentation des prêts
    - 47712 – Augmentation d'autres créances
  - 4772 – Diminution des dettes
    - 47721 – Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 – Diminution d'autres dettes
  - 4778 – Différences compensées par couverture de change
- 478 – Autres comptes transitoires
  - 4781 – Frais de poursuite rattachés
  - 4784 – Arrondis sur déclaration de TVA
  - 4788 – Autres comptes transitoires

#### **48 – COMPTES DE RÉGULARISATION**

- 481 – Charges à répartir sur plusieurs exercices<sup>1</sup>
  - 4812 – Frais d'acquisition des immobilisations
  - 4815 – Charges liées à la crise sanitaire Covid-19
  - 4816 – Frais d'émission des emprunts
  - 4817 – Pénalités de renégociation de la dette
  - 4818 – Charges à étaler
- 486 – Charges constatées d'avance
- 487 – Produits constatés d'avance

#### **49 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS**

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.

- 491 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables
  - 4911 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (non budgétaires)
  - 4912 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires)
- 496 – Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers
  - 4961 – Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)
  - 4962 – Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (budgétaires)



ANNEXE N° 1 (suite)

## **CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS<sup>1</sup>**

### **50 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

- 506 – Obligations
- 507 – Bons du Trésor-
- 508 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées

### **51 – TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS**

- 511 – Valeurs à l'encaissement
  - 5113 – Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement
  - 5115 – Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 – TIP à l'encaissement
  - 5117 – Valeurs impayées
    - 51172 – Chèques impayés
    - 51175 – Cartes bancaires impayées
    - 51176 – TIP impayés
    - 51178 – Autres valeurs impayées
  - 5118 – Autres valeurs à l'encaissement
- 515 – Compte au Trésor
- 516 – Comptes de placements (court terme)
  - 5161 – Comptes de placements rémunérés
  - 5162 – Comptes à terme
- 518 – Intérêts courus
  - 5186 – Intérêts courus à payer
  - 5187 – Intérêts courus à recevoir
- 519 – Concours financiers à court terme
  - 5191 – Avances du Trésor
  - 5192 – Avances de trésorerie
  - 5193 – Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 – Lignes de crédit de trésorerie
    - 51932 – Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5194 – Billets de trésorerie
  - 5198 – Autres crédits de trésorerie

### **54 – RÉGIES D'AVANCES ET ACCRÉDITIFS**

- 541 – Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 – Régisseurs d'avances (avances)

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf comptes 59062, 59082 et 5952.

5412 – Régisseurs de recettes (fonds de caisse)

542 – Disponibilités chez d'autres tiers

5421 – Administrateurs de legs

5428 – Disponibilités chez d'autres tiers

## **55 – AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES**

551 – Avances à des établissements publics locaux

5511 – Avances aux hôpitaux

5512 – Avances aux EPCI en début d'activité

552 – Avances aux sociétés d'économie mixte

553 – Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière

558 – Autres avances de trésorerie versées

## **58 – VIREMENTS INTERNES**

580 – Opérations d'ordre budgétaires

584 – Encaissements par lecture optique

586 – Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés

587 – Comptes pivots

5871 – Compte pivot – Encaissement régie à ventiler

5872 – Compte pivot – Admission en non-valeur

588 – Autres virements internes

589 – Comptes techniques

5891 – Reprise des balances d'entrée

5892 – Migration

5893 – Migration des rôles

5894 – Ventilation comptes budgétaires

## **59 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES FINANCIERS**

590 – Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

5906 – Obligations

59061 – Obligations (non budgétaires)

59062 – Obligations (budgétaires)

5908 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées

59081 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)

59082 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)

595 – Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées

5951 – Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (non budgétaires)

5952 – Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (budgétaires)

## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 6 – COMPTES DE CHARGES<sup>1</sup>****60 – ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**

- 601 – Achats stockés – Matières premières (et fournitures)
  - 6011 – Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 – Terrains à aménager
- 602 – Achats stockés – Autres approvisionnements
  - 6021 – Matières consommables
  - 6022 – Fournitures consommables autres qu'alimentation
    - 60221 – Combustibles et carburants
    - 60222 – Produits d'entretien
    - 60223 – Fournitures des ateliers municipaux
    - 60224 – Fournitures administratives
    - 60225 – Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)
    - 60226 – Vêtements de travail
    - 60227 – Fournitures scolaires
    - 60228 – Autres fournitures consommables
  - 6023 – Alimentation
- 603 – Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)
  - 6031 – Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 – Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 – Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 – Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 – Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 – Achats d'études, prestations de services<sup>2</sup>
  - 6041 – Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 – Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 – Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)
- 605 – Achats de matériel, équipements et travaux<sup>2</sup>
- 606 – Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 – Fournitures non stockables
    - 60611 – Eau et assainissement
    - 60612 – Énergie – Électricité
    - 60613 – Chauffage urbain
    - 60618 – Autres fournitures non stockables<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués et prestations de services.

<sup>3</sup> Ne pouvant par leur nature être stockées.

- 6062 – Fournitures non stockées
  - 60621 – Combustibles
  - 60622 – Carburants
  - 60623 – Alimentation
  - 60624 – Produits de traitement
  - 60628 – Autres fournitures non stockées
- 6063 – Fournitures d’entretien et de petit équipement
  - 60631 – Fournitures d’entretien
  - 60632 – Fournitures de petit équipement
  - 60633 – Fournitures de voirie
  - 60636 – Vêtements de travail
- 6064 – Fournitures administratives
- 6065 – Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)
- 6067 – Fournitures scolaires
- 6068 – Autres matières et fournitures
- 607 – Achats de marchandises
  - 6071 – Compteurs
  - 6078 – Autres marchandises
- 608 – Frais accessoires sur terrains en cours d’aménagement<sup>1</sup>
- 609 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
  - 6091 – de matières premières (et fournitures)
  - 6092 – d’autres approvisionnements stockés
  - 6094 – d’études et prestations de services
  - 6095 – de matériel, équipements et travaux
  - 6096 – d’approvisionnements non stockés
  - 6097 – de marchandises

## **61 – 62 – AUTRES CHARGES EXTERNES**

### **61 – SERVICES EXTÉRIEURS**

- 611 – Contrats de prestations de services
- 612 – Redevances de crédit-bail
  - 6122 – Crédit-bail mobilier
  - 6125 – Crédit-bail immobilier
- 613 – Locations
  - 6132 – Locations immobilières
  - 6135 – Locations mobilières
- 614 – Charges locatives et de copropriété

---

<sup>1</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués.

- 615 – Entretien et réparations
  - 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers
    - 61521 – Terrains
    - 61522 – Bâtiments
      - 615221 – Bâtiments publics
      - 615228 – Autres bâtiments
    - 61523 – Voies et réseaux
      - 615231 – Voiries
      - 615232 – Réseaux
    - 61524 – Bois et forêts
  - 6155 – Entretien et réparations sur biens mobiliers
    - 61551 – Matériel roulant
    - 61558 – Autres biens mobiliers
  - 6156 – Maintenance
- 616 – Primes d'assurance
  - 6161 – Multirisques
  - 6162 – Assurance obligatoire dommage-construction
  - 6168 – Autres
- 617 – Études et recherches
- 618 – Divers
  - 6182 – Documentation générale et technique
  - 6184 – Versements à des organismes de formation
  - 6185 – Frais de colloques et séminaires
  - 6188 – Autres frais divers
- 619 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

## **62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

- 621 – Personnel extérieur au service
  - 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement<sup>1</sup>
  - 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement
  - 6217 – Personnel affecté par la commune membre du GFP
  - 6218 – Autre personnel extérieur
- 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 6225 – Indemnités au comptable et aux régisseurs
  - 6226 – Honoraires
  - 6227 – Frais d'actes et de contentieux
  - 6228 – Divers
- 623 – Publicité, publications, relations publiques

---

<sup>1</sup> [A ouvrir dans un budget annexe.](#)

- 6231 – Annonces et insertions
- 6232 – Fêtes et cérémonies
- 6233 – Foires et expositions
- 6236 – Catalogues et imprimés
- 6237 – Publications
- 6238 – Divers
- 624 – Transports de biens et transports collectifs
  - 6241 – Transports de biens
  - 6244 – Transports administratifs
  - 6247 – Transports collectifs
  - 6248 – Divers
- 625 – Déplacements, missions et réceptions
  - 6251 – Voyages et déplacements
  - 6255 – Frais de déménagement
  - 6256 – Missions
  - 6257 – Réceptions
- 626 – Frais postaux et frais de télécommunications
  - 6261 – Frais d'affranchissement
  - 6262 – Frais de télécommunications
- 627 – Services bancaires et assimilés
- 628 – Divers
  - 6281 – Concours divers (cotisations...)
  - 6282 – Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)
  - 6283 – Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 – Redevances pour services rendus
  - 6287 – Remboursements de frais
    - 62871 – A la collectivité de rattachement<sup>1</sup>
    - 62872 – Aux budgets annexes et aux régies municipales
    - 62873 – Au C.C.A.S.
    - 62874 – A la caisse des écoles
    - 62875 – Aux communes membres du GFP
    - 62876 – Au GFP de rattachement
    - 62878 – A d'autres organismes
  - 6288 – Autres services extérieurs
- 629 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

## **63 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

---

<sup>1</sup> [A ouvrir dans un budget annexe.](#)

- 631 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
- 633 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
  - 6331 – Versement mobilité
  - 6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.
  - 6333 – Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
  - 6336 – Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale
  - 6338 – Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
- 635 – Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
  - 6351 – Impôts directs
    - 63512 – Taxes foncières
    - 63513 – Autres impôts locaux
  - 6353 – Impôts indirects
  - 6354 – Droits d'enregistrement et de timbre
  - 6355 – Taxes et impôts sur les véhicules
  - 6358 – Autres droits
- 637 – Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

#### **64 – CHARGES DE PERSONNEL**

- 641 – Rémunérations du personnel
  - 6411 – Personnel titulaire<sup>1</sup>
    - 64111 – Rémunération principale
    - 64112 – NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence
    - ~~64114 – Personnel titulaire – Indemnité inflation~~
    - 64116 – Indemnités de préavis et de licenciement
    - 64118 – Autres indemnités.
  - 6413 – Personnel non titulaire<sup>2</sup>
    - 64131 – Rémunérations
    - ~~64134 – Personnel non titulaire – Indemnité inflation~~
    - 64136 – Indemnités de préavis et de licenciement
    - 64138 – Autres indemnités
    - ~~6415 Indemnité inflation<sup>3</sup>~~
  - 6416 – Emplois d'insertion
    - 64161 – Emplois jeunes
    - 64162 – Emplois d'avenir
    - ~~64164 – Emplois d'insertion – Indemnité inflation~~
    - 64168 – Autres emplois d'insertion

<sup>1</sup> Les communes et groupements de moins de 3500 habitants n'utilisent que les subdivisions à 4 chiffres.

<sup>2</sup> Les communes et groupements de moins de 3500 habitants n'utilisent que les subdivisions à 4 chiffres.

<sup>3</sup> ~~Ce compte peut être mouvementé par les seules collectivités de moins de 3500 habitants.~~

- 6417 – Rémunérations des apprentis
  - ~~64171 – Apprentis – Rémunérations~~
  - ~~64172 – Apprentis – Indemnité inflation~~
- 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel
- 645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6451 – Cotisations à l’U.R.S.S.A.F.
  - 6453 – Cotisations aux caisses de retraites
  - 6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C
  - 6455 – Cotisations pour assurance du personnel
  - 6456 – Versement au F.N.C du supplément familial
  - 6457 – Cotisations sociales liées à l’apprentissage
  - 6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux
  - 6459 – Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
- 647 – Autres charges sociales
  - 6471 – Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.
  - 6474 – Versements aux autres œuvres sociales
  - 6472 – Prestations familiales directes
  - 6473 – Allocations de chômage
    - 64731 – Versées directement
    - 64732 – Versées aux A.S.S.E.D.I.C.
  - 6475 – Médecine du travail, pharmacie
  - 6478 – Autres charges sociales diverses
  - 6479 – Remboursements sur autres charges sociales
- 648 – Autres charges de personnel
  - 6483 – Cessation progressive d’activité
    - 64831 – Indemnités aux agents
  - 6488 – Autres charges

## **65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

- 651 – Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
  - 6512 - Droits d’utilisation – Informatique en nuage
  - 6518 - Autres
- 652 – Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif
  - 6521 – Déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 6522 – Reversement de l’excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal
- 653 – Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers
  - 6531 – Indemnités
  - 6532 – Frais de mission
  - 6533 – Cotisations de retraite



- 6534 – Cotisations de sécurité sociale – part patronale
- 6535 – Formation
- 6536 – Frais de représentation du maire
- 6537 – Compensations pour perte de revenus
  - 65371 – Compensations pour formation
  - 65372 – Cotisations au fonds de financement de l’allocation de fin de mandat
- 654 – Pertes sur créances irrécouvrables
  - 6541 – Créances admises en non-valeur
  - 6542 – Créances éteintes
- 655 – Contingents et participations obligatoires
  - 6551 – Police d’État
  - 6552 – Aide sociale du département
  - 6553 – Service d’incendie
  - 6554 – Contributions aux organismes de regroupement
    - 65541 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)
    - 65548 – Autres contributions
  - 6555 – Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d’emploi)
  - 6556 – Indemnités de logement aux instituteurs
  - 6557 – Contributions au titre de la politique de l’habitat
  - 6558 – Autres contributions obligatoires
- 656 – Frais de fonctionnement des groupes d’élus<sup>1</sup>
  - 6561 – Frais de personnel
  - 6562 – Matériel, équipement et fournitures
- 657 – Subventions de fonctionnement versées
  - 6573 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics
    - 65731 – État
    - 65732 – Régions
    - 65733 – Départements
    - 65734 – Communes
      - 657341 – Communes membres du GFP
      - 657348 – Autres communes
    - 65735 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
      - 657351 – GFP de rattachement
      - 657358 – Autres groupements
    - 65736 – Établissements et services rattachés
      - 657361 – Caisse des écoles
      - 657362 – CCAS

---

<sup>1</sup> Comptes réservés aux communes, communautés d’agglomérations et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants. Le compte 656 constitue à lui seul un chapitre.

657363 – A caractère administratif

657364 – A caractère industriel et commercial

65737 – Autres établissements publics locaux

65738 – Autres organismes publics

6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

658 – Charges diverses de la gestion courante

6588 – Autres charges diverses de gestion courante

65882 – Secours

658821 – Secours d'urgence

658822 – Aides

658828 – Autres secours

65888 – Autres

## **66 – CHARGES FINANCIÈRES**

661 – Charges d'intérêts

6611 – Intérêts des emprunts et dettes

66111 – Intérêts réglés à l'échéance

66112 – Intérêts – Rattachement des ICNE

66113 – Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés

661131 – Aux communes membres du GFP

661132 – Au GFP de rattachement

661133 – A la collectivité ou à l'établissement de rattachement

661138 – A d'autres tiers

6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs

6616 – Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)

6618 – Intérêts des autres dettes

665 – Escomptes accordés

666 – Pertes de change

667 – Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 – Autres charges financières

6681 – Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque

6682 – Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)

6688 – Autres

## **67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

6712 – Amendes fiscales et pénales

6713 – Secours et dots

6714 – Bourses et prix

6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

- 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)
- 674 – Subventions de fonctionnement exceptionnelles
  - 6743 – Subventions de fonctionnement (versées par les groupements)
  - 6744 – Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement)
    - 67441 – aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière
    - 67442 – aux régies dotées de la personnalité morale
    - 67443 – aux fermiers et aux concessionnaires
    - 67444 – aux syndicats exploitant un SPIC
  - 6745 – Subventions aux personnes de droit privé
  - 6746 – Bonification d'intérêts
  - 6748 – Autres subventions exceptionnelles
- 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées
- 676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement
  - 6761 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement
- 678 – Autres charges exceptionnelles

## **68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

- 681 – Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges de fonctionnement courant
  - 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 6812 – Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir
  - 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
  - 6816 – Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants
- 686 – Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges financières
  - 6861 – Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations
  - 6862 – Dotations aux amortissements des charges financières à répartir
  - 6865 – Dotations aux provisions pour risques et charges financiers
  - 6866 – Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers
- 687 – Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges exceptionnelles
  - 6871 – Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
  - 6875 – Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels
  - 6876 – Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles

## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 7 – COMPTES DE PRODUITS<sup>1</sup>****70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

- 701 – Ventes de produits finis
  - 7011 – Ventes d'eau
  - 7012 – Taxes et redevances d'eau
    - 70124 – Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 – Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 – Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique
    - 70128 – Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 – Vente de produits résiduels
  - 7015 – Ventes de terrains aménagés
  - 7018 – Autres ventes de produits finis
- 702 – Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 – Ventes de récoltes
  - 7022 – Coupes de bois<sup>2</sup>
  - 7023 – Menus produits forestiers
  - 7024 – Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 – Taxes d'affouage
  - 7028 – Autres produits agricoles et forestiers
- 703 – Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 – Concessions et redevances funéraires
    - 70311 – Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 – Redevances funéraires
  - 7032 – Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
    - 70321 – Droits de stationnement et de location sur la voie publique
    - 70322 – Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial
    - 70323 – Redevance d'occupation du domaine public communal
    - 70328 – Autres droits de stationnement et de location
  - 7033 – Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 – Péage, droits de pesage, mesurage, jaugeage
  - 7035 – Locations de droits de chasse et de pêche
  - 7036 – Taxes de pâturage et de tourbage
  - 7037 – Contribution pour dégradation des voies et chemins
  - 7038 – Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Dans les bois et forêts visés à l'article L.111-1 du Code forestier.

- 70382 – Redevances de ski de fond
- 70383 – Redevance de stationnement
- 70384 – Forfait de post-stationnement
- 70388 – Autres redevances et recettes diverses
- 70389 – Reversements sur redevances
  - 703892 – Reversements sur redevances de ski de fond
  - 703894 – Reversements sur forfait de post-stationnement
- 704 – Travaux
- 705 – Études
- 706 – Prestations de services
  - 7061 – Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
    - 70611 – Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
    - 70612 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures
    - 70613 – Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux
    - 70619 – Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
  - 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel
  - 7063 – Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs
    - 70631 – A caractère sportif
    - 70632 – A caractère de loisirs
  - 7064 – Taxes de désinfection (services d'hygiène)
  - 7065 – Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)
  - 7066 – Redevances et droits des services à caractère social
  - 7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
  - 7068 – Autres redevances et droits
    - 70681 – Redevances d'assainissement et pour modernisation des réseaux de collecte
      - 706811 – Redevance d'assainissement collectif
      - 706812 – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
        - 7068121 – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
        - 7068129 – Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 706813 – Participations pour l'assainissement collectif
      - 706814 – Redevance d'assainissement non collectif
    - 70682 – Location de compteurs
    - 70683 – Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement
    - 70684 – Redevances d'archéologie préventive
    - 70688 – Autres prestations de services
- 707 – Ventes de marchandises
  - 7071 – Compteurs
  - 7078 – Autres marchandises

**708 – Autres produits**

7081 – Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel

7082 – Commissions

7083 – Locations diverses (autres qu'immeubles)

7084 – Mise à disposition de personnel facturée

70841 – aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles

70845 – Aux communes membres du GFP

70846 – Au GFP de rattachement

70848 – aux autres organismes

7087 – Remboursements de frais

70871 – par la collectivité de rattachement<sup>1</sup>

70872 – par les budgets annexes et les régies municipales

70873 – par les C.C.A.S.

70874 – par les caisses des écoles

70875 – Par les communes membres du GFP

70876 – Par le GFP de rattachement

70878 – par d'autres redevables

7088 – Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

709 – Rabais, remises et ristournes accordés

**71 – PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)**

713 – Variation des stocks (en-cours de production, produits)

7133 – Variation des en-cours de production de biens

7134 – Variation des en-cours de production de services

7135 – Variation des stocks de produits

71351 – Variation des stocks de produits autres que terrains

71355 – Variation des stocks de terrains aménagés

**72 – PRODUCTION IMMOBILISÉE**

721 – Immobilisations incorporelles

722 – Immobilisations corporelles

**73 – IMPÔTS ET TAXES**

731 – Impôts locaux

7311 – Contributions directes

73111 – Impôts directs locaux

73112 – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

73113 – Taxe sur les surfaces commerciales

73114 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

---

<sup>1</sup> A ouvrir dans un budget annexe ou une régie à seule autonomie financière.

- 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés
- 732 – Fiscalité reversée
  - 7321 – Fiscalité reversée entre collectivités locales
    - 73211 – Attribution de compensation
    - 73212 – Dotation de solidarité communautaire
    - 73213 – Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit des jeux
    - 73215 – Dotation de soutien à l’investissement territorial
    - 73216 – Reversements conventionnels de fiscalité
    - 73218 – Autres fiscalités reversées entre collectivités locales
  - 7322 – Fiscalité reversée par l’intermédiaire d’un fonds
    - 73221 – FNGIR
    - 73222 – Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
    - 73223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
    - 73224 – Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants
  - 7323 – Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques
  - 7328 – Autres fiscalités reversées
- 733 – Taxes pour utilisation des services publics et du domaine
  - 7331 – Taxe d’enlèvement des ordures ménagères et assimilés
  - 7332 – Taxe de balayage
  - 7333 – Taxes funéraires
  - 7334 – Taxe sur les passagers
  - 7336 – Droits de place
  - 7338 – Autres taxes
- 734 – Taxes et participations liées à l’urbanisation et à l’environnement
  - 7341 – Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises
  - 7342 – Versement mobilité
  - 7343 – Taxe sur les pylônes électriques
  - 7344 Taxe sur les déchets stockés
  - 7346 – Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- 735 – Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle
  - 7351 – Taxe sur la consommation finale d’électricité
  - 7353 – Redevance des mines
  - 7354 – Surtaxe sur les eaux minérales
- 736 – Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services
  - 7362 – Taxes de séjour
  - 7363 – Impôt sur les cercles et maisons de jeux
  - 7364 – Prélèvement sur les produits des jeux
  - 7366 – Taxe sur les remontées mécaniques
  - 7368 – Taxe locale sur la publicité extérieure

- 737 – Impôts et taxes d’Outre-Mer
  - 7371 – Taxe sur les rhums
  - 7372 – Taxes sur les carburants
  - 7373 – Octroi de mer
  - 7378 – Autres impôts et taxes d’outre-mer
- 738 – Autres taxes
  - 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
  - 7382 – Fraction de TVA
  - 7388 – Autres taxes diverses
- 739 – Reversements et restitutions sur impôts et taxes
  - 7391 – Reversements et restitutions sur impôts locaux
    - 73911 – Reversements et restitutions sur contributions directes
      - 739113 – Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739115 – Prélèvement au titre de l’article 55 de la loi SRU
      - 739117 – Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
        - 7391171 – Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
        - 7391172 – Dégrèvement de taxe d’habitation sur les logements vacants
        - 7391173 – Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée
        - 7391178 – Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes
      - 739118 – Autres reversements de fiscalité
    - 73916 – Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques
    - 73918 – Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés
  - 7392 – Prélèvements pour reversements de fiscalité
    - 73921 – Prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
      - 739211 – Attributions de compensation
      - 739212 – Dotation de solidarité communautaire
      - 739213 – Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
      - 739216 – Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739218 – Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
    - 73922 – Prélèvements pour reversements de fiscalité par l’intermédiaire d’un fonds
      - 739221 – FNGIR
      - 739222 – Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
      - 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
    - 73928 – Autres prélèvements pour reversements de fiscalité
  - 7394 – Reversements de taxes et participations liées à l’urbanisation et à l’environnement



73942 – Reversement sur taxe de versement mobilité

7396 – Reversement de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux (CCAS)

7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers

## **74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

741 – D.G.F.

7411 – Dotation forfaitaire

7412 – Dotation d'aménagement

74121 – Dotation de solidarité rurale

74123 – Dotation de solidarité urbaine

74124 – Dotation d'intercommunalité

74125 – Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)

74126 – Dotation de compensation des groupements de communes

74127 – Dotation nationale de péréquation

7413 – D.G.F. des permanents syndicaux

7414 – D.G.F. Régularisation de l'exercice écoulé

7419 – Reversement sur D.G.F.

742 – Dotations aux élus locaux

743 – Dotation d'équilibre

7431 – Attributions de la dotation d'équilibre

7439 – Reversement de la dotation d'équilibre

744 – FCTVA

745 – Dotation spéciale au titre des instituteurs

746 – Dotation générale de décentralisation

7461 – D.G.D.

7462 – D.G.D. Régularisation de l'exercice écoulé

747 – Participations

7471 – État

74711 – Emplois-jeunes

74712 – Emplois d'avenir

74718 – Autres

7472 – Régions

7473 – Départements

7474 – Communes

74741 – Communes membres du GFP

74748 – Autres communes

7475 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier

74751 – GFP de rattachement

74752 – Recettes liées au fonds de compensation des charges territoriales

- 74758 – Autres groupements
- 7476 – C.C.A.S. et caisses des écoles
- 7477 – Budget communautaire et fonds structurels
- 7478 – Autres organismes
- 748 – Autres attributions et participations
  - 7481 – Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux
  - 7482 – Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
  - 7483 – Attributions de péréquation et de compensation
    - 74831 – Dotations et compensations relatives à la taxe professionnelle et à la CET
      - 748311 – Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
      - 748313 – Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
      - 748314 – Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
      - 748315 – Compensation des pertes d'IFER
    - 74832 – Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
    - 74833 – Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)
    - 74834 – État – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
    - 74835 – État – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
    - 74836 – Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – Syndicales
    - 74837 – Dotations de développement
      - 748371 – Dotation d'équipement des territoires ruraux
      - 748372 – Dotation politique de la ville
      - 748373 – Dotation de soutien à l'investissement local
    - 74838 – Autres attributions de péréquation et de compensation
      - 748381 – Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement mobilité
      - 748388 – Autres
  - 7484 – Dotation de recensement
  - 7485 – Dotation pour les titres sécurisés
  - 7487 – Dotations des arrondissements ou des communes associées
    - 74871 – Dotation d'animation locale
      - 748711 – Dotation d'animation locale reçue
      - 748719 – Dotation d'animation locale versée
    - 74872 – Dotation de gestion locale
      - 748721 – Dotation de gestion locale reçue
      - 748729 – Dotation de gestion locale versée
  - 7488 – Autres attributions et participations
  - 7489 – Reversement et restitution sur autres attributions et participations

**75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

- 751 – Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- 752 – Revenus des immeubles
- 754 – Redevance pour défaut de branchement à l'égout
- 755 – Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 7551 – Excédent des budgets annexes à caractère administratif
  - 7552 – Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal
- 756 – Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial
  - 7561 – Régies dotées de la seule autonomie financière
  - 7562 – Régies dotées de la personnalité morale
- 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires
- 758 – Produits divers de gestion courante
  - 7581 – Redevances diverses
    - 75814 – Redevances sur l'énergie hydraulique
  - 7588 – Autres produits divers de gestion courante

**76 – PRODUITS FINANCIERS**

- 761 – Produits de participations
- 762 – Produits des autres immobilisations financières
  - 7621 – Produits des autres immobilisations financières – encaissés à l'échéance
  - 7622 – Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE
  - 7623 – Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
    - 76231 – Par les communes membres du GFP
    - 76232 – Par le GFP de rattachement
    - 76233 – Par leurs BA et régies à seule autonomie financière
    - 76238 – Par d'autres tiers
- 764 – Revenus des valeurs mobilières de placement
- 765 – Escomptes obtenus
- 766 – Gains de change
- 767 – Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
- 768 – Autres produits financiers
  - 7681 – Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risques
    - 76811 – Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
    - 76812 – Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
  - 7688 – Autres

**77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS**

- 771 – Produits exceptionnels sur opérations de gestion

- 7711 – Débits et pénalités perçus
- 7713 – Libéralités reçues
- 7714 – Recouvrement sur créances admises en non valeur
- 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
- 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale
- 774 – Subventions exceptionnelles
- 775 – Produits des cessions d'immobilisations
- 776 – Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7761 – Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7768 – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées
- 777 – Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat
- 778 – Autres produits exceptionnels
  - 7785 – Excédent d'investissement transféré au compte de résultat
  - 7788 – Produits exceptionnels divers

## **78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

- 781 – Reprises sur amortissements et provisions – Produits de fonctionnement courant
  - 7811 – Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7815 – Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
  - 7816 – Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants
- 786 – Reprises sur provisions – Produits financiers
  - 7865 – Reprises sur provisions pour risques et charges financiers
  - 7866 – Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers
- 787 – Reprises sur provisions – Produits exceptionnels
  - 7875 – Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels
  - 7876 – Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles

## **79 – TRANSFERTS DE CHARGES**

- 791 – Transferts de charges de gestion courante
- 796 – Transferts de charges financières
- 797 – Transferts de charges exceptionnelles

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

## **CLASSE 8 – COMPTES SPÉCIAUX<sup>1</sup>**

### **80 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

801 – Engagements donnés par la collectivité ou l'établissement

8015 – Engagement sur garanties d'emprunt

8016 – Redevances de crédit-bail restant à courir

80161 – Crédit-bail mobilier

80165 – Crédit-bail immobilier

8017 – Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)

8018 – Autres engagements donnés

802 – Engagements reçus par la collectivité ou l'établissement

8026 – Redevances de crédit-bail restant à recevoir

80265 – Crédit-bail immobilier

8027 – Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)

8028 – Autres engagements reçus

### **86 – VALEURS INACTIVES**

861 – Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille

862 – Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants

863 – Comptes de prise en charge

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires et hors bilan.

ANNEXE N°2 : PLAN DE COMPTES ABRÉGÉ DES COMMUNES DE MOINS DE 500  
HABITANTS

**CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX<sup>1</sup>**  
**(Fonds propres, emprunts et dettes assimilées)**

**10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**

- 102 – Dotations et fonds d'investissement
  - 1021 – Dotation
  - 1022 – Fonds d'investissement
    - 10222 – F.C.T.V.A.
    - 10223 – T.L.E.
    - 10226 – Taxe d'aménagement
    - 10227 – Versement pour sous-densité
    - 10228 – Autres fonds
    - 10229 – Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds
  - 1025 – Dons et legs en capital
    - 10251 – Dons et legs en capital
    - 10259 – Reprise sur dons et legs en capital
  - 1027 – Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>
- 106 – Réserves
  - 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

**11 – REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)**

- 110 – Report à nouveau (solde créditeur)<sup>2</sup>
- 119 – Report à nouveau (solde débiteur)<sup>2</sup>

**12 – RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédentaire ou déficitaire)<sup>2</sup>**

**13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

- 131 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
- 132 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables
- 133 – Fonds affectés à l'équipement amortissable
  - 1331 – Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 1332 – Amendes de police
  - 1336 – Participations pour voirie et réseaux
  - 1337 – Dotation de soutien à l'investissement local

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 110, 119, 12, 15111, 15171, 15181, 1581, 16883, 16884, 16888 et 193 ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.

- 1338 – Autres
- 134 – Fonds affectés à l'équipement non amortissable
  - 1341 – Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 1342 – Amendes de police
  - 1346 – Participations pour voirie et réseaux
  - 1347 – Dotation de soutien à l'investissement local
  - 1348 – Autres
- 138 – Autres subventions d'investissement non transférables
- 139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
  - 1393 – Fonds affectés à l'équipement
    - 13931 – Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13932 – Amendes de police
    - 13936 – Participations pour voirie et réseaux
    - 13937 – Dotation de soutien à l'investissement local
    - 13938 – Autres

## **15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 – Provisions pour risques
  - 1511 – Provisions pour litiges
    - 15111 – Provisions pour litiges (non budgétaires)
    - 15112 – Provisions pour litiges (budgétaires)
  - 1517 – Provisions pour garanties d'emprunts
    - 15171 – Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
    - 15172 – Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
  - 1518 – Autres provisions pour risques
    - 15181 – Autres provisions pour risques (non budgétaires)
    - 15182 – Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 – Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 – Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 – Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 158 – Autres provisions pour charges
  - 1581 – Autres provisions pour charges (non budgétaires)
  - 1582 – Autres provisions pour charges (budgétaires)

## **16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**

- 163 – Emprunts obligataires
  - 1631 – Emprunts obligataires
    - 16311 – Emprunts obligataires remboursables in fine
    - 16318 – Autres emprunts obligataires

- 1632 – Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine – Anticipation du remboursement en capital
- 164 – Emprunts auprès des établissements financiers
  - 1641 – Emprunts en euros
  - 1643 – Emprunts en devises
  - 1644 – Emprunts assortis d’une option de tirage sur ligne de trésorerie
    - 16441 – Opérations afférentes à l’emprunt
    - 16449 – Opérations afférentes à l’option de tirage sur ligne de trésorerie
  - 1645 – Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers
    - 16451 – Remboursements temporaires sur emprunts en euros
    - 16452 – Remboursements temporaires sur emprunts en devises
- 165 – Dépôts et cautionnements reçus
- 166 – Refinancement de dette
- 167 – Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
- 168 – Autres emprunts et dettes assimilées
  - 1681 – Autres emprunts
  - 1687 – Dettes envers les collectivités et établissements publics locaux et autres dettes
  - 1688 – Intérêts courus<sup>1</sup>
    - 16883 – Intérêts courus sur emprunts obligataires
    - 16884 – Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements financiers
    - 16888 – Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 – Primes de remboursement des obligations

## **18 – COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES – RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**

- 181 – Compte de liaison : affectation à .....

## **19 – NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D’OPÉRATIONS**

- 192 – Plus ou moins-values sur cessions d’immobilisations
- 193 – Autres neutralisations et régularisations d’opérations<sup>1</sup>
- 194 – Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application
- 198 – Neutralisation des amortissements des subventions d’équipement versées

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.



## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 2 – COMPTES D'IMMOBILISATIONS<sup>1</sup>****20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

- 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre
- 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
- 204 – Subventions d'équipement versées<sup>2</sup>
  - 2041 – Subventions d'équipement aux organismes publics
    - 20411 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 20412 – Bâtiments et installations
    - 20413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
    - 20421 – Biens mobiliers, matériel et études
    - 20422 – Bâtiments et installations
    - 20423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2044 – Subventions d'équipement en nature
    - 20441 – Organismes publics
      - 204411 – Biens mobiliers, matériel et études
      - 204412 – Bâtiments et installations
      - 204413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20442 – Personnes de droit privé
      - 204421 – Biens mobiliers, matériel et études
      - 204422 – Bâtiments et installations
      - 204423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2046 – Attributions de compensation d'investissement
- 205 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
  - 2051 – Concessions et droits similaires
  - 2053 – Droit de superficie
- 208 – Autres immobilisations incorporelles
  - 2087 – Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2088 – Autres immobilisations incorporelles

**21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211 – Terrains
  - 2111 – Terrains nus
  - 2112 – Terrains de voirie

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29 (à terminaison 1) ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Ce compte constitue à lui seul un chapitre budgétaire.

- 2113 – Terrains aménagés autres que voirie
- 2114 – Terrains de gisement
- 2115 – Terrains bâtis
- 2116 – Cimetières
- 2117 – Bois et forêts
- 2118 – Autres terrains
- 212 – Agencements et aménagements de terrains
- 213 – Constructions
  - 2131 – Bâtiments publics
  - 2132 – Immeubles de rapport
  - 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2138 – Autres constructions
- 214 – Constructions sur sol d'autrui
- 215 – Installations, matériel et outillage techniques
  - 2151 – Réseaux de voirie
  - 2152 – Installations de voirie
  - 2153 – Réseaux divers
    - 21531 – Réseaux d'adduction d'eau
    - 21532 – Réseaux d'assainissement
    - 21538 – Autres réseaux
  - 2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2157 – Matériel et outillage de voirie
  - 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 – Collections et œuvres d'art
- 217 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2171 – Terrains
  - 2172 – Agencements et aménagements de terrains
  - 2173 – Constructions
  - 2174 – Constructions sur sol d'autrui
  - 2175 – Installations, matériel et outillage techniques
  - 2176 – Collections et œuvres d'art
  - 2178 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 218 – Autres immobilisations corporelles
  - 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 – Matériel de transport
  - 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique
  - 2184 – Mobilier
  - 2185 – Cheptel
  - 2188 – Autres immobilisations corporelles

**22 – IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 220 – Immobilisations reçues en affectation
- 229 – Droits de l'affectant<sup>1</sup>

**23 – IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 – Immobilisations corporelles en cours
- 232 – Immobilisations incorporelles en cours
- 237 – Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

**24 – IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION<sup>2</sup>**

- 241 – Immobilisations mises en concession ou en affermage
- 242 – Immobilisations mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
- 243 – Immobilisations mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- 244 – Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 – Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 – Immobilisations mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
- 248 – Autres immobilisations mises en affectation
- 249 – Droits du remettant
  - 2491 – Mises en concession ou en affermage
  - 2492 – Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2493 – Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 2494 – Mises en affectation à un centre communal d'action sociale
  - 2495 – Mises en affectation à une caisse des écoles
  - 2496 – Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
  - 2498 – Autres mises en affectation

**26 – PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS****27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

- 271 – Titres immobilisés (droits de propriété)
- 272 – Titres immobilisés (droits de créance)
- 273 – Comptes de placements (long terme)
  - 2731 – Comptes de placements rémunérés

---

<sup>1</sup> Compte non budgétaire.

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires.

- 2732 – Fonds d'épargne forestière
- 274 – Prêts
- 275 – Dépôts et cautionnements versés
- 276 – Autres créances immobilisées
  - 2761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt
  - 2762 – Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
  - 2763 – Créances sur des collectivités et établissements publics
  - 2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
  - 2768 – Intérêts courus<sup>1</sup>
    - 27682 – Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
    - 27684 – Intérêts courus sur prêts
    - 27688 – Intérêts courus sur créances diverses

## **28 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

- 280 – Amortissements des immobilisations incorporelles
  - 2802 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre
  - 2803 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
  - 2804 – Subventions d'équipement versées
    - 28041 – Subventions d'équipement aux organismes publics
      - 280411 – Biens mobiliers, matériels et études
      - 280412 – Bâtiments et installations
      - 280413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 28042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
      - 280421 – Biens mobiliers, matériels et études
      - 280422 – Bâtiments et installations
      - 280423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 28044 – Subventions d'équipement en nature
      - 280441 – Organismes publics
        - 2804411 – Biens mobiliers, matériels et études
        - 2804412 – Bâtiments et installations
        - 2804413 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280442 – Personnes de droit privé
        - 2804421 – Biens mobiliers, matériels et études
        - 2804422 – Bâtiments et installations
        - 2804423 – Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 28046 – Attributions de compensation d'investissement
  - 2805 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires
  - 2808 – Autres immobilisations incorporelles

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.

- 28087 – Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 28088 – Autres immobilisations incorporelles
- 281 – Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 – Terrains de gisement
  - 2812 – Agencements et aménagements de terrains
  - 2813 – Constructions
    - 28131 – Bâtiments publics
    - 28132 – Immeubles de rapport
    - 28135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 28138 – Autres constructions
  - 2814 – Constructions sur sol d'autrui
  - 2815 – Installations, matériel et outillage techniques
    - 28151 – Réseaux de voirie
    - 28152 – Installations de voirie
    - 28153 – Réseaux divers
      - 281531 – Réseaux d'adduction d'eau
      - 281532 – Réseaux d'assainissement
      - 281538 – Autres réseaux
    - 28156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 28157 – Matériel et outillage de voirie
    - 28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2817 – Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
    - 28171 – Terrains
    - 28172 – Agencements et aménagements de terrains
    - 28173 – Constructions
    - 28174 – Constructions sur sol d'autrui
    - 28175 – Installations, matériel et outillage techniques
    - 28178 – Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2818 – Autres immobilisations corporelles
    - 28181 – Installations générales, agencements et aménagements divers
    - 28182 – Matériel de transport
    - 28183 – Matériel de bureau et matériel informatique
    - 28184 – Mobilier
    - 28185 – Cheptel
    - 28188 – Autres immobilisations corporelles
- 282 – Amortissements des immobilisations reçues en affectation

## **29 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS**

- 290 – Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles
  - 2905 – Marques, procédés, droits et valeurs similaires

- 29051 – Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaires)
- 29052 – Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaires)
- 2908 – Autres immobilisations incorporelles
  - 29081 – Autres immobilisations incorporelles (non budgétaires)
  - 29082 – Autres immobilisations incorporelles (budgétaires)
- 291 – Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles
  - 2911 – Terrains (autres que terrains de gisement)
    - 29111 – Terrains – autres que terrains de gisement (non budgétaires)
    - 29112 – Terrains – autres que terrains de gisement (budgétaires)
  - 2913 – Constructions
    - 29131 – Constructions (non budgétaires)
    - 29132 – Constructions (budgétaires)
  - 2914 – Constructions sur sol d'autrui
    - 29141 – Constructions sur sol d'autrui (non budgétaires)
    - 29142 – Constructions sur sol d'autrui (budgétaires)
- 293 – Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours
  - 2931 – Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 – Immobilisations corporelles en cours (non budgétaires)
    - 29312 – Immobilisations corporelles en cours (budgétaires)
  - 2932 – Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 – Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaires)
    - 29322 – Immobilisations incorporelles en cours (budgétaires)
- 296 – Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 – Titres de participation
    - 29611 – Titres de participation (non budgétaires)
    - 29612 – Titres de participation (budgétaires)
  - 2966 – Autres formes de participation
    - 29661 – Autres formes de participation (non budgétaires)
    - 29662 – Autres formes de participation (budgétaires)
- 297 – Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières
  - 2971 – Titres immobilisés – Droits de propriété
    - 29711 – Titres immobilisés – Droits de propriété (non budgétaires)
    - 29712 – Titres immobilisés – Droits de propriété (budgétaires)
  - 2972 – Titres immobilisés – Droits de créance
    - 29721 – Titres immobilisés – Droits de créance (non budgétaires)
    - 29722 – Titres immobilisés – Droits de créance (budgétaires)
  - 2974 – Prêts
    - 29741 – Prêts (non budgétaires)
    - 29742 – Prêts (budgétaires)

2975 – Dépôts et cautionnements versés

29751 – Dépôts et cautionnements versés (non budgétaires)

29752 – Dépôts et cautionnements versés (budgétaires)

2976 – Autres créances immobilisées

29761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt

297611 – Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaires)

297612 – Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaires)

29768 – Autres créances immobilisées

297681 – Autres créances immobilisées (non budgétaires)

297682 – Autres créances immobilisées (budgétaires)

## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 3 – COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>1</sup>****31 – MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)**

311 – Matières premières et fournitures autres que terrains

315 – Terrains à aménager

**32 – AUTRES APPROVISIONNEMENTS<sup>2</sup>****33 – EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

331 – Produits en cours

335 – Travaux en cours sur terrains à aménager

3351 – Terrains

3354 – Études et prestations de services

3355 – Travaux

3358 – Frais annexes

**34 – EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES****35 – STOCKS DE PRODUITS**

355 – Produits finis

3551 – Produits finis (autres que terrains aménagés)

3555 – Terrains aménagés

**37 – STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS<sup>2</sup>****39 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET EN-COURS**

391 – Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)

3911 – Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (non budgétaires)

3912 – Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (budgétaires)

392 – Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements (non budgétaires)

393 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens

3931 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (non budgétaires)

3932 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (budgétaires)

394 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services

3941 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (non budgétaires)

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires sauf comptes 32, 37, 3911, 392, 3931, 3941, 39511, 39551 et 397.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.



- 3942 – Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (budgétaires)
- 395 – Provisions pour dépréciation des stocks de produits
  - 3951 – Provisions pour dépréciation des produits finis (autres que terrains aménagés)
    - 39511 – Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39512 – Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (budgétaires)
  - 3955 – Provisions pour dépréciation des terrains aménagés
    - 39551 – Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39552 – Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (budgétaires)
- 397 – Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises (non budgétaires)

## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS<sup>1</sup>****40 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

## 401 – Fournisseurs

## 4011 – Fournisseurs

## 4017 – Fournisseurs – Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

## 40171 – Fournisseurs – Retenues de garantie

## 40172 – Fournisseurs – Cessions, oppositions

## 40173 – Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés

## 403 – Fournisseurs – Lettre-change relevé (L.C.R.)

## 404 – Fournisseurs d'immobilisations

## 4041 – Fournisseurs d'immobilisations

## 4047 – Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

## 40471 – Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie

## 40472 – Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions

## 40473 – Fournisseurs d'immobilisations – Pénalités de retard d'exécution des marchés

## 405 – Fournisseurs d'immobilisations – Lettre-change relevé (L.C.R.)

## 407 – Différences de conversion – Fournisseurs

## 4071 – Différences de conversion – Fournisseurs

## 4074 – Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations

## 408 – Fournisseurs – Factures non parvenues

## 409 – Fournisseurs débiteurs

## 4091 – Avances versées sur commande

## 4093 – Mandat – Avance de fonds ou remboursement de débours

## 4097 – Fournisseurs – Autres avoirs

## 40971 – Fournisseurs – Autres avoirs – Amiable

## 40976 – Fournisseurs – Autres avoirs – Contentieux

## 4098 – Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus

**41 – REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS**

## 411 – Redevables

## 4111 – Redevables – Amiable

## 4116 – Redevables – Contentieux

## 412 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés

## 4121 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Amiable

## 4126 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Contentieux

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf comptes 454, 456, 458, 481, 4912 et 4962.

- 414 – Locataires-acquéreurs et locataires
  - 4141 – Locataires-acquéreurs et locataires – Amiable
  - 4146 – Locataires-acquéreurs et locataires – Contentieux
- 415 – Traités de coupe de bois (régime forestier)
  - 4151 – Traités de coupe de bois (régime forestier) – Amiable
  - 4156 – Traités de coupe de bois (régime forestier) – Contentieux
- 416 – Clients – Créances douteuses et irrécouvrables
  - 4161 – Créances douteuses
  - 4162 – Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 – Différences de conversion – Redevables
- 418 – Redevables et acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
  - 4181 – Redevables – Produits non encore facturés
  - 4182 – Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
- 419 – Avances et acomptes reçus
  - 4191 – Acquéreurs de terrains aménagés
  - 4198 – Autres

## **42 – PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS**

- 421 – Personnel – Rémunérations dues
- 425 – Personnel – Avances et acomptes<sup>1</sup>
- 427 – Personnel – Oppositions
- 428 – Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 – Dettes provisionnées pour congés à payer
  - 4286 – Autres charges à payer
  - 4287 – Produits à recevoir
- 429 – Déficit et débet des comptables et régisseurs

## **43 – SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

- 431 – Sécurité sociale
- 437 – Autres organismes sociaux
- 438 – Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4386 – Autres charges à payer
  - 4387 – Produits à recevoir

## **44 – ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

- 441 – État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir
  - 4411 – État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir – Amiable
  - 4412 – Fonds de soutien

---

<sup>1</sup> Ce compte enregistre les avances et acomptes sur rémunérations des personnels recrutés sous contrat de droit privé et les avances sur frais de déplacement de l'ensemble du personnel.

- 44121 – Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
- 44122 – Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
- 4416 – État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir – Contentieux
- 442 – État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
  - 4421 – Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu
  - 4428 – Autres
- 443 – Opérations particulières avec l’État et les collectivités publiques
  - 4431 – État
    - 44311 – Dépenses
    - 44312 – Recettes – Amiable
    - 44316 – Recettes – Contentieux
  - 4432 – Régions
    - 44321 – Dépenses
    - 44322 – Recettes- Amiable
    - 44326 – Recettes – Contentieux
  - 4433 – Départements
    - 44331 – Dépenses
    - 44332 – Recettes- Amiable
    - 44336 – Recettes – Contentieux
  - 4434 – Communes
    - 44341 – Dépenses
    - 44342 – Recettes- Amiable
    - 44346 – Recettes – Contentieux
  - 4435 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 44351 – Dépenses
    - 44352 – Recettes- Amiable
    - 44356 – Recettes – Contentieux
  - 4436 – Caisse des écoles
    - 44361 – Dépenses
    - 44362 – Recettes- Amiable
    - 44366 – Recettes – Contentieux
  - 4437 – C.C.A.S.
    - 44371 – Dépenses
    - 44372 – Recettes- Amiable
    - 44376 – Recettes – Contentieux
  - 4438 – Autres services et organismes publics
    - 44381 – Dépenses
    - 44382 – Recettes- Amiable
    - 44386 – Recettes – Contentieux

- 445 – État – Taxes sur le chiffre d'affaires
  - 4452 – TVA due intracommunautaire
  - 4455 – Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
    - 44551 – T.V.A. à décaisser
    - 44558 – Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4456 – Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
    - 44562 – T.V.A. sur immobilisations
    - 44566 – T.V.A. sur autres biens et services
    - 44567 – Crédit de T.V.A. à reporter
    - 44568 – Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4457 – Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
    - 44571 – T.V.A. collectée
    - 44578 – Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4458 – Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
    - 44581 – Acomptes – Régime simplifié d'imposition
    - 44583 – Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
    - 44585 – TVA à régulariser – Retenue de garantie
    - 44588 – Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
      - 445884 – TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
      - 445885 – TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
      - 445886 – TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements
      - 445888 – Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 – Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 448 – État et autres organismes publics – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4486 – Autres charges à payer
  - 4487 – Produits à recevoir
- 449 – Quotas d'émission de GES à acquérir

#### **45 – COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 – Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 452 – C.C.A.S. rattaché
- 453 – Caisse des écoles rattachée
- 454 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers<sup>1</sup>
  - 4541 – Dépenses
  - 4542 – Recettes
- 455 – Recettes sur rôle pour le compte de tiers
  - 4551 – Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4557 – Produits sur rôle pour le compte de tiers

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.

- 4558 – TVA sur rôle pour le compte de tiers
  - 45581 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – Prise en compte
  - 45582 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – Encaissements
- 4559 – Versements sur rôle pour le compte de tiers
  - 45591 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – Produits
  - 45592 – TVA sur rôle pour le compte de tiers – TVA
- 456 – Opérations d’investissement sur établissements d’enseignement (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4561 – Remis à la région
    - 45611 – Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45612 – Recettes (à subdiviser par mandat)
  - 4562 – Remis au département
    - 45621 – Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45622 – Recettes (à subdiviser par mandat)
- 458 – Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4581 – Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 – Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 – DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**

- 461 – Dons et legs en instance
- 462 – Créances sur cessions d’immobilisations
  - 4621 – Créances sur cessions d’immobilisations
  - 4626 – Créances sur cessions d’immobilisations
- 463 – Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 – Souscriptions reçues
  - 4632 – Intérêts à payer
  - 4633 – Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 – Encaissements pour le compte de tiers (hors rôles)
  - 4641 – Coupes affouagères distribuées en nature
  - 4642 – Coupes affouagères à répartir
  - 4643 – Vacances encaissées à reverser
  - 4645 – Fonds des bénéficiaires d’une MASP
  - 4648 – Autres encaissements pour le compte de tiers
- 465 – Avances en garantie d’emprunt
- 466 – Excédents de versement
- 467 – Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 – Autres comptes créditeurs
    - 46711 – Autres comptes créditeurs
    - 46717- Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
  - 4672 – Autres comptes débiteurs

- 46721 – Débiteurs divers – Amiable
- 46726 – Débiteurs divers – Contentieux
- 4673 – Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés
- 4675 – Mandataire – Opérations déléguées – Recettes
- 4677 – Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers
  - 46771 – Différences de conversion – Créditeurs divers
  - 46772 – Différences de conversion – Débiteurs divers
- 468 – Divers – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 – Charges à payer
  - 4687 – Produits à recevoir

#### **47 – COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 – Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 – Versements des régisseurs
  - 4712 – Virements réimputés
  - 4713 – Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 – Versements sur contributions directes
    - 47132 – Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 – Fonds d'emprunt
    - 47134 – Subventions
    - 47138 – Autres
  - 4714 – Recettes à réimputer
    - 47141 – Recettes perçues en excédent à réimputer
      - 471411 – Excédents à réimputer – Personnes physiques
      - 471412 – Excédents à réimputer – Personnes morales
    - 47142 – Frais de saisie perçus avant prise en charge
    - 47143 – Flux d'encaissement à réimputer
  - 4715 – Recettes à ventiler – Cartes multiservices
  - 4716 – Versements des mandataires
  - 4717 – Recettes relevé Banque de France et DFT
    - 47171 – Recettes relevé Banque de France – Hors Héra
    - 47172 – Recettes relevé Banque de France – Héra
    - 47173 – Recettes relevé DFT – Hors Héra
    - 47174 – Recettes relevé DFT – Héra
  - 4718 – Autres recettes à régulariser
- 472 – Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 – Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 – Remboursements d'annuités d'emprunts
    - 47218 – Autres dépenses

- 4722 – Commissions bancaires en instance de mandatement
- 4725 – Secours d'urgence
- 4727 – Avances pour achat de valeurs mobilières
- 4728 – Autres dépenses à régulariser
- 475 – Recettes sur rôle
  - 4751 – Redevables sur rôle
  - 4757 – Produits sur rôle
  - 4758 – TVA sur rôle
  - 4759 – Versement du tiers en charge du rôle
- 476 – Différences de conversion – Actif
  - 4761 – Diminution des créances
    - 47611 – Diminution des prêts
    - 47612 – Diminution d'autres créances
  - 4762 – Augmentation des dettes
    - 47621 – Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 – Augmentation d'autres dettes
  - 4768 – Différences compensées par couverture de change
- 477 – Différences de conversion – Passif
  - 4771 – Augmentation des créances
    - 47711 – Augmentation des prêts
    - 47712 – Augmentation d'autres créances
  - 4772 – Diminution des dettes
    - 47721 – Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 – Diminution d'autres dettes
  - 4778 – Différences compensées par couverture de change
- 478 – Autres comptes transitoires
  - 4781 – Frais de poursuite rattachés
  - 4784 – Arrondis sur déclaration de TVA
  - 4788 – Autres comptes transitoires

#### **48 – COMPTES DE RÉGULARISATION**

- 481 – Charges à répartir sur plusieurs exercices<sup>1</sup>
  - 4815 – Charges liées à la crise sanitaire Covid-19
  - 4817 – Pénalités de renégociation de la dette
  - 4818 – Charges à étaler
- 486 – Charges constatées d'avance
- 487 – Produits constatés d'avance

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.



**49 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS**

491 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables

4911 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (non budgétaires)

4912 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires)

496 – Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers

4961 – Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)

4962 – Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (budgétaires)

## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS<sup>1</sup>****50 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

- 506 – Obligations
- 507 – Bons du Trésor-
- 508 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées

**51 – TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS**

- 511 – Valeurs à l'encaissement
  - 5113 – Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement
  - 5115 – Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 – TIP à l'encaissement
  - 5117 – Valeurs impayées
    - 51172 – Chèques impayés
    - 51175 – Cartes bancaires impayées
    - 51176 – TIP impayés
    - 51178 – Autres valeurs impayées
  - 5118 – Autres valeurs à l'encaissement
- 515 – Compte au Trésor
- 516 – Comptes de placements (court terme)
  - 5161 – Comptes de placements rémunérés
  - 5162 – Comptes à terme
- 518 – Intérêts courus
  - 5186 – Intérêts courus à payer
  - 5187 – Intérêts courus à recevoir
- 519 – Concours financiers à court terme
  - 5191 – Avances du Trésor
  - 5192 – Avances de trésorerie
  - 5193 – Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 – Lignes de crédit de trésorerie
    - 51932 – Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5198 – Autres crédits de trésorerie

**54 – RÉGIES D'AVANCES ET ACCRÉDITIFS**

- 541 – Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 – Régisseurs d'avances (avances)
  - 5412 – Régisseurs de recettes (fonds de caisse)
- 542 – Disponibilités chez d'autres tiers

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf compte 59062, 59082 et 5952.

5421 – Administrateurs de legs

5428 – Disponibilités chez d'autres tiers

## **55 – AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES**

551 – Avances à des établissements publics locaux

5511 – Avances aux hôpitaux

5512 – Avances aux EPCI en début d'activité

552 – Avances aux sociétés d'économie mixte

553 – Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière

558 – Autres avances de trésorerie versées

## **58 – VIREMENTS INTERNES**

580 – Opérations d'ordre budgétaires

584 – Encaissements par lecture optique

586 – Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés

587 – Comptes pivots

5871 – Compte pivot – Encaissement régie à ventiler

5872 – Compte pivot – Admission en non-valeur

588 – Autres virements internes

589 – Comptes techniques

5891 – Reprise des balances d'entrée

5892 – Migration

5893 – Migration des rôles

5894 – Ventilation comptes budgétaires

## **59 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES FINANCIERS**

590 – Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

5906 – Obligations

59061 – Obligations (non budgétaires)

59062 – Obligations (budgétaires)

5908 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées

59081 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)

59082 – Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)

595 – Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées

5951 – Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (non budgétaires)

5952 – Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (budgétaires)

## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 6 – COMPTES DE CHARGES<sup>1</sup>****60 – ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**

- 601 – Achats stockés – Matières premières (et fournitures)
  - 6011 – Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 – Terrains à aménager
- 602 – Achats stockés – Autres approvisionnements
- 603 – Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)
  - 6031 – Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 – Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 – Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 – Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 – Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 – Achats d'études, prestations de services<sup>2</sup>
  - 6041 – Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 – Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 – Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)
- 605 – Achats de matériel, équipements et travaux<sup>2</sup>
- 606 – Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 – Fournitures non stockables
  - 6062 – Fournitures non stockées
    - 60621 – Combustibles
    - 60622 – Carburants
    - 60623 – Alimentation
    - 60624 – Produits de traitement
    - 60628 – Autres fournitures non stockées
  - 6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement
    - 60631 – Fournitures d'entretien
    - 60632 – Fournitures de petit équipement
    - 60633 – Fournitures de voirie
    - 60636 – Vêtements de travail
  - 6064 – Fournitures administratives
  - 6065 – Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)
  - 6067 – Fournitures scolaires
  - 6068 – Autres matières et fournitures
- 607 – Achats de marchandises

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués et prestations de services.

6071 – Compteurs

6078 – Autres marchandises

608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement<sup>1</sup>

609 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

## **61 – 62 – AUTRES CHARGES EXTERNES**

### **61 – SERVICES EXTÉRIEURS**

611 – Contrats de prestations de services

612 – Redevances de crédit-bail

613 – Locations

614 – Charges locatives et de copropriété

615 – Entretien et réparations

6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers

61521 – Terrains

61522 – Bâtiments

615221 – Bâtiments publics

615228 – Autres bâtiments

61523 – Voies et réseaux

615231 – Voiries

615232 – Réseaux

61524 – Bois et forêts

6155 – Entretien et réparations sur biens mobiliers

61551 – Matériel roulant

61558 – Autres biens mobiliers

6156 – Maintenance

616 – Primes d'assurance

6161 – Multirisques

6162 – Assurance obligatoire dommage-construction

6168 – Autres

617 – Études et recherches

618 – Divers

619 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

### **62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

621 – Personnel extérieur au service

622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

623 – Publicité, publications, relations publiques

624 – Transports de biens et transports collectifs

---

<sup>1</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués.

- 625 – Déplacements, missions et réceptions
- 626 – Frais postaux et frais de télécommunications
- 627 – Services bancaires et assimilés
- 628 – Divers
  - 6281 – Concours divers (cotisations...)
  - 6282 – Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)
  - 6283 – Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 – Redevances pour services rendus
  - 6287 – Remboursements de frais
  - 6288 – Autres services extérieurs
- 629 – Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

### **63 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

- 631 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
- 633 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
- 635 – Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
- 637 – Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

### **64 – CHARGES DE PERSONNEL**

- 641 – Rémunérations du personnel
  - 6411 – Personnel titulaire
  - 6413 – Personnel non titulaire
  - ~~6415 – Indemnité inflation~~
  - 6416 – Emplois d’insertion
    - 64161 – Emplois jeunes
    - 64162 – Emplois d’avenir
    - 64168 – Autres emplois d’insertion
  - 6417 – Rémunérations des apprentis
  - 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel
- 645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6459 – Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
- 647 – Autres charges sociales
  - 6470 – Autres charges sociales
  - 6479 – Remboursements sur autres charges sociales
- 648 – Autres charges de personnel
  - 6480 – Autres charges de personnel

### **65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

- 651 – Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

- 6512 - Droits d'utilisation – Informatique en nuage
- 6518 - Autres
- 652 – Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif
  - 6521 – Déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 6522 – Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal
- 653 – Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers
  - 6531 – Indemnités
  - 6532 – Frais de mission
  - 6533 – Cotisations de retraite
  - 6534 – Cotisations de sécurité sociale – part patronale
  - 6535 – Formation
  - 6536 – Frais de représentation du maire
  - 6537 – Compensations pour perte de revenus
    - 65371 – Compensations pour formation
- 654 – Pertes sur créances irrécouvrables
  - 6541 – Créances admises en non-valeur
  - 6542 – Créances éteintes
- 655 – Contingents et participations obligatoires
  - 6552 – Aide sociale du département
  - 6553 – Service d'incendie
  - 6554 – Contributions aux organismes de regroupement
  - 6555 – Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)
  - 6556 – Indemnités de logement aux instituteurs
  - 6557 – Contributions au titre de la politique de l'habitat
  - 6558 – Autres contributions obligatoires
- 657 – Subventions de fonctionnement versées
  - 6573 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics
  - 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
- 658 – Charges diverses de la gestion courante
  - 6588 – Autres charges diverses de gestion courante
    - 65882 – Secours
      - 658821 – Secours d'urgence
      - 658822 – Aides
      - 658828 – Autres secours
    - 65888 – Autres

## **66 – CHARGES FINANCIÈRES**

- 661 – Charges d'intérêts
  - 6611 – Intérêts des emprunts et dettes

66111 – Intérêts réglés à l'échéance

66112 – Intérêts – Rattachement des ICNE

6618 – Intérêts des autres dettes

667 – Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 – Autres charges financières

6681 – Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque

6682 – Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)

6688 – Autres

## **67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

6712 – Amendes fiscales et pénales

6713 – Secours et dots

6714 – Bourses et prix

6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)

674 – Subventions de fonctionnement exceptionnelles

6744 – Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement)

6745 – Subventions aux personnes de droit privé

6746 – Bonifications d'intérêts

6748 – Autres subventions exceptionnelles

675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées

6751 – Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)

6752 – Valeurs comptables des immobilisations cédées (ASA)

676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

6761 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

678 – Autres charges exceptionnelles

## **68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

681 – Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges de fonctionnement courant

686 – Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges financières

687 – Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges exceptionnelles



## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 7 – COMPTES DE PRODUITS<sup>1</sup>****70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

- 701 – Ventes de produits finis
  - 7011 – Ventes d'eau
  - 7012 – Taxes et redevances d'eau
    - 70124 – Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 – Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 – Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique
    - 70128 – Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 – Vente de produits résiduels
  - 7015 – Ventes de terrains aménagés
  - 7018 – Autres ventes de produits finis
- 702 – Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 – Ventes de récoltes
  - 7022 – Coupes de bois<sup>2</sup>
  - 7023 – Menus produits forestiers
  - 7024 – Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 – Taxes d'affouage
  - 7028 – Autres produits agricoles et forestiers
- 703 – Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 – Concessions et redevances funéraires
    - 70311 – Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 – Redevances funéraires
  - 7032 – Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
  - 7033 – Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 – Droits de pesage, mesurage, jaugeage
  - 7035 – Locations de droits de chasse et de pêche
  - 7036 – Taxes de pâturage et de tourbage
  - 7037 – Contribution pour dégradation des voies et chemins
  - 7038 – Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine
    - 70382 – Redevances de ski de fond
    - 70383 – Redevance de stationnement
    - 70384 – Forfait de post-stationnement
    - 70388 – Autres redevances et recettes diverses

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Dans les bois et forêts visés à l'article L.111-1 du Code forestier.

70389 – Reversements sur redevances

703892 – Reversements sur redevances de ski de fond

703894 – Reversements sur forfait post-stationnement

704 – Travaux

706 – Prestations de services

7061 – Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets

70610 – Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets

70619 – Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets

7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel

7063 – Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs

7064 – Taxes de désinfection (services d'hygiène)

7066 – Redevances et droits des services à caractère social

7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement

7068 – Autres redevances et droits

70681 – Redevances d'assainissement et pour modernisation des réseaux de collecte

706811 – Redevance d'assainissement collectif

706812 – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

7068121 – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

7068129 – Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

706814 – Redevance d'assainissement non collectif

70682 – Location de compteurs

70683 – Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement

70684 – Redevances d'archéologie préventive

70685 – Redevances syndicales (ASP)

70688 – Autres prestations de services

707 – Ventes de marchandises

7071 – Compteurs

7078 – Autres marchandises

708 – Autres produits

7084 – Mise à disposition de personnel facturée

7087 – Remboursements de frais

7088 – Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

709 – Rabais, remises et ristournes accordés

## **71 – PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)**

713 – Variation des stocks (en-cours de production, produits)

7133 – Variation des en-cours de production de biens

7134 – Variation des en-cours de production de services

7135 – Variation des stocks de produits

71351 – Variation des stocks de produits autres que terrains

71355 – Variation des stocks de terrains aménagés

## **72 – PRODUCTION IMMOBILISÉE**

## **73 – IMPÔTS ET TAXES**

731 – Impôts locaux

732 – Fiscalité reversée

7321 – Fiscalité reversée entre collectivités locales

73211 – Attribution de compensation

73212 – Dotation de solidarité communautaire

73213 – Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux

73215 – Dotation de soutien à l'investissement territorial

73216 – Reversement conventionnels de fiscalité

73218 – Autres fiscalités reversées entre collectivités locales

7322 – Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds

73221 – FNGIR

73222 – Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France

73223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

73224 – Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants

7323 – Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques

7328 – Autres fiscalités reversées

733 – Taxes pour utilisation des services publics et du domaine

734 – Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement

7341 – Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises

7342 – Versement mobilité

7343 – Taxe sur les pylônes électriques

7344 – Taxe sur les déchets stockés

7346 – Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

735 – Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle

7351 – Taxe sur la consommation finale d'électricité

7353 – Redevance des mines

7354 – Surtaxe sur les eaux minérales

736 – Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services

7362 – Taxes de séjour

7363 – Impôt sur les cercles et les maisons de jeux

7366 – Taxe sur les remontées mécaniques

7368 – Taxe locale sur la publicité extérieure

737 – Impôts et taxes d'Outre-Mer

7371 – Taxe sur les rhums

- 7372 – Taxes sur les carburants
- 7373 – Octroi de mer
- 7378 – Autres impôts et taxes d’outre-mer
- 738 – Autres taxes
  - 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
  - 7388 – Autres taxes diverses
- 739 – Reversements et restitutions sur impôts et taxes
  - 7391 – Reversements et restitutions sur impôts locaux
    - 73911 – Reversements et restitutions sur contributions directes
      - 739113 – Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739117 – Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
        - 7391171 – Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
        - 7391172 – Dégrèvement de taxe d’habitation sur les logements vacants
        - 7391173 – Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée
        - 7391178 – Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes
      - 739118 – Autres reversements de fiscalité
    - 73916 – Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques
  - 7392 – Prélèvements pour reversements de fiscalité
    - 73921 – Prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
      - 739211 – Attributions de compensation
      - 739212 – Dotation de solidarité communautaire
      - 739213 – Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
      - 739216 – Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739218 – Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
    - 73922 – Prélèvements pour reversements de fiscalité par l’intermédiaire d’un fonds
      - 739221 – FNGIR
      - 739222 – Fonds de solidarité des communes de la région d’Ile-de-France
      - 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
    - 73928 – Autres prélèvements pour reversements de fiscalité
  - 7394 – Reversements de taxes et participations liées à l’urbanisation et à l’environnement
    - 73942 – Reversement sur taxe de versement mobilité
  - 7396 – Reversement sur impôts sur les cercles et maisons de jeux (CCAS)
  - 7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers

**74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

## 741 – D.G.F.

7411 – Dotation forfaitaire

7412 – Dotation d'aménagement

74121 – Dotation de solidarité rurale

74125 – Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)

74126 – Dotation de compensation des groupements de communes

74127 – Dotation nationale de péréquation

7414 – D.G.F. – Régularisation de l'exercice écoulé

7419 – Reversement sur D.G.F.

## 742 – Dotations aux élus locaux

## 744 – FCTVA

## 745 – Dotation spéciale au titre des instituteurs

## 746 – Dotation générale de décentralisation

7461 – D.G.D.

7462 – D.G.D. – Régularisation de l'exercice écoulé

## 747 – Participations

7471 – État

74711 – Emplois-jeunes

74712 – Emplois d'avenir

74718 – Autres

7478 – Autres organismes

## 748 – Autres attributions et participations

7483 – Attributions de péréquation et de compensation

74831 – Dotations et compensations relatives à la taxe professionnelle et à la CET

748311 – Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET

748313 – Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

748314 – Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle

748315 – Compensation des pertes d'IFER

74832 – Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

74833 – État – Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)

74834 – État – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières

74835 – État – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation

74836 – Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – Syndicales

74837 – Dotations de développement

748371 – Dotation d'équipement des territoires ruraux

748373 – Dotation de soutien à l'investissement local

74838 – Autres attributions de péréquation et de compensation

748381 – Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement mobilité

748388 – Autres

7484 – Dotation de recensement

7485 – Dotation pour les titres sécurisés

7488 – Autres attributions et participations

7489 – Reversement et restitution sur autres attributions et participations

## **75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

751 – Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

752 – Revenus des immeubles

754 – Redevance pour défaut de branchement à l'égout

755 – Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif

7551 – Excédent des budgets annexes à caractère administratif

7552 – Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal

757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires

758 – Produits divers de gestion courante

7581 – Redevances diverses

75814 – Redevances sur l'énergie hydraulique

7588 – Autres produits divers de gestion courante

## **76 – PRODUITS FINANCIERS**

761 – Produits de participations

762 – Produits des autres immobilisations financières

7621 – Produits des autres immobilisations financières – encaissés à l'échéance

7622 – Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE

764 – Revenus des valeurs mobilières de placement

767 – Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 – Autres produits financiers

7681 – Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risques

76811 – Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées

76812 – Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées

7688 – Autres

## **77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS**

771 – Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7713 – Libéralités reçues

- 7714 – Recouvrement sur créances admises en non valeur
- 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
- 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale
- 774 – Subventions exceptionnelles
- 775 – Produits des cessions d'immobilisations
  - 7751 – Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)
  - 7752 – Produits des cessions d'immobilisations (ASA)
- 776 – Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7761 – Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7768 – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées
- 777 – Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat
- 778 – Autres produits exceptionnels
  - 7785 – Excédent d'investissement transféré au compte de résultat
  - 7788 – Produits exceptionnels divers

## **78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

- 781 – Reprises sur amortissements et provisions – Produits de fonctionnement courant
- 786 – Reprises sur provisions – Produits financiers
- 787 – Reprises sur provisions – Produits exceptionnels

## **79 – TRANSFERTS DE CHARGES**

- 791 – Transferts de charges de gestion courante
- 796 – Transferts de charges financières
- 797 – Transferts de charges exceptionnelles

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

## **CLASSE 8 – COMPTES SPÉCIAUX<sup>1</sup>**

### **80 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

801 – Engagements donnés par la collectivité ou l'établissement

8015 – Engagement sur garanties d'emprunt

8016 – Redevances de crédit-bail restant à courir

80161 – Crédit-bail mobilier

80165 – Crédit-bail immobilier

8017 – Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)

8018 – Autres engagements donnés

802 – Engagements reçus par la collectivité ou l'établissement

8026 – Redevances de crédit-bail restant à recevoir

80265 – Crédit-bail immobilier

8027 – Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)

8028 – Autres engagements reçus

### **86 – VALEURS INACTIVES**

861 – Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille

862 – Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants

863 – Comptes de prise en charge

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires et hors bilan.



**ANNEXE N°3 : LISTE DES CODES FONCTIONNELS****FONCTION 0 : Services généraux des administrations publiques locales**

01 : Opérations non ventilables

02 : Administration générale

020 : Administration générale de la collectivité

021 : Assemblée locale

022 : Administration générale de l'État

023 : Information, communication, publicité

024 : Fêtes et cérémonies

025 : Aides aux associations (non classées ailleurs)

026 : Cimetières et pompes funèbres

03 : Justice

04 : Relations internationales

~~05 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

**FONCTION 1 : Sécurité et salubrité publiques**

11 : Sécurité intérieure

110 : Services communs

111 : Police nationale

112 : Police municipale

113 : Pompiers, incendies et secours

114 : Autres services de protection civile

12 : Hygiène et salubrité publique

~~13 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

**FONCTION 2 : Enseignement – formation**

20 : Services communs

21 : Enseignement du premier degré

211 : Écoles maternelles

212 : Écoles primaires

213 : Classes regroupées

22 : Enseignement du deuxième degré

23 : Enseignement supérieur

24 : Formation continue

25 : Services annexes de l'enseignement

251 : Hébergement et restauration scolaire

252 : Transports scolaires

253 : Sport scolaire

254 : Médecine scolaire

255 : Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

[26 : Plan de relance \(crise sanitaire\)](#)

### **FONCTION 3: Culture**

30 : Services communs

31 : Expression artistique

311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique

312 : Arts plastiques et autres activités artistiques

313 : Théâtres

314 : Cinémas et autres salles de spectacles

32 : Conservation et diffusion des patrimoines

321 : Bibliothèques et médiathèques

322 : Musées

323 : Archives

324 : Entretien du patrimoine culturel

33 : Action culturelle

[34 : Plan de relance \(crise sanitaire\)](#)

### **FONCTION 4 : Sport et jeunesse**

40 : Services communs

41 : Sports

411 : Salles de sport, gymnases

412 : Stades

413 : Piscines

414 : Autres équipements sportifs ou de loisir

415 : Manifestations sportives

42 : Jeunesse

421 : Centres de loisirs

422 : Autres activités pour les jeunes

423 : Colonies de vacances

[43 : Plan de relance \(crise sanitaire\)](#)

### **FONCTION 5 : Interventions sociales et santé**

51 : Santé

510 : Services communs

511 : Dispensaires et autres établissements sanitaires

512 : Actions de prévention sanitaire

52 : Interventions sociales

520 : Services communs

521 : Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

522 : Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

523 : Actions en faveur des personnes en difficulté

524 : Autres services

~~53 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

### **FONCTION 6 : Famille**

60 : Services communs

61 : Services en faveur des personnes âgées

62 : Actions en faveur de la maternité

63 : Aides à la famille

64 : Crèches et garderies

~~65 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

### **FONCTION 7 : Logement**

70 : Services communs

71 : Parc privé de la ville

72 : Aide au secteur locatif

73 : Aide à l'accession à la propriété

~~74 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

### **FONCTION 8 : Aménagement et services urbains, environnement**

81 : Services urbains

810 : Services communs

811 : Eau et assainissement

812 : Collecte et traitement des ordures ménagères

813 : Propreté urbaine

814 : Éclairage public

815 : Transports urbains

816 : Autres réseaux et services divers

82 : Aménagement urbain

820 : Services communs

821 : Équipements de voirie

822 : Voirie communale et routes

823 : Espaces verts urbains

824 : Autres opérations d'aménagement urbain

83 : Environnement

830 : Services communs

831 : Aménagement des eaux

832 : Actions spécifiques de lutte contre la pollution

833 : Préservation du milieu naturel

~~84 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

**FONCTION 9 : Action économique**

90 : Interventions économiques

91 : Foires et marchés

92 : Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

93 : Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

94 : Aides au commerce et aux services marchands

95 : Aides au tourisme

96 : Aides aux services publics

~~97 : Plan de relance (crise sanitaire)~~

ANNEXE N°4 : FICHE D'ÉCRITURE – PRISE EN CHARGE DE TITRES DE RECETTES  
AVANT ENCAISSEMENT DES FONDS

A – Pour une recette non taxable à la TVA

7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4111 Redevables Amiable
1 000	1 000

B – Pour une recette taxable à la TVA (régime dit des « débits »)

Location d'une salle : 1 000

TVA<sup>1</sup> facturée : 206

752 Revenus des immeubles	44571 TVA collectée	414 Locataires-acquéreurs et locataires
1 000	206	1 206

<sup>1</sup> Le taux de T.V.A. utilisé est de 20,6 %.

## ANNEXE N° 4 (suite et fin)

C – Pour une recette taxable à la TVA (régime dit des « encaissements »)

Vente de coupes de bois

Montant de la vente : 10 000 H.T. (TVA : 2 060)

Conditions de la vente :

Comptant 20 %, soit 2 000 H.T. (TVA<sup>1</sup> : 412)4 traites de 20 %, soit 8 000 H.T. (TVA<sup>1</sup> : 1 648)

	4111 Redevables amiable	415 Traites de coupes de bois	4455 TVA à décaisser	44571 TVA collectée	515 Compte au Trésor	7022 Coupes de bois
1) Prise en charge du titre	2 000	8 000				10 000
2) Paiement au comptant et déter- mination de la TVA due au Trésor	2 000		412	412	2412	
3) Règlement TVA au Trésor			412		412	
4) Encaissement de la 1 <sup>ère</sup> traite et détermination de la TVA due		2 000	412	412	2412	
5) Règlement TVA au Trésor			412		412	

---

<sup>1</sup> Le taux de T.V.A. utilisé est de 20,6 %.

ANNEXE N°5 : FICHE D'ÉCRITURE – PRISE EN CHARGE DE TITRES DE RECETTES  
APRÈS ENCAISSEMENT DES FONDS

A – Encaissement des fonds provenant d'un emprunt

Nominal : 1 000

Commission : 20

Perçu : 980

B – Émission d'un titre de recettes pour le nominal de l'emprunt et d'un mandat pour le montant des frais

	47133 Recettes perçues avant émission de titres	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	16 Emprunts
A.	1 000	20	980		
B.					
Titre	1 000				1 000
Mandat		20		20	

ANNEXE N°6 : FICHE D'ÉCRITURE – ANNULATION OU RÉDUCTION D'UN TITRE  
DE RECETTES

A – Prise en charge d'un titre de recettes de 1 000 au cours de l'exercice N (section de fonctionnement)

B – Annulation ou réduction

1) 1<sup>ère</sup> hypothèse : Annulation du titre au cours de l'exercice N

2) 2<sup>ème</sup> hypothèse : Annulation du titre au cours de l'exercice N + 1

Exercice N

	7... Produits	4111 Redevables amiable	466 Excédents de versement
A. Prise en charge du titre	1 000	1 000	
B1. Annulation par un titre d'annulation			
- avant recouvrement	1 000	1 000	
- après recouvrement	1 000		1 000

Exercice N + 1

	673 Titres annulés (s/ex-antérieurs)	411. <sup>1</sup> Redevables	466 Excédents de versement
B2. Annulation par mandat de paiement		B.E. 1000	
- avant recouvrement	1000	1000	
- après recouvrement	1000		1000

<sup>1</sup> L'annulation ou la réduction est enregistrée au compte 4111 « Redevables – amiable » si elle intervient entre le 1er février et le 30 juin de l'exercice N + 1, et au compte 4116 « Redevables – contentieux » si elle intervient postérieurement au 30 juin de cet exercice.



ANNEXE N°7 : FICHE D'ÉCRITURE – PRISE EN CHARGE DE MANDATS DE  
PAIEMENT AVANT RÈGLEMENT DE LA DÉPENSE

A – Achat de mobilier : 3 000 T.T.C.

B – Règlement de primes d'assurances : 500 T.T.C.

	2184 Mobilier	616 Primes d'assurances	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations
A.	3 000			3 000
B.		500	500	

ANNEXE N°8 : FICHE D'ÉCRITURE – PRISE EN CHARGE DE MANDATS APRÈS  
RÈGLEMENT DE LA DÉPENSE

A – Annuité d'un emprunt souscrit auprès de la CDC :

- capital : 1 000

- intérêts : 400

B – Règlement de redevances de machines à affranchir le courrier : 50

	164 Emprunts auprès des établissements financiers	6261 Frais d'affran- chissement	66111 Charges d'intérêts	47211 Remb. d'annuités d'emprunts	47218 Autres dép. régées sans mand. préalable	515 Compte au Trésor
- Règlement à l'initiative du comptable				1 400	50	1 400 50
- Prise en charge des mandats de paiement	1 000	50	400	1 400	50	

## ANNEXE N°9 : FICHE D'ÉCRITURE – RABAIS, REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- les rabais, remises et ristournes sont déduits de la facture ; dans ces conditions, le mandat de paiement est émis pour le montant net à payer ;
- les rabais, remises et ristournes non portés sur la facture font l'objet d'un avoir ; cette opération est comptabilisée de la manière suivante (avoir de 100) :

	609 R.R.R. obtenus sur achats ou 619 ou 629 <sup>1</sup>	4097 Fournisseurs Autres avoirs	401 Fournisseurs ou 515 Compte au Trésor
- Prise en charge de l'avoir (titre de recettes)	100	100	
- Encaissement ou compensation avec d'autres dettes		100	100

<sup>1</sup> Correspondance entre les comptes auxquels est enregistrée la facture et le compte « R.R.R. obtenus » :

60.....609

61.....619

62.....629

**ANNEXE N°10 : FICHE D'ÉCRITURE – ANNULATION OU RÉDUCTION DE MANDATS  
ÉMIS SUR L'EXERCICE EN COURS**

**1. PRISE EN CHARGE :**

- Immobilisations	1 000
- Charges	700

**2. ANNULATION OU RÉDUCTION :**

- Immobilisations	Mandat non payé	200
	Mandat payé	100
- Charges	Mandat non payé	50
	Mandat payé	10

	Cl.2 Immob.	Cl. 6 Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immob.	46721 Débiteurs divers
Prise en charge des mandats					
- immobilisations	1 000			1 000	
- charges		700	700		
Annulation ou réduction des mandats <sup>1</sup>					
- Immobilisations					
a ) mandat non payé	200			200	
b ) mandat payé	100				100
- Charges					
a ) mandat non payé		50	50		
b ) mandat payé		10			10

<sup>1</sup> Émission de mandats d'annulation ou de réduction.

**ANNEXE N°11 : FICHE D'ÉCRITURE – ANNULATION OU RÉDUCTION DE MANDATS  
ÉMIS SUR EXERCICE CLOS**

**1. PRISE EN CHARGE INITIALE :**

- Immobilisations	1 000
- Charges	700

**2. ANNULATION OU RÉDUCTION APRÈS CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

- Immobilisations	Mandat non payé	150
	Mandat payé	70
- Charges	Mandat non payé	30
	Mandat payé	5

	Cl. 2 Immob.	Cl. 6 Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immob.	46721 Déb. divers	773 Mandats annulés
. Prise en charge initiale des mandats						
- Immobilisations	1 000			1 000		
- Charges		700	700			
. Annulation ou réduction après clô- ture de l'exercice <sup>1</sup>			401 Fournisseurs <sup>2</sup>	404 Fournisseurs d'immob. <sup>2</sup>		
- Immobilisations						
a) mandat non payé	150			150		
b) mandat payé	70				70	
- Charges						
a) mandat non payé			30			30
b) mandat payé					5	5

<sup>1</sup> Émission de titres de recettes

<sup>2</sup> L'annulation ou la réduction est enregistrée aux comptes 4012 ou 4042, si elle intervient entre le 1er février et le 30 juin de l'exercice N+1, et aux comptes 4014 ou 4044, si elle intervient postérieurement au 30 juin de l'exercice N+1.

**ANNEXE N°12 : FICHE D'ÉCRITURE – REFINANCEMENT DE LA DETTE AVEC OU SANS PÉNALITÉ DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ CAPITALISÉE**

**Cas n°1 : Refinancement de dette pour un montant en capital égal sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement financier A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 2 000.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		2 000	2 000
	SC 2 000	Compte soldé	

**Cas n°2 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement financier A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		1 700	1 700
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire.	300	300	
	SC 1 700	Compte soldé	

### Cas n°3 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur avec une pénalité de remboursement anticipé

#### ➤ Situation 1 : Opération de refinancement auprès d'un nouvel établissement financier

*1<sup>ère</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé n'est pas capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement financier A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	6681 ou 6688 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1700	1700	
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		

*2<sup>ème</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé est capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement financier A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 800, finançant notamment la pénalité de remboursement anticipé. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	6681 ou 6688 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1800	1800	
Capitalisation de la pénalité (1)	100	100		
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire (1)	300	300		

*(1) Ces deux opérations d'ordre budgétaires peuvent être comptabilisées en une seule opération d'ordre budgétaire (débit c/ 1641 par crédit c/166 à hauteur de 200).*

➤ Situation 2 : Opération de refinancement au sein d'un même établissement financier

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement financier A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité se refinance auprès de ce même établissement avec une pénalité de remboursement anticipé de 100 qui est capitalisée. Le nouvel emprunt proposé par l'établissement est d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641	166	515	6681 ou 6688
	Emprunts en euros	Refinancement dette	Compte au Trésor	Autres charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement A		1 700	1 700	
Capitalisation de la pénalité par opération d'ordre budgétaire	100			100
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1 800	Compte soldé		

**Remarque : possibilité d'étalement de la pénalité de remboursement anticipé**

Dans les exemples du cas n°3, la pénalité de remboursement anticipé peut faire l'objet d'un étalement, via les comptes 4817 « Indemnités de renégociation de la dette » et 796 « Transferts de charges financières », sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant le refinancement, sauf si le nouvel emprunt est d'une durée inférieure à celle de l'emprunt initial.

Exemple du mécanisme d'étalement de l'indemnité de renégociation de 100 sur 5 ans :

	4817	796	6862
	Indemnités de renégociation de la dette	Transferts de charges financières	Dotation aux amort. des charges financières à répartir
En N, transfert des indemnités à étaler par opération d'ordre budgétaire	100	100	
1 <sup>er</sup> étalement de l'indemnité (1)	20		20

(1) La comptabilisation de cet étalement est réitérée sur les quatre exercices suivants.



## ANNEXE N° 13 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION PAR VOIE DE RENTE VIAGÈRE

Une immobilisation peut être acquise en contrepartie du versement d'une rente versée périodiquement au vendeur (personne physique) jusqu'au jour de son décès.

Le contrat de rente viagère présente un caractère aléatoire avec, une probabilité de gain ou de perte pour la collectivité (débirentier) ou le vendeur (crédirentier), en fonction de la date du décès de ce dernier.

Soit un immeuble acquis en N, pour une valeur de 1000, en contrepartie de paiement de rentes viagères dont le montant annuel est de 100.

- Comptabilisation de l'acquisition en N

		21328		16878
La	Acquisition de l'immobilisation	1000		1000
valeur	(Opération d'ordre budgétaire)			

du bien est inscrite à l'actif de la collectivité en contrepartie du compte 16878 (capitalisation de la rente).

- Postérieurement à l'acquisition

À l'actif, le traitement comptable de l'immeuble (amortissements, cession éventuelle ...) est identique aux biens de même nature ; il est donc totalement indépendant de la durée de vie du crédirentier.

Le compte 16878 est apuré au fur et à mesure des versements de la collectivité.

Hypothèse n°1 : la rente est versée pendant 8 ans (décès « prématuré » du crédirentier)

À la date du décès du crédirentier en N+8, la rente versée pendant 8 ans s'élève à 800. La différence entre la rente capitalisée (1000) et les sommes versées au crédirentier (200) est constatée en recette exceptionnelle.

	16878		515
	BE 1000		
Rente versée en N	100		100
Rente versée en N+1	100		100
...			
Rente versée en N+7	100		100
	SC 200		

Décès du vendeur en N+8

	16878		7788
Extinction de la dette	200		200
(Opération d'ordre budgétaire)			
	SN		

Hypothèse n°2 : la rente est versée pendant 12 ans (« longévité » du crédirentier)

À la date du décès du crédirentier en N+11, la rente versée pendant 12 ans s'élève à 1200. En N+9, les versements atteignent la valeur de la rente capitalisée (1000). Les arrérages versés ultérieurement constituent des charges exceptionnelles pour la collectivité.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+9	100	100
	SN	
	678	515
Rente versée en N+10	100	100
Rente versée en N+11	100	100

Décès du vendeur en N+11
--------------------------

**ANNEXE N°14 : FICHE D'ÉCRITURE – RATTACHEMENT DES PRODUITS DE LA  
SECTION DE FONCTIONNEMENT À L'EXERCICE – PRODUITS À  
RECEVOIR**

Loyer payable à terme échu, dû pour la période du 01.11 de l'année N au 31.01 de l'année N+1 = base 300 mais loyer indexé.

Hypothèse 1 : loyer payé = 310

Hypothèse 2 : loyer payé = 290

	414	4181	752	6718
<b>Exercice N</b>				
Rattachement du produit <sup>1</sup>		300	300	
<b>Exercice N+1</b>				
Hypothèse n°1 <i>Loyer de 310</i>				
Contre-passation <sup>2</sup> Prise en charge du titre à l'échéance	310	300	300	310
Hypothèse n°2 <i>Loyer de 290</i>				
Contre-passation <sup>2</sup> Prise en charge du titre à l'échéance	290	300	300	290
Régularisation compte 7 débiteur <sup>3</sup>			10	10

<sup>1</sup> Au vu d'un titre global par compte budgétaire concerné, appuyé d'un état des recettes à rattacher

<sup>2</sup> Au vu d'un titre d'annulation sur exercice courant

<sup>3</sup> Au vu d'un titre au compte 7 (opération réelle)

**ANNEXE N°15 : FICHE D'ÉCRITURE – RATTACHEMENT DES CHARGES DE LA  
SECTION DE FONCTIONNEMENT À L'EXERCICE – CHARGES À  
PAYER**

**I – Rattachements des charges à payer (autres que les intérêts courus non échus)**

Travaux d'entretien dont le service a été fait avant le 31.12 de l'année N et qui n'a pu donner lieu à facturation avant le 31.01 de l'année N + 1 :

. Montant de l'engagement :	1 000
. Facturation en N + 1 : – 1 <sup>ère</sup> hypothèse	1 050
- 2 <sup>ème</sup> hypothèse	980

	401	408	615	7718
	Fournisseurs	Fact non parvenues	Entretiens réparations	Autres prod. excp. sur op. de gestion
Exercice N				
Rattachement de la charge <sup>1</sup>		1000	1000	
Exercice N+1				
Hypothèse n°1 <i>Facture de 1050</i>				
Contre-passation <sup>2</sup> Mandatement au fournisseur	1050	1000	1050	1000
Hypothèse n°2 <i>Facture de 980</i>				
Contre-passation <sup>2</sup> Mandatement au fournisseur	980	1000	980	1000
Régularisation compte 6 créditeur <sup>3</sup>			20	20

<sup>1</sup> Au vu d'un mandat global par compte budgétaire intéressé, appuyé d'un état des dépenses engagées ayant donné lieu à service fait et non mandatées.

<sup>2</sup> Au vu d'un mandat d'annulation

<sup>3</sup> Au vu d'un mandat au nom du fournisseur, appuyé de la facture

<sup>4</sup> Au vu d'un mandat au compte 6 (opération réelle)

## ANNEXE N° 15 (suite et fin)

**II – Rattachement des intérêts courus non échus à payer**

Enregistrement à la fin de l'exercice N des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts : 300.

Règlement à l'échéance (au cours de l'exercice N + 1) des intérêts : 1 200

Enregistrement à la fin de l'exercice N + 1 des intérêts courus à payer : 400.

	66111 Intérêts réglés à l'échéance	66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	1688x <sup>1</sup> ICNE	515 (via la classe 4)
Exercice N				
- Rattachement <sup>2</sup> des intérêts courus non échus de N		300	300	
Exercice N + 1				
- Contre-passation <sup>3</sup> de début d'exercice des ICNE de N		300	300	
- A l'échéance, paiement des intérêts	1 200			1 200
- Rattachement des intérêts courus non échus de N+1 <sup>2</sup>		400	400	

<sup>1</sup> Le compte 1688 n'est pas budgétaire.

<sup>2</sup> Mandat au compte 66112.

<sup>3</sup> La contre-passation s'effectue par un mandat d'annulation au compte 66112.

## ANNEXE N°16 : FICHE D'ÉCRITURE – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Loyer payable d'avance, perçu pour la période du 01.11 de l'année N au 31.01 de l'année N + 1 : 300

	414 Locataires et locataires acquéreurs	487 Produits constatés d'avance	752 Revenus des immeubles
<b>Exercice N</b>			
- Prise en charge du titre de recettes (25/10)	300		300
- Sortie du produit constaté d'avance (31/12) <sup>1</sup>		100	100
<b>Exercice N + 1</b>			
- Réintégration de la part de produit afférente à N+1 <sup>2</sup>		100	100

<sup>1</sup> Au vu d'un titre de réduction établi par l'ordonnateur.

<sup>2</sup> Au vu d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur.

## ANNEXE N°17 : FICHE D'ÉCRITURE – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Au 31.12 de l'exercice N, la valeur actuelle du combustible non stocké et non consommé s'élève à 100.

	486 Charges constatées d'avance	60221 Combustibles et carburants
Exercice N		- Existants au 01.01.N
		- Achats de l'exercice
- Sortie de la charge constatée d'avance <sup>1</sup>	100	100
Exercice N + 1		
- Réintégration de la charge afférente À N+1 <sup>2</sup>	100	100

<sup>1</sup> Mandat d'annulation établi par l'ordonnateur.

<sup>2</sup> Mandat établi par l'ordonnateur.

## ANNEXE N°18 : FICHE D'ÉCRITURE – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

**1<sup>ère</sup> hypothèse :**

- admission en non-valeur par l'assemblée délibérante d'une créance provisionnée pour 80 % de son montant (100).
- mise en cause du comptable par la CRC bien que l'ANV ait été prononcée par l'assemblée (15).

**2<sup>ème</sup> hypothèse :**

- rejet d'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante d'une créance provisionnée pour 50 % de son montant (90).
- quitus donné au comptable par la CRC malgré le refus d'ANV par l'assemblée délibérante (90).
- l'assemblée revient sur sa décision et admet en non-valeur.

	41 Redevables	4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes	429 Déficits et débits	491 Provisions pour dépréciation des comptes redevables	6541 Créances admises en non-valeur	7718 Autres Prod. except. sur opérations de gestion	7817 Reprises sur provisions pour dépréciation
<b>1<sup>ère</sup> hypothèse</b>							
- Balance d'entrée	100			80			
- PEC du mandat d'admission en non-valeur							
	100				100		
- Reprise de la provision				80			80
- Mise en cause du comptable par la CRC <sup>1</sup>			15			15	
<b>2<sup>ème</sup> hypothèse</b>							
- Balance d'entrée	90			45			
- Refus d'ANV pas d'écriture							
- Quitus donné par la CRC	90	90					
- Constatation de l'ANV							
- PEC mandat		90			90		
- Reprise de la provision				45			45

<sup>1</sup> Le compte 429 est apuré, soit par versement du comptable, soit par règlement de l'Etat ayant accordé décharge ou remise gracieuse à ce comptable.



ANNEXE N°19 : FICHE D'ÉCRITURE – STOCKS DE FOURNITURES CONSOMMABLES  
– INVENTAIRE INTERMITTENT

- Stocks au 01.01 N.	500
- Achats de l'exercice	4 000
- Stocks au 31.12 N	200

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée (1.1.N)	500		
- Achats de l'exercice			4 000
- Écritures d'inventaire			
. Annulation du stock initial <sup>1</sup>	500	500	
. Constatation du stock final <sup>2</sup>	200	200	

<sup>1</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>2</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

ANNEXE N°20 : FICHE D'ÉCRITURE – STOCKS DE FOURNITURES CONSOMMABLES  
– INVENTAIRE PERMANENT

. Stocks au 01.01 N	500
. Achats de l'exercice	100
. Consommations de l'exercice	30

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée (1.1.N)	500		
- Achats			100
- Variation c/stocks <sup>1</sup>	100	100	
- Stocks consommés <sup>2</sup>	30	30	

<sup>1</sup> Au fur et à mesure des achats. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>2</sup> Au fur et à mesure des consommations. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

ANNEXE N°21 : FICHE D'ÉCRITURE – STOCKS DE TERRAINS AMÉNAGÉS (INVENTAIRE INTERMITTENT) – ASPECTS COMPTABLES

Exercice N	Terrains à aménager 6015	Etudes, prest. services 6045	Travaux 605	Frais accessoires 608	Intérêts 66111	Créanciers 4...	Transferts de charges 796
- Terrains	1300					1300	
- Études		200				200	
- Travaux voirie et réseaux divers (VRD)			2600			2600	
- Intérêts emprunts					300	300	
- Frais accessoires divers				240		240	
- Transfert charge des intérêts / emprunts au cpt de frais accessoires				300			300
	1300	200	2600	540	300	4640	300

	Inventaire	Travaux en cours 335	Variation en cours production 7133
Terrain	1300		
Études	200		
Travaux	2600		
<u>Frais divers :</u>	540		
Frais accessoires	240		
Frais financiers	300		
Constatation en cours de production <sup>1</sup>		4640	4640

ANNEXE N° 21 (suite)

Exercice N + 1	Travaux	Variation en cours	Variation terrains	Travaux en cours	Terrains aménagés	Fournisseurs	Acquéreurs acomptes
----------------	---------	-----------------------	-----------------------	---------------------	----------------------	--------------	------------------------

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire.

	605	production 7133	aménagés 71355	335	3555	4011	419
- Balance d'entrée				4640			
- Travaux VRD (+ 300 d'intérêts d'emprunts imputés au c/6611) et transférés au c/608 par le c/796	560					560	
- Réserve de 3 lots (3x150) <sup>2</sup>							450 <sup>1</sup>
<u>Inventaire</u> <sup>3</sup>							
- Sortie stocks lotissements en cours		4640		4640			
- Constatation de 10 lots achevés			5500		5500		
	560	4640	5500	4640	4640	560	450

<sup>1</sup> Par débit du compte au Trésor (compte 515).

<sup>2</sup> Au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

<sup>3</sup> Opérations d'ordre budgétaires. Les 5 500 se décomposent de la façon suivante : 4 640 d'en-cours de production (exercice N) + 560 de travaux (V.R.D.) et 300 intérêts d'emprunts (exercice N + 1).

ANNEXE N° 21 (suite)

Exercice N + 1	Ventes terrains aménagés		Variation terrains aménagés		Terrains aménagés		Acquéreurs terrains aménagés		Acquéreurs acomptes	
	7015		71355		3555		412		419	
Report			5500		5500				450 <sup>1</sup>	
Vente lots réservés 3 x 420 : émission du titre de recettes et encaissement	1260						1260	450 810 <sup>1</sup>	450	
<u>Inventaire</u>										
Sortie des lots vendus et livrés <sup>2</sup> (3 x 550 = 1650)			1650 <sup>3</sup>		1650					
	1260		1650	5500	5500	1650	1260	1260	450	450

<sup>1</sup> Par débit du compte au Trésor (compte 515).

<sup>2</sup> Dans l'exemple, les lotissements sont vendus à leur coût de production, déduction faite de la subvention versée par la commune égale à 130 euros par lot vendu (cf. annexe 22 sur les aspects budgétaires).

<sup>3</sup> Opérations d'ordre budgétaire.

ANNEXE N° 21 (suite et fin)

Exercice N + 2	71355 Variation terrains aménagés	3555 Terrains aménagés	7015 Ventes terrains aménagés	412 Acquéreurs terrains aménagés	515 Comptes au Trésor
Balance d'entrée		3 850			
Vente 7 lots (7 x 420)			2 940	2 940   2 940	2 940
Sortie de terrains vendus (7 x 550)	3 850 <sup>1</sup>	3 850			

---

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire.

**ANNEXE N°22 : STOCKS DE TERRAINS AMÉNAGÉS (INVENTAIRE INTERMITTENT)  
– ASPECTS BUDGÉTAIRES**

La présente annexe retrace budgétairement les opérations comptables relatives aux stocks de terrains aménagés décrites en annexe 21.

**I – BUDGET ANNEXE – EXERCICE N**

Le financement de ce budget annexe « Lotissements » est composé pour partie d'un emprunt d'un montant de 2700 et d'une avance de la commune de 1940 (Compte 27638 dans le budget principal de la commune et 1687 dans celui du budget annexe), et pour partie, d'une subvention du budget principal d'un montant total de 1300, destinée à diminuer le prix de vente des lots.

Tableau d'amortissement de l'emprunt :

	Exercice N	Exercice N+1	Exercice N+2
Capital		750	1950
Intérêts	300	300	0

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<b><u>335</u></b>	4 640	<b><u>1687</u></b>
		1 940
		<b><u>164</u></b>
		2 700
	<hr/>	<hr/>
	4 640	4 640

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<b><u>6015</u></b>	1 300	<b><u>7133</u></b>
<b><u>6045</u></b>	200	<b><u>796</u></b>
<b><u>605</u></b>	2 600	
<b><u>608</u></b>	540	
<b><u>6611</u></b>	300	
	<hr/>	<hr/>
	4 940	4 940



**Compte Administratif N**

{ Résultat Section fonctionnement = 0

{ Résultat Section d'investissement = 0

ANNEXE N° 22 (suite)

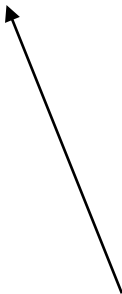
**II – BUDGET ANNEXE – EXERCICE N + 1**

- Achèvement des travaux en cours
- Vente de 3 lots **réservés** (3 x 420 = 1 260)

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<b>164</b>	750	<b>335</b>
<b>3555</b>	5 500 <sup>2</sup>	4 640 <sup>1</sup>
	_____	<b>3555</b>
	6 250	1 650 <sup>3</sup>
		_____
		6290

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<b>605</b>	560	
<b>608</b>	300	
<b>7133</b>	4 640 <sup>1</sup>	<b>7015</b>
<b>71355</b>	1 650 <sup>3</sup>	1 260
<b>6611</b>	300	<b>71355</b>
	_____	5 500 <sup>2</sup>
	7450	<b>774</b>
		390 <sup>4</sup>
		<b>796</b>
		300
		_____
		7 450

Vente des 3 lots


**Compte Administratif N + 1**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = + 40

<sup>1</sup> Sortie des stocks de lotissement en cours.

<sup>2</sup> Intégration de 10 lots achevés.

<sup>3</sup> Sortie des 3 lots vendus.

<sup>4</sup> Subvention de la commune en vue de diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention total de 1 300, soit 130 par lot (3 x 130 = 390).



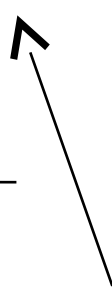
ANNEXE N° 22 (suite et fin)

**III – BUDGET ANNEXE – EXERCICE N + 2**

- Vente de 7 lots (7 x 420 = 2 940)

Dépenses	Section d'investissement		Recettes
<u>164</u>	1 950	<u>001</u>	40
<u>1687<sup>1</sup></u>	1 940	<u>3555</u>	3 850 <sup>2</sup>
	3 890		3 890

Dépenses	Section de fonctionnement		Recettes
		<u>7015</u>	2 940
<u>71355</u>	3 850 <sup>2</sup>	<u>774</u>	910 <sup>3</sup>
	3 850		3 850



Vente des 7 lots

**Compte Administratif N + 2**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = 0

<sup>1</sup> Remboursement de l'avance au budget principal.

<sup>2</sup> Annulation du stock initial de lotissement.

<sup>3</sup> Subvention de la commune destinée à diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention totale de 1 300 ; soit 130 par lot (7 x 130 = 910).

ANNEXE N°23 : FICHE D'ÉCRITURE – MISE EN JEU D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE

	1517. Provision pour garanties d'emprunt	465 Avances en garantie d'emprunt	78 Reprise s/provision	2761 Créance av/ garantie d'em- prunt	496 Prov. dépréciation c/débi- teurs	68 Dotations aux provisions	654 Pertes s/créances irrecouvrables
- Balance d'entrée au 1.1.N	100						
- Mise en jeu garantie (N) et versement avance		70 <sup>1</sup>					
- Régularisation avance <sup>2</sup>		70		70			
- Constatation créance s/débiteur défaillant				70 <sup>3</sup>			
- Transformation prov s/risques en prov / dépréciation créance	70		70		70	70	
- Constatation irrécouvrabilité							70 <sup>4</sup>
- Reprise s/provision			70		70		
	70   100	70   70	140	70   70	70   70	70	70

<sup>1</sup> La contrepartie de cette écriture est un crédit du compte au Trésor (via la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Créanciers divers »).

<sup>2</sup> Après inscription des crédits budgétaires nécessaires.

<sup>3</sup> Par débit à la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

<sup>4</sup> Par crédit à la subdivision intéressée du compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

ANNEXE N°24 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION ET PRODUCTION  
D'IMMOBILISATIONS

A – Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment :	100
B – Travaux de construction d'un bâtiment :	1 500
dont retenue de garantie:	75
C – Règlement au fournisseur	1 425
D – Réception de l'immeuble après achèvement des travaux <sup>1</sup>	
E – Règlement de la retenue de garantie	75

	21 Immobilisations corporelles	2313. Travaux bâtiments	4041 Fournisseurs d'immobili- sations	4047 Fournisseurs d'immob. Retenues de garantie et oppositions	515 Compte au Trésor
A.	100		100		
B.		1 500	1 425	75	
C.			1 425		1 425
D.	1 500	1 500			
E.				75	75

<sup>1</sup> Le transfert de l'immobilisation terminée du compte 23 au compte 21 peut être effectué indifféremment à la date de réception des travaux ou à la clôture de l'exercice (écriture d'ordre non budgétaire), au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

ANNEXE N°25 : FICHE D'ÉCRITURE – TRAVAUX D'AGENCEMENT EFFECTUÉS PAR  
 LES MOYENS PROPRES DE LA COLLECTIVITÉ DANS UN  
 IMMEUBLE LUI APPARTENANT MONTANT RETENU POUR  
 L'EXEMPLE : 1 200 <sup>1</sup>

En cours d'exercice :

60.. (achats)	64.. (frais de personnel)
800	400

En fin d'exercice (par opération d'ordre budgétaire) :

2313 Constructions en cours	722 Production immobilisée Immobilisations corporelles
1 200	1 200

<sup>1</sup> Le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes.

**ANNEXE N°26 : FICHE D'ÉCRITURE – CESSION DE BIENS CORPORELS NON  
AMORTISSABLES**

1 – Un bien a été acquis pour 100, il est cédé pour 105 : exemple d'une plus-value (5).

	21.	675 Valeur comptable immob. cédées	775 Produit de cession d'immob.	676 Diff. (+) s/ réal. transférée investisst	192 Diff/ réalis. immob.	462 Créance s/cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession</u>						
- prix de cession <sup>1</sup>			105			105
- sortie du bien <sup>2</sup>	100	100				
- transfert de la plus-value en section d'inv <sup>2</sup>				5	5	

2 – Un bien a été acquis pour 100, il est cédé pour 20 : exemple d'une moins-value (80).

	21.	675 Valeur comptable	775 Produit de cession d'immob.	776 Diff. (-) s/ réal. reprise au compte de résultat	192 Diff/ réalis. immob.	462 Créance s/cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession</u>						
- prix de cession <sup>1</sup>			20			20
- sortie du bien <sup>2</sup>	100	100				
- transfert de la moins-value en section d'inv <sup>2</sup>				80	80	

<sup>1</sup> Prise en charge au vu du titre de recettes émis par l'ordonnateur.

<sup>2</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

**ANNEXE N°27 : FICHE D'ÉCRITURE – CESSION DE BIENS CORPORELS  
AMORTISSABLES**

Un véhicule, acquis pour 50 au cours de l'exercice N et amortissable en 5 ans, est cédé en N + 4.

En N+4, année de cession, la valeur nette comptable est égale à 10 (valeur d'acquisition : 50 – amortissements : 40).

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 18 (plus-value de 18 – 10 = 8)
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 4 (moins-value de 4 – 10 = – 6)

	2182 Autre matériel de Transport	28182 Amortissst Autre matériel de transport	6811 Dotations aux amortissements	675 VNC		
<i>B.E. exercice N + 1</i>	50					
<b>Exercice N+1 à N+4</b>						
- Dotations aux amortissements <sup>1</sup> (10x4)		40	40			
<b>Exercice N + 4</b>						
			775 Produits de cession		676 diff / réal positives	192 Diff / réalis. immob
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Prix de cession <sup>2</sup>			18			
- Réintégration des amortissements <sup>3</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>1</sup>	10			10		
- Transfert en investissement la différence positive <sup>1</sup>					8	8
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>					776 diff / réal négatives	
- Prix de cession <sup>2</sup>			4			
- Réintégration des amortissements <sup>3</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>1</sup>	10			10		
- Transfert en investissement la différence négative <sup>1</sup>					6	6

<sup>1</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>2</sup> Écriture budgétaire réelle (titre de recette) avec contrepartie au compte 462 « Créances sur cessions d'immobilisations ».

<sup>3</sup> Écriture d'ordre non budgétaire constatée par le comptable.

## ANNEXE N°28 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION ET CESSIION DE TITRES DE PARTICIPATION

1 – Acquisition pour 2 000

2 – Cession<sup>1</sup> pour 2 300

	261 Titres de participation	404 Fournisseurs d'immobilisation	462 Créances sur cessions d'immobilisations	676 Différences (+) s/réalisa- tions trans- férées en in- vestissement	675 Valeurs comptables des immobi- lisations cédées	192 Différences s/réalisa- tions d'immob.	775 Produits des cessions des immob. cédées
1 – Acquisition	2000	2000					
2 – Cession			2300				2300
- Apurement du compte d'immobilisa- tions	2000				2000		
- Transfert de la différence à l'investisse- ment				300		300	

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

- acquisition : dépense au compte 261 ;
- cession : recette au compte 775 ;
  - recette d'ordre au compte 261 ;
  - dépense d'ordre au compte 675 ;
  - dépense d'ordre au compte 676 ;
  - recette d'ordre au compte 192.

<sup>1</sup> La sortie des titres de participation en cas de liquidation est retracée selon le schéma des cessions à titre onéreux (avec éventuellement l'émission d'un titre sur le compte 775 pour le boni de liquidation). Les provisions qui ont pu être constituées sont reprises par un débit 296/crédit 786.

## ANNEXE N°29 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION ET CESSION D'OBLIGATIONS

I – Souscription lors de l'émission

Obligations achetées pour 1 000

272 Titres immobilisés	404 Fournisseurs d'immobilisations
1 000	1 000

II – Acquisition sur le marché secondaire

Obligations achetées pour 9 000 avec une commission bancaire de 50.

	272 Titres immobilisés	4728 Autres dép. à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires
- Achat		9 050	9 050	
- Émission du mandat	9 000	9 050		50



## ANNEXE N° 29 (suite et fin)

## III – Remboursement des obligations à l'échéance

Soit une obligation immobilière souscrite pour sa valeur nominale = 1 000

Cession pour 2 050 dont 50 d'intérêts courus<sup>1</sup>

	272 Titres immobilisés	47138 Autres recettes perçues avant émission de titres	515 Compte au Trésor	675 Valeur comptable des immobi- lisations	7621 Produits autres immobilisations financières	775 Produits cessions d'immobi- lisations
BE valeur d'ac- quisition	1000					
Encaissement Cession :		2 050	2 050			
- prix de cession		2 000				2 000
- intérêts		50			50	
Sortie de l'actif pour la valeur nette comptable <sup>2</sup>	1 000			1 000		
	=	=				
	Soldé	Soldé				

	676 Différences (+) sur réalisations transférées en investissement	192 Différences sur réalisations d'immobilisations
Transfert de la Plus-value en section d'investissement <sup>2</sup>	1 000	1 000

<sup>1</sup> Pour les cessions d'obligations sur le marché secondaire, même comptabilisation mais la commission versée donne lieu à l'émission d'un mandat qui est débité au compte 627 « Services bancaires ».

<sup>2</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N°30 : FICHE D'ÉCRITURE – CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

### I – Obligations acquises et vendues sur le marché secondaire

- Montant de l'acquisition	99
- Montant des frais de commission	1
- Prix de cession	
1 <sup>ère</sup> hypothèse :	105
2 <sup>ème</sup> hypothèse :	90

	4713 Recettes perçues avt émission des titres	4728 Autres dép. à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	667 Charges nettes sur cessions VMP	767 Pdts nets sur cessions de VMP
1. Acquisition							
- Versement des fonds		100		100			
- Enregistrement de la valeur d'achat		99	99				
- Prise en charge des frais de commission		1			1		
2. Cession							
<u>1ère hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession	6		99	105			
- Prise en charge du titre correspondant à la différence positive	6						6
<u>2ème hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession			90	90			
- Apurement du compte « Obligations »		9	9				
- Prise en charge du mandat correspondant à la différence négative		9				9	

## ANNEXE N° 30 (suite et fin)

II – Obligations venant à échéance (obligations acquises pour 10 M Euros)

1 <sup>ère</sup> hypothèse : Remboursement égal au prix d'acquisition	100
Intérêts	10
2 <sup>ème</sup> hypothèse : Remboursement supérieur au prix d'acquisition	105
Intérêts	15
3 <sup>ème</sup> hypothèse : Remboursement inférieur au prix d'acquisition	95
Intérêts	7,5

	4713 Recettes perçues avt émission des titres	4728 Autres dép. à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	667 Charges nettes sur cessions de VMP	764 Revenus des VMP	767 Pdts nets sur cessions de VMP
Balance d'entrée			100				
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>							
- Remboursement	10		100	110			
- Prise en charge du titre (intérêts)	10					10	
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>							
- Remboursement	20		100	120			
- Prise en charge des titres							
. Intérêts	15					15	
. Plus-value	5						5
<u>3<sup>ème</sup> hypothèse</u>							
- Remboursement	7,5		95	102,5			
- Apurement du compte « Obliga- tions »		5	5				
- Prise en charge du titre (intérêts)	7,5					7,5	
- Prise en charge du mandat (moins-value)		5			5		

## ANNEXE N°31 : FICHE D'ÉCRITURE – DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS

- Encaissement des dépôts et cautionnements	100
- Apurement par remboursement à l'intéressé	100

	165 Dépôts et cautionnements reçus	41 Redevables	4671 Créditeurs divers	515 Compte au Trésor
- Prise en charge du titre de recette	100	100		
- Encaissement du dépôt ou du cautionnement		100		100
- Remboursement				
a) Prise en charge du mandat	100		100	
b) Remboursement effectif			100	100

**ANNEXE N°32 : FICHE D'ÉCRITURE – SUBVENTIONS REÇUES POUR  
L'ACQUISITION D'UN BIEN**

Une subvention de 80 est reçue en N pour le financement d'une camionnette acquise au cours du même exercice pour 160.

Le bien est amorti sur une durée de 8 ans à compter de N+1, sans prorata temporis.

- La dotation annuelle d'amortissement s'élève à :  $160 / 8 = 20$
- La reprise annuelle de la subvention reçue est effectuée pour :  $80 / 8 = 10$

	2182 Matériel de transport	28182 Amort. du Matériel de transport	6811 dot. aux amort. des biens corp et incorp	131 Subventions d'invest. rattachées aux actifs amortissables	1391 Subv. d'équipt. transférées c/résultat	777 Quote part subv. invest. transfér. c/ résultat
<b>N</b>						
- Acquisition du bien <sup>1</sup>	160					
- Réception de la subvention <sup>1</sup>				70		
<b>N+1 à N+7</b>						
- Amortissement du bien (20x 7) <sup>2</sup>		140	140			
- Reprise de la subvention (10x7) <sup>2</sup>					70	70
<b>N+8</b>						
- Amortissement du bien <sup>2</sup>		20	20			
- Reprise de la subvention <sup>2</sup>					10	10
- Apurement de la subvention <sup>3</sup>				80	80	
	<i>SD 160</i>	<i>SC 160</i>		<i>soldé</i>	<i>soldé</i>	

*Maintenus au bilan  
jusqu'à la sortie du bien*

<sup>1</sup> Via les comptes concernés de la classe 4 et le compte 515.

<sup>2</sup> Opération d'ordre budgétaire.

<sup>3</sup> Opération d'ordre non budgétaire.

ANNEXE N°33 : FICHE D'ÉCRITURE – SUBVENTIONS REÇUES POUR  
L'ALLÈGEMENT DES CHARGES D'EMPRUNT

La collectivité a reçu une délibération du département lui octroyant pendant 10 ans une subvention en annuité correspondant à 50 % de l'annuité de remboursement de sa dette.

(L'engagement reçu est comptabilisé hors bilan au compte 8027. A chaque réception de fonds, le compte 8027 sera diminué du montant de l'annuité de sorte que le compte 8027 retrace les annuités restant à recevoir.)

	1383 Subv. non transférables	16. Emprunts	515 Compte au Trésor	66111 Charges d'intérêts	7473 Subventions département
Balance d'entrée		1000	2500		
Remboursement de la dette		90	102	12	
Réception de la subvention	39		51		12

## ANNEXE N°34 : FICHE D'ÉCRITURE – CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

### Exemple des frais d'émission des emprunts

Les commissions relatives à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en 10 annuités constantes s'élèvent à 100.

La charge résultant de l'émission de cet emprunt est répartie sur la durée de l'emprunt<sup>1</sup>.

L'échéance des annuités d'emprunt est fixée au 1<sup>er</sup> juillet (pas de prorata temporis).

	CL. 4	4816 Frais d'émission des emprunts	627 Services bancaires	6812 Dotations aux amort. des ch. de fonctionnement à répartir	791 Transferts de charges de fonctionnement
Exercice N					
- Prise en charge du mandat relatif aux commissions	100		100		
- Etalement sur 10 ans des commissions <sup>2</sup>		100			100
- Amortissement du compte 4816 <sup>2</sup>		10		10	
Exercices N+1 à N+9					
- Amortissement du compte 4816 (montant cumulé) <sup>2</sup>		90		90	

<sup>1</sup> Cette période peut être plus courte que celle de l'emprunt.

<sup>2</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N°35 : FICHE D'ÉCRITURE – RÉGIE DE RECETTES

- Versement au régisseur de l'avance pour fonds de caisse	300
- Versements par le régisseur de ses encaissements	15 000
- Prise en charge du titre de recettes correspondant	

	4711 Versement des régisseurs	515 Compte au Trésor	5412 Régis. de recettes Fonds de caisse	CL. 7 Produits
- Versement du fonds de caisse par le comptable		300	300	
- Versement par le régisseur de ses encaissements				
- le 10	5 000	5 000		
- le 18	5 000	5 000		
- le 31	5 000	5 000		
- Prise en charge du titre de recettes (men- suellement par nature de produits	15 000			15 000



## ANNEXE N°36 : FICHE D'ÉCRITURE – RÉGIE D'AVANCE

- Versement de l'avance au régisseur 700
- Prise en charge du mandat de paiement appuyé des justifications de dépenses 650
- Reconstitution de l'avance

	515 Compte au Trésor	5411 Régisseurs d'avance (avances)	Cl. 6 Charges
- Versement de l'avance au régisseur	700	700	
- Prise en charge du mandat des dépenses effectuées par le régisseur et vérifiées par le comptable		650	650
- Reconstitution de l'avance	650	650	

## ANNEXE N°37 : FICHE D'ÉCRITURE – DETTES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Souscription d'un emprunt de 1 000 dollars

- Encaissement au cours de l'exercice N  
(1 dollar : 1,14 €) = 1 140

Inventaire de fin d'exercice

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,20 € soit + 60  
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,10 € soit - 40

Règlement de l'annuité au cours de l'exercice N + 1

(Montant en capital : 100 dollars)

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,18 = 118  
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,11 = 111

	1643 Emprunts en devises	4762 Augmentation des dettes	4772 Diminution des dettes	1515. Provisions pour pertes de change	666 Pertes de change	6865 Dot. ax amort. et prov. financières
<b>Exercice N</b>						
- Situation au 31.12	1 140					
- Inventaire :						
- 1 <sup>ère</sup> hypothèse						
. Enregistrement de la perte latente (non budgétaire)	60	60				
. Constatation d'une provision				60		60
- 2 <sup>ème</sup> hypothèse						
Enregistrement gain latent (non budg.)	40		40			
<b>Exercice N+1</b>						
- Contre-passation des écritures :						
. 1 <sup>ère</sup> hypothèse	60	60				
. 2 <sup>ème</sup> hypothèse	40		40			
						786 Reprise sur provisions
- Règlement de l'annuité :						
1 <sup>ère</sup> hypothèse						
. Règlement de l'annuité (118 €)	114 <sup>1</sup>				4	
. Reprise sur provisions <sup>2</sup>				4		4
					766 Gains de change	
2 <sup>ème</sup> hypothèse						
. Règlement (111 €)	114 <sup>1</sup>				3	

<sup>1</sup> Par crédit du compte au Trésor.

<sup>2</sup> La provision est réajustée en fin d'exercice lors de l'inventaire.

**ANNEXE N°38 : FICHE D'ÉCRITURE – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS  
PAR UN SYNDICAT POUR LE COMPTE D'UNE COMMUNE  
(ADHÉRENTE OU NON)**

Dans le cas concret développé ci-après:

- les financements sont versés au syndicat,
  - les subventions et l'emprunt encaissés (débit du compte au Trésor) ont été portés directement au compte d'imputation définitive (dans la réalité, ces encaissements auront été enregistrés provisoirement au compte 4713 « Recettes perçues avant émission des titres »).
- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Montant des travaux à réaliser              | 210                              |
| - Financement                                 |                                  |
| - participation de la commune                 | 70 (versée en 2 fois : 25 et 45) |
| - subventions versées directement au syndicat | 40                               |
| - emprunt souscrit par le syndicat            | 100                              |

**A – COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDATAIRE (Syndicat)**

- 4581 – Commune X – Dépenses
- 4582 – Commune X – Recettes
- 164 – Emprunts auprès des établissements financiers
- 2763 – Créances sur les collectivités publiques
- 404 – Fournisseurs d'immobilisations
- 4434 – Opérations particulières avec les communes
- 515 – Compte au Trésor

**B – COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDANT (Commune)**

- 4435 – Opérations particulières avec les groupements de collectivités
- 515 – Compte au Trésor
- 131 ou 132 – Subventions d'équipement
- 1687 – Autres dettes
- 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles
- 213 – Constructions
- 2763 – Créances sur des collectivités publiques

## ANNEXE N° 38 (suite et fin)

SYNDICAT MANDATAIRE – Comptabilisation des opérations

N.B. Le compte 458 est un compte budgétaire.

	4581 Dépenses	4582 Recettes	404 Fournisseurs d'immobili- sations		4434 Commune		515 Compte au Trésor		164 Emprunt auprès des êts financiers		2763 Créances	
	210		210	210			210					
- Travaux												
- Mobilisation emprunt							100		100			
- Affectation à l'opération de mandat		100									100	
- Subventions diverses		40					40					
- 1 <sup>er</sup> versement de la commune		25			25	25	25					
- Remise des tra- vaux et constata- tion de la dette communale (2 <sup>ème</sup> apport)		45			45	45	45					
- Apurement du compte de mandat par le comptable	210	210										

COMMUNE MANDANTE – Comptabilisation des opérations

	2313 Travaux	238 Immob. en cours av. et ac.	4435 Groupements de collectivités		515 Compte au Trésor		1687 Dettes		2763 Créances		13 Subven- tions	
- 1 <sup>er</sup> apport au syndicat <sup>1</sup>		25	25	25	25							
- Intégration de la dette et de la créance s/travaux							100	100				
- Réception du décompte en fin d'exercice <sup>2</sup>	25	25										
- intégration dette <sup>3</sup>	140								100			40
- solde participa- tion	45		45	45	45							
	210											

<sup>1</sup> Versé sans justification de l'exécution des travaux.

<sup>2</sup> Décompte : justificatif des travaux exécutés. L'ensemble des opérations : imputation au compte 231 de l'acompte versé (25), intégration de la dette (140) et solde de la participation (45) sont des opérations d'ordre budgétaires.

<sup>3</sup> Les annuités de la dette seront versées au syndicat par débit des comptes 1687 et 661 et seront imputées au crédit des comptes 2763 et 768. Les annuités de la dette seront remboursées au mandataire par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le mandant) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le mandataire)

## ANNEXE N°39 : FICHE D'ÉCRITURE – TRAVAUX SUR LYCÉES ET COLLÈGES

Les opérations de dépenses et de recettes sont suivies sur les comptes budgétaires 4561 « Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis à la région » et 4562 « Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au département ».

Les dépenses de travaux sont suivies aux subdivisions 45611 ou 45621, les participations reçues aux subdivisions 45612 ou 45622.

La collectivité qui réalise les travaux impute sa propre participation en dépenses au compte 655 et en recette au compte 45612 (lycée) ou 45622 (collège).

	45621 Dépenses	45622 Recettes	404 Fournisseurs d'immobili- sations	515 Compte au trésor	655 Contingents et participations obligatoires
Travaux	118		118		
Participation du dé- partement T.T.C.		38		38	
Participation propre du mandataire		20			20
Autres participations de tiers		60		60	
Remise des travaux (opération d'ordre non budgétaire)	118	118			

## ANNEXE N°40 : FICHE D'ÉCRITURE – LE RÉSULTAT

- Deux cas sont à distinguer :
- le résultat cumulé de clôture est excédentaire
  - le résultat cumulé de clôture est déficitaire

Il est rappelé que seul un résultat excédentaire peut donner lieu à affectation.

En outre, le compte 12 doit être systématiquement soldé par transfert de son solde au compte 110 et / ou au compte 119.

**I – LE RÉSULTAT CUMULÉ EST EXCÉDENTAIRE**

Ces opérations sont non budgétaires hormis l'affectation à l'investissement (émission d'un titre sur le compte 1068)

**– 1<sup>ère</sup> hypothèse :**

- solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100 ; résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 600.
- affectation à la couverture du besoin de financ de N = 540 ; subsiste donc en report à nouveau créditeur : 60.

	12 Résultat de l'exercice	110 Report à nouveau (solde créditeur)	1068 Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 1.1 N + 1	500	100	
- Solde du compte 12	500	500	
- Affectation à l'investissement		540	540
	<i>Soldé</i>	SC = 60	

**– 2<sup>ème</sup> hypothèse :**

- solde au 31.12.N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 100 ; résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 400.
- affectation à la couverture du besoin de financ de N = 350, subsiste donc en report à nouveau créditeur : 50.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice	1068 Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 1.1 N + 1		100	500	
- Solde du compte 12 (dont apurement du déficit antérieur)	400	100	500	
- Affectation à l'investissement	350			350
	<i>SC = 50</i>	<i>Soldé</i>	<i>Soldé</i>	

**– 3<sup>ème</sup> hypothèse :**

- solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 180.
- affectation à la couverture du besoin de financ de N = 150, subsiste donc en report à nouveau créditeur : 30.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	12 Résultat de l'exercice	1068 Exc. de fonct. capitalisés
- B.E. au 1.1 N + 1	300	120	
- Solde du compte 12 (apurement du déficit de N)	120	120	
- Affectation à l'inv	150		150
	<i>SC = 30</i>	<i>Soldé</i>	

## ANNEXE N° 40 (suite et fin)

**2 – LE RÉSULTAT CUMULÉ EST DÉFICITAIRE (pas de possibilité d'affectation)**

Ces opérations sont d'ordre non budgétaire.

**- 1<sup>ère</sup> hypothèse :**

Solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100, résultat de l'exercice N = déficit de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	100	200	300
- Solde du compte 12	100	200	300
	<i>Soldé</i>	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

**- 2<sup>ème</sup> hypothèse :**

Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 500, résultat de l'exercice N = excédent de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	500	300
- Solde du compte 12	300	300
	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

**- 3<sup>ème</sup> hypothèse :**

Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 420.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	300	120
- Solde du compte 12	120	120
	<i>SD = 420</i>	<i>Soldé</i>

## ANNEXE N°41 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION PAR VOIE DE CRÉDIT-BAIL

Soit un véhicule faisant l'objet d'une acquisition par voie de crédit-bail. La redevance annuelle s'élève à 120 pendant 6 ans. Le prix contractuel de cession est fixé à 480.

	6122	2182	4041	46711	515	80161 Hors bilan
a – Constatation engagement donné hors-bilan						1200
b – Règlement des redevances annuelles						
- Appel de fonds	720			720		
- Décaissement de fonds				720	720	- 720
c – Levée d'option						
- Décaissement des fonds		480	480		480	
- Comptabilité hors-bilan						- 480



ANNEXE N°42 : FICHE D'ÉCRITURE – CESSION PAR VOIE DE LOCATION-VENTE

**1<sup>er</sup> cas** : Valeur bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement fractionné** (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	1676	2132	28132	6811	752	675	775	80265
A – Valeur immeuble		1200						600
B. Annuité (140x10)								
- ac/sur bâtiment	800 <sup>1</sup>							
(80 x 10)					600 <sup>1</sup>			
- redevance								
(60 x 10)								
C. Amortissement			600	600				
bâtiment (60x10)								
D. fin de contrat								
- reprise amor tissements		600	600					
- imputation	800						80	
paiement							0	
- constatation VNC		600				600		
<b>Total</b>	800	800	1200	1200	600	600	800	- 600
							0	
	676		192					8028
E. Transfert	200		200					800
plus value								- 80
								.....
								Total 0

ANNEXE N° 42 (suite)

**2<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement différé** : N + 9 ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	2132	28132	6811	752	675	775	80265	8028
--	------	-------	------	-----	-----	-----	-------	------

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

A. Valeur immeuble	1200							600	800
B. Annuité - redevance (60 x 10)						600 <sup>1</sup>			
C. Amortissement bâtiment (60x10)			600	600					
D. Sortie du bien en fin de contrat reprise amort	60 0	600							
prix de vente								800 <sup>1</sup>	
- Constatation	60 0						600		
valeur nette et sortie du bien de l'actif									
<b>Total</b>	1200	1200	600	600	600	600	600	800	-600
		676			192				
E. Transfert plus – value	200								200

ANNEXE N° 42 (suite et fin)

**3<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; Paiement fractionné (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60 ; **Le locataire n'exerce pas son droit d'option à l'échéance** : remboursement des acomptes.

1676

2132

28132

6811

752

80265

8028

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

<sup>1 2</sup> Par débit c/462.

								Hors bilan		Hors bilan	
A. Valeur immeuble			1200						600		800
B. Annuité											
- ac/bâtiment	800 <sup>1</sup>										
(10 x 80)											
- redevance											
(10 x 60)							600 <sup>1</sup>	- 600			- 800
C: Amortissements				600	600						
(10 x 60)											
D. Echéance contrat											
remboursement	800										
<u>Total</u>	800	800	1200	600	600		600	0			- 800

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant crédité par le débit du compte 515.

## ANNEXE N°43 : FICHE D'ÉCRITURE – MISE À LA RÉFORME D'UN BIEN

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un événement indépendant de la volonté de la collectivité (incendie, un vol...), dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse : mise à la réforme de matériel informatique (c/2183)

Valeur initiale :	100	Amortissements pratiqués :	80
Moins-value :	20	Valeur nette comptable :	20

L'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à la réforme du bien et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Cette transmission se fait dans le cadre d'un certificat administratif qui indique :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

ÉTAPES		compte débité	compte crédité	montant
Réintégration des amortissements	ONB	28183	2183	80
Sortie du bien pour sa VNC et constatation d'une moins-value	ONB	193	2183	20

Le cas échéant, les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables afférentes au bien réformé (c/131 et 133) sont apurées par le crédit :

- du compte 1391 ou 1393 correspondant pour la part de la subvention reprise au compte de résultat ;
- du compte 193 pour le solde.

## ANNEXE N°44 : FICHE D'ÉCRITURE – DOTATION (OU APPORT) EN NATURE

Chez l'apporteur, l'apport en nature consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit, à des établissements publics départementaux (ex : régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) ou non (ex : syndicat) qui se créent (plus rarement ex : élargissement de compétences) des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité, appelés dotation.

L'opération d'apport en nature est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèse de départ :** Apport d'un bien amortissable partiellement subventionné avec transfert de l'emprunt afférent audit bien.

Valeur brute du bien remis en apport : 1 600

Subvention reçue au titre dudit bien : 400

Capital restant dû au titre de l'emprunt afférents au bien remis en apport : 600

Amortissements pratiqués : 200

Quote-part de la subvention transférée au compte de résultat : 50

Au cas d'espèce, il y a apport de l'actif et du passif afférent au bien remis en apport et reprise pour les mêmes montants chez le bénéficiaire de l'apport.

Chez l'apporteur comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'apport en nature fait à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

**I. Chez l'apporteur**

	1021 / 193 <sup>1</sup>	21	281	131	139	164 / 2763 <sup>2</sup>
Remise du bien	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Cette décision d'apport est en principe une délibération de l'organe délibérant prise dans le cadre de l'article L.3213-1 du CGCT.

<sup>1</sup> Compte 1021 pour les régies à personnalité morale, compte 193 pour les autres cas.

<sup>2</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 2763 dans le cas contraire.

## ANNEXE N° 44 (suite et fin)

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

**II. Chez le bénéficiaire**

	1021 / 193	21	281	131	139	164 / 1687 <sup>3</sup>
Réception du bien en apport	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

La décision acceptant l'apport est toujours une délibération de l'organe délibérant.

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer les mêmes mentions que le certificat visé au I, complété, le cas échéant :

- de la durée et du type d'amortissement (linéaire, autre) ;
- et de tout autre élément que l'ordonnateur considérera comme pouvant utilement enrichir la fiche d'inventaire du bien.

Remarque :

Dans le cas où le contrat d'emprunt lié à l'immobilisation apportée n'est pas transféré avec le bien, les opérations liées au remboursement des annuités d'emprunt par l'apporteur sont les suivantes :

**Chez l'apporteur :**

	164	661	2763	7623	515
Paiement d'une annuité d'emprunt (capital, intérêts) :	50	10			60
Encaissement du remboursement par le bénéficiaire			50	10	60

**Chez le bénéficiaire :**

	1687	66113	515
Remboursement de l'annuité d'emprunt (mandats au nom de l'apporteur):	50	10	60

<sup>3</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 1687 dans le cas contraire.

**ANNEXE N°45 : FICHE D'ÉCRITURE – AFFECTATION À UN SERVICE NON DOTÉ DE  
LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE ET  
RETOUR (DÉSFFECTATION) AVANT LA DISSOLUTION DU SERVICE**

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse :

Affectation par une commune d'une immobilisation, des amortissements, de l'emprunt et de la subvention correspondants, à un service non doté de la personnalité morale (budget annexe ou régie dotée de la seule autonomie financière).

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez l'affectant comme chez l'affectataire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'affectation et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Affectant			Affectataire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Affectation du bien	Dt 181	Ct 21	1 600	Dt 21	Ct 181	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 181	200	Dt 181	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 181	400	Dt 181	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv°	Dt 181	Ct 139	50	Dt 139	Ct 181	50
Transfert d'emprunts <sup>1</sup>	Dt 2763	Ct 181	600	Dt 181	Ct 1687	600
Retour :						
– immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 181	1 600	Dt 181	Ct 21	1 600
– amortissements pratiqués	Dt 181	Ct 28	600	Dt 28	Ct 181	600
– subventions	Dt 181	Ct 131	400	Dt 131	Ct 181	400
– reprise de subventions	Dt 139	Ct 181	150	Dt 181	Ct 139	150
– emprunts	Dt 181	Ct 2763	400	Dt 1687	Ct 181	400
Apurement du c/18	Dt 193	Ct 181	100	Dt 181	Ct 193	100

<sup>1</sup> Au cas d'espèce, l'emprunt afférent au bien n'étant pas relatif au seul bien affecté, l'affectant continue à rembourser le prêteur sur son budget et se fait rembourser par son service non personnalisé.

## ANNEXE N° 45 (suite)

**Chez l'affectant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur de l'immobilisation :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la commune qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

<b>Affectation :</b>	181	21...	28	164 <sup>1</sup>	2763 <sup>2</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée		1 600	200	600		400	50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)	1600	1600						
- Affectation des amortissements pratiqués	200		200					
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	450	0	0	600	600	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	450			400	400			
- Retour de l'immobilisation	1 600	1 600						
- Intégration des amortissements	600		600					
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
<b>- Solde du compte 181</b>	100							100
<b>Soldes</b>	0	1 600	600	400	0	400	150	100

## ANNEXE N° 45 (suite et fin)

**Chez l'affectataire**, (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation:1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50

<sup>1</sup> Le remboursement à l'établissement financier par l'affectant de l'emprunt transféré est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital, et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts, par le crédit du c/ 515.

<sup>2</sup> Le remboursement de l'annuité de la dette par l'affectataire sera enregistré au crédit des comptes 2763, pour la part en capital, et 7623, pour la part des intérêts.



Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la commune qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

	181	21...	28	1687 <sup>2</sup>	131/133	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation						
- de l'amortissement	1600	1600				
- de la subvention	200		200			
- de la reprise de subvention	400				400	
	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	<b>450</b>	<b>1600</b>	<b>200</b>	<b>600</b>	<b>400</b>	<b>50</b>
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée	450	1600	600	193	400	400
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	150					150
- de la reprise de subvention	400				400	
Désaffectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Solde du compte 18 et constatation plus-value	100			100		
<b>Soldes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>2</sup> Le remboursement de l'annuité de la dette à l'affectant sera enregistré au débit des comptes 1687, pour la part en capital, et 66113, pour la part des intérêts.

**ANNEXE N°46 : FICHE D'ÉCRITURE – MISE EN AFFECTATION À UN ORGANISME  
DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ MORALE, DE MISE EN CONCESSION  
OU AFFERMAGE**

Cette opération permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèse :**

Mise en affectation, en concession ou affermage d'une immobilisation ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Remettant :</i>	<i>Bénéficiaire :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la remise du bien à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise en affectation du bien à titre gratuit	Dt 24	Ct 21	1 600	Dt 22	Ct 229	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 249	200	Dt 229	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 249	400	Dt 229	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 249	Ct 139	50	Dt 139	Ct 229	50
Transfert d'emprunts <sup>1</sup>	Dt 164	Ct 249	600	Dt 229	Ct 164	600
Retour : – immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 24	1 600	Dt 229	Ct 22	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 249	Ct 28	600	Dt 28	Ct 229	600
- subventions	Dt 249	Ct 131	400	Dt 131	Ct 229	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 249	150	Dt 229	Ct 139	150
- emprunts	Dt 249	Ct 164	400	Dt 164	Ct 229	400
Apurement des c/249 et 229	<b>Dt 193</b>	Ct 249	100	Dt 229	<b>Ct 193</b>	100

Rappel : les comptes 242 et 2492 sont réservés aux opérations de mise à disposition chez le remettant.

<sup>1</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, les annuités de la dette seront remboursées au remettant par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le bénéficiaire) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le remettant).

## ANNEXE N° 46 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier

<b>Affectation :</b>	249x sauf 2	241/3/4/5/8	21	28	164 <sup>1</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée			1600	200	600	400	50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Affectation des amortissements pratiqués	200			200				
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	1150	1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	1150	1600						
- Retour de l'immobilisation		1600	1600					
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Solde du compte 249	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	1600	600	400	400	150	100

NB : Si le bien retourné a bénéficié d'une adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 24 Dt 24/Ct 193 du montant de l'adjonction.

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement financier est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

ANNEXE N° 46 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

<b>Affectation :</b>	229	22	28	164	131/133	139
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation						
- de l'amortissement	1600	1600				
- de la subvention	200		200			
- de la reprise de subvention	400				400	
- de l'emprunt correspondant	50			600		50
<b>Soldes</b>	450	1600	200	600	400	50

<b>Retour :</b>				193		
- Balances d'entrée	450	1600	600		400	150
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
- de l'emprunt correspondant	400				400	
<b>Solde du compte 229</b>						
et constatation plus-value	100			100		
<b>Soldes</b>	0	0	0	100	0	0

## ANNEXE N°47 : FICHE D'ÉCRITURE – MISE À DISPOSITION DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Cette opération permet de transférer à l'établissement la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise à disposition d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèse :

Mise à disposition par une commune à un établissement auquel elle transfère une compétence (ex : établissement public de coopération intercommunale) d'une immobilisation utilisée pour l'exercice de cette compétence ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget, ni de titres et de mandats, à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à disposition et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 242	Ct 21	1 600	Dt 217	Ct 1027	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 2492	200	Dt 1027	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 2492	400	Dt 1027	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 2492	Ct 139	50	Dt 139	Ct 1027	50
Transfert d'emprunts <sup>1</sup>	Dt 164	Ct 2492	600	Dt 1027	Ct 164	600
Retour : immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 242	1 600	Dt 1027	Ct 217	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 2492	Ct 28	600	Dt 28	Ct 1027	600
- subventions	Dt 2492	Ct 131	400	Dt 131	Ct 1027	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 2492	150	Dt 1027	Ct 139	150
- emprunts	Dt 2492	Ct 164	400	Dt 164	Ct 1027	400
Apurement des c/249 et 1027	<b>Dt 193</b>	Ct 2492	100	Dt 1027	<b>Ct 193</b>	100

<sup>1</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 est mouvementé chez le remettant et le compte 1687 chez le bénéficiaire, les annuités de la dette seront remboursées au remettant par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le bénéficiaire) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le remettant).

## ANNEXE N° 47 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600    Amortissements pratiqués : 200    Emprunt : 600    Subvention : 400    Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600    Amortissements pratiqués : 600    Emprunt : 400    Subvention : 400    Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

<b>Mise à disposition :</b>	2492	242	21	28	164 <sup>1</sup>	131	139	193
- Balances d'entrée			1600		600	400	50	
- Mad immobilisations		1600	1600					
- Mad amortissements	200			200				
- Mad subvention	400					400		
- Mad reprise subv.	50						50	
- Mad emprunt	600				600			
<b>Soldes</b>	1150	1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	1150	1600						
- Retour de l'immob		1600	1600					
- Intégration amort	600			600				
- Intégration subvention	400					400		
- Intégrat reprise subv	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Solde du compte 249	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	1600	600	400	400	150	100

NB : Si le bien retourné a bénéficié d'adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 242 : Dt 242/Ct 193 du montant de l'adjonction.

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement financier est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

ANNEXE N° 47 (suite et fin)

Chez le bénéficiaire (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt)..

Affectation : Valeur immeuble :1600    Amortissements pratiqués : 200    Emprunt : 600    Subvention : 400    Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600    Amortissements pratiqués : 600    Emprunt : 400    Subvention : 400    Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

	1027	217	28	164	131	139
<b><u>Affectation :</u></b>						
- <u>Balances d'entrée</u>						
Constatation Mad :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subv	50					50
- de l'emprunt	600			600		
<u>Soldes</u>	450	1600	200	600	400	50
<b><u>Retour :</u></b>						
- <u>Balances d'entrée</u>	450	1600	600	400	400	150
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subv	150					150
- de l'emprunt	400			400		
<b>Solde du compte 1027 et</b>						
constatation plus-value	100			100		
<u>Soldes</u>	0	0	0	100	0	0

**ANNEXE N°48 : FICHE D'ÉCRITURE – REPRISE DU PRODUIT DE CESSION D'UNE IMMOBILISATION REÇUE AU TITRE D'UN DON  
ET LEGS ET APUREMENT DU COMPTE 1025**

**1) Cession avec moins-value (prix de vente inférieur à la valeur historique du bien)**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 500 ; « moins-value » de 300.

1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de reprendre partiellement le produit en section de fonctionnement (150)

	10251	10259	192	193	21	4621	675	775	776	777
- Réception de l'immobilisation (OOB)	800				800					
-Prix de cession (op. réelle)						500		500		
-Sortie VNC (OOB)			300		800		800		300	
-Moins-value (OOB)										
-Reprise du produit de cession en SF (OOB)		150								150
-Apurement du c/ 10259 (OONB)	150	150								
-Apurement du c/ 10251 (OONB)	650			650						
	0	0			0					

2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de ne pas reprendre le produit en section de fonctionnement

	10251	192	193	21	4621	675	775	776
-Réception de l'immobilisation (OOB)	800			800				
-Prix de cession (op. réelle)					500		500	
-Sortie VNC (OOB)		300		800		800		300
-Moins-value (OOB)								
-Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.



ANNEXE N° 48 (suite et fin)

**2) Cession avec plus-value (prix de vente supérieur à la valeur historique du bien) :**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 1 000 ; « plus-value » de 200.

**1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de reprendre le produit en section de fonctionnement.**

	10251	10259	192	193	21	4621	675	676	775	777
- Réception de l'immobilisation (OOB)	800				800					
- Prix de cession (Op. réelle)						1000			1000	
- Sortie VNC (OOB)			200		800		800			
- Plus-value (OOB)				200				200		
- Transport de la + value au c/10251 (OONB)	200									
- Reprise du produit de cession en SF (OOB)		1000								1000
- Apurement du c/ 10259 (OONB)	1000	1000								
	0	0	0							

**2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de ne pas reprendre le produit en section fonctionnement.**

	10251	192	193	21	4621	675	676	775
- Réception de l'immobilisation (OOB)	800			800				
- Prix de cession (Op. réelle)					1000			1000
-Sortie VNC (OOB)				800		800		
-Plus-value (OOB)		200					200	
Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise au cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

## ANNEXE N°49 : FICHE D'ÉCRITURE – APUREMENT DES COMPTES DE SUBVENTIONS TRANSFÉRABLES (C/131 ET 133) LORS DE LA CESSION D'UNE IMMOBILISATION NON TOTALEMENT AMORTIE

Les comptes de subventions transférables, c/131 et 133, ont vocation à être apurés : par reprise annuelle de la subvention (biens amortissables) et au plus tard lors de la cession du bien auquel ces fonds sont affectés (à auxiliaiser sur l'axe inventaire ans Hélios).

Les subventions transférables (c/131 et 133) non totalement reprises lors de la cession des immobilisations qu'elles ont servies à financer seront apurées par le compte 193 en cas de cession à titre onéreux [cas a)] ; en cas de cession à titre gratuit, elles demeurent au compte de subvention transférable et sont reprises parallèlement à l'amortissement de la subvention d'équipement en nature que constitue la cession à titre gratuit [cas b)].

### a) Cession à titre onéreux

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession pour 500, « plus-value » de 20.

En grisé, **opérations budgétaires** (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	675	676	68	775 7	77
Acquisition du B et subv - (par 515)	200			800	800						
- Amortissements						320	320				
- Reprise subv°		80							320		
- Prix de cession (par 515)										500	500
- Réintégration des amortissts				320	320	320					
- Sortie VNC				480	480		480				
- Plus – value			20								
- Apurement 139	80	80									
- Apurement 131/133	120										
	0	0	120	120	0	0					

ANNEXE N° 49 (suite et fin)

**b) Cession à titre gratuit**

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession à titre gratuit, équivalent à une subvention d'équipement versée à hauteur de la VNC(480).

En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	2044	676	68	775	777
- Acquisition du B et su200 (par 515)	200				800						
- Amortissements- Reprise subv°		80				320			320		80
- Prix de cession=0											
- Réintégration des amortissts				320	320	320					
- Sortie VNC				480	480		480				
- Plus – value											
- Apurement 139*	80	80									
- Apurement 131/133*	120	120									
	0	0			0	0					

La subvention continue à être reprise au compte de résultat mais sur la durée d'amortissement de la subvention en nature à laquelle s'assimile la cession à titre gratuit.

**ANNEXE N°50 : FICHE D'ÉCRITURE – OPÉRATIONS SUR EMPRUNT ASSORTI D'UNE  
OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRÉSORERIE**

En N, souscription d'un emprunt de 1000, assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Le contrat d'emprunt prévoit un déplafonnement de 200 en N+1, soit un nouvel encours plafonné à 800.

La fiche présente trois cas de remboursement / tirage.

**Rappel** : les comptes 16449 et 51932 doivent **impérativement** être soldés à la fin de l'exercice

**I – Le tirage sur la ligne de trésorerie est égal au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, la collectivité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt.

1 <sup>ère</sup> hypothèse	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>		<i>1000</i>		
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi-budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	200	200		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

**1<sup>ère</sup> hypothèse**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

## ANNEXE N° 50 (suite)

**II – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, la collectivité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt. A la différence de l'hypothèse n°1, ce désendettement résulte pour partie du tirage sur ligne de trésorerie et d'un remboursement ordinaire pour le solde.

2ème hypothèse	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	650			650
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi-budgétaire avec titre + opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)		50	50	650
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	150	150		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

**2ème hypothèse**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16441	150	16441	
16449	700	16449	650
Chapitre 041			
16441	50	16449	50

Désendettement effectif de 200.

## ANNEXE N° 50 (suite et fin)

**III – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, la collectivité s'est désendettée de 300 par le tirage sur la ligne de trésorerie, au-delà du plafond contractuel.

3 <sup>ème</sup> hypothèse	Compte au Trésor		Op / emprunt		OP / ligne trésorerie		Lignes de trésorerie liées à un emprunt.	
	515		16441		16449		51932	
<i>Balance d'entrée</i>				1000				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)		1000			1000			
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700							700
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi-budgétaire, titre)						700		700
- remboursement contractuel (opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)				300		300		
				SD 700		Compte soldé		Compte soldé

Le désendettement étant supérieur au plafond contractuel, l'encours disponible en N+1 est réduit à hauteur de 700.

3 <sup>ème</sup> hypothèse			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16449	1000	16449	700
Chapitre 041			
16441	300	16449	300

Désendettement effectif de 300.

**ANNEXE N°51 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION ET CESSIION D'UNE  
IMMOBILISATION À L'EURO SYMBOLIQUE.**

**I. Acquisition à l'euro symbolique**

Le schéma suivant décrit les modalités de comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, acquise à l'euro symbolique.

	21...	13...	515
- Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine <sup>1</sup>	99	99	
- Paiement de l'euro symbolique	1		1

**II. Cession à l'euro symbolique**

Le schéma suivant décrit les modalités de comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, vendue à l'euro symbolique.

	21...	2044.	7788	515
- Balance d'entrée	100			
- Sortie de l'immobilisation <sup>1</sup>	100	100		
- Encaissement de l'euro			1	1

Puis à compter de l'année qui suit la cession, amortissement de la subvention d'équipement versée au compte 2044 par l'opération d'ordre budgétaire suivante (ex : sur 5 ans) :

	6811.	28044.
- Amortissement	20	20

Une fois la subvention d'équipement versée totalement amortie, elle est sortie du bilan par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

	28044.	2044.
- Apurement de la subvention totalement amortie	100	100

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire

## ANNEXE N°52 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION D'UNE IMMOBILISATION PAR VOIE D'ÉCHANGE

Il est possible qu'une commune procède à des échanges d'immobilisations avec une autre personne morale de droit public ou de droit privé.

L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre (article 1702 du code civil). Il s'analyse comptablement comme une opération de cession suivie d'une acquisition.

Si les deux biens ne sont pas de valeur équivalente, une soulte peut être prévue.

Le « prix de cession » pour l'une des parties qui est le « prix d'acquisition » pour l'autre est la valeur estimée du bien reçu en contrepartie du bien donné, majorée, le cas échéant, du montant de la soulte reçue.

La plus ou moins-value résultant de la différence entre la valeur estimée du bien reçu en échange à laquelle s'ajoute l'éventuelle soulte reçue, et la valeur comptable du bien cédé se comptabilise comme dans toute cession.

Le schéma budgétaire et comptable ci-après décrit une opération d'échange de terrains entre deux communes avec plus-value.

La commune A donne à la commune B un terrain retracé à son actif pour une valeur de 500 € et estimé dans l'acte d'échange à 2 300 €. La commune B lui donne en échange un terrain retracé à son actif pour une valeur de 1 000 € et estimé dans l'acte à 1 600 €. B verse également à A une soulte de 700 €.

Ces opérations sont toutes d'ordre budgétaires, à l'exception de l'intégration du bien, du versement et de l'encaissement de la soulte.

### Commune A

	211	675	775	676	192	515
<u>Balance d'entrée :</u>						
– valeur du terrain	500					
<u>Opération d'échange :</u>						
– sortie du bien remis	500	500				
– réception du bien reçu en échange	1 600		1 600			
- encaissement de la soulte			700			700
– constatation de la plus -value				1 800	1 800	



## ANNEXE N° 52 (suite et fin)

**Commune B**

	211	675	775	676	192	515
<u>Balance d'entrée :</u>						
– valeur du terrain	1 000					
<u>Opération d'échange :</u>						
– sortie du bien remis	1 000	1 000				
– réception du bien reçu en échange	1 600		1 600			
- versement de la soulte	700					700
– constatation de la plus -value				600	600	

ANNEXE N°53 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION D'UNE IMMOBILISATION PAR VOIE DE CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Une commune signe un contrat de partenariat public-privé avec un prestataire pour la construction d'un équipement public.  
Montant total de l'opération : 10 000 000 €

Les dispositions contractuelles établissent les trois parts de la rémunération comme suit :

- Part investissement : 5 000 000 €
- Part fonctionnement : 3 000 000 €
- Part financement : 2 000 000 €

**1<sup>er</sup> cas : la rémunération du co-contractant est intégralement versée lors de la mise en service du bien**

	21xx	235	4011	4041	611	6618
	Immobilisations corporelles	Part investissement PPP	Fournisseurs	Fournisseurs d'immobilisations	Contrats de prestations services avec entreprises	de de Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)						
<i>part investissement</i>		500 000				500 000
<i>part fonctionnement</i>			300 000		300 000	
<i>part financement</i>			200 000			200 000
		500 000				
2 <sup>ème</sup> versement...			300 000		300 000	
			200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	5 000 000					
		5 000 000				

## ANNEXE N° 53 (suite et fin)

**2<sup>ème</sup> cas : le paiement de la rémunération du co-contractant continue après mise en service du bien**

Au jour de la mise en service du bien, la part investissement du co-contractant a été versée à hauteur de 3 000 000 €.

	21xx	235	1675	4011	4041	611	6618
	Immobilisations corporelles	Part investissement PPP	Dettes PPP	Fournisseurs	Fournisseurs d'immobilisations	Contrats de prestations de services avec des entreprises	Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)							
<i>part investissement</i>		500000				500000	
<i>part fonctionnement</i>				300000		300000	
<i>part financement</i>				200000			200000
		500000				500000	
2 <sup>ème</sup> versement...				300000		300000	
				200000			200000
Mise en service du bien (OONB)	3000000	3000000					
	2000000			2000000			
Versements ultérieurs (réel)			2000000		2000000		

## ANNEXE N°54 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS

Les flux croisés identifiés dans le cadre de la présente annexe correspondent à :

- des remboursements de frais relatifs à des mises à disposition de personnels ou de moyens entre deux structures ;
- des financements croisés, mis en place pour la construction d'un équipement ou son entretien ;
- des remboursements en capital et intérêts d'emprunts transférés entre structures, sans changement de titulaire vis-à-vis de l'établissement bancaire.

**I. Des comptes dédiés à l'enregistrement des flux croisés**

- Entre communes membres et GFP d'appartenance / communes membres d'un même GFP :

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>13x41</b> « Subventions d'investissement reçues des communes membres d'un GFP »	Subvention d'investissement reçue d'une autre commune membre du même GFP	Subvention d'investissement reçue d'une commune membre
<b>13x51</b> « Subventions d'investissement reçues du GFP de rattachement »	Subvention reçue du GFP de rattachement	
<b>168741</b> « Autres dettes des communes membres du GFP »	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune membre
<b>168751</b> « Autres dettes du GFP de rattachement »	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>204141</b> « Subventions d'investissement versées aux communes membres du GFP »	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	Subvention versée à une commune membre
<b>204151</b> « Subventions d'investissement versées aux GFP de rattachement »	Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>276341</b> « Créances sur des communes membres du GFP »	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une autre commune membre du même GFP	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune membre
<b>276351</b> « Créances sur le GFP de rattachement »	Refacturation du capital d'un emprunt transféré au GFP de rattachement	
<b>6216</b> « Personnel affecté par le GFP de rattachement »	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par le GFP de rattachement	

## ANNEXE N°54 : les principaux flux croisés (suite)

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
6217 « Personnel affecté par la commune membre du GFP »	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une autre commune membre du même GFP	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une commune membre
62875 « Remboursements de frais aux communes membres du GFP »	Remboursement de frais hors personnel à une autre commune membre du même GFP	Remboursement de frais hors personnel à une commune membre
62876 « Remboursements de frais au GFP de rattachement »	Remboursement de frais hors personnel au GFP de rattachement	
657341 « Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP »	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	Subvention versée à une commune membre
657351 « Subventions de fonctionnement au GFP de rattachement »	Subvention versée au GFP de rattachement	
661131 « Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés aux communes membres du GFP »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une commune membre
661132 « Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés au GFP de rattachement »	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
70845 « Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP »	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre commune membre du même GFP	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une commune membre
70846 « Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement »	Remboursement des frais de personnel mis à disposition du GFP de rattachement	
70875 « Remboursements de frais par les communes membres du GFP »	Remboursement des frais hors personnel par une autre commune du même GFP	Remboursement des frais hors personnel par une commune membre
70876 « Remboursements de frais par le GFP de rattachement »	Remboursement des frais hors personnel par le GFP de rattachement	
74741 « Participations des communes membres du GFP »	Participation reçue d'une autre commune membre du même GFP	Participation reçue d'une commune membre

## ANNEXE N°54 : Les principaux flux croisés (SUITE)

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
74751 « Participations du GFP de rattachement »	Participation reçue du GFP de rattachement	
76231 « Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés, par les communes membres du GFP »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par une commune membre
76232 « Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés, par le GFP de rattachement »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par le GFP de rattachement	

- Les autres flux croisés :

Opérations	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre (syndicats)
13x48 Subventions d'investissement reçues d'autres communes	Subvention d'investissement reçue d'une commune non membre	Subvention d'investissement reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Subvention d'investissement reçue d'une commune
13x58 Subventions d'investissement reçues d'autres groupements	Subvention d'investissement reçue d'un autre groupement	Subvention d'investissement reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention d'investissement reçue d'un groupement de collectivités
168748 Autres dettes d'autres communes	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune non membre	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune non membre du même GFP	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune
168758 Autres dettes d'autres groupements	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un autre groupement	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement autre que le GFP de rattachement	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement
204148 Subventions d'investissement versées aux autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
204158 Subventions d'investissement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier	Subvention versée à un groupement ou à une collectivité à statut particulier	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements et collectivités à statut particulier

## ANNEXE N°54 : Les principaux flux croisés (SUITE)

Opérations	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>276348</b> Créances sur d'autres communes	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune non membre	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une autre commune non membre du même GFP	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune
<b>276358</b> Créances sur d'autres groupements	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un autre groupement	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un groupement autre que le GFP de rattachement	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un groupement
<b>6218</b> Autre personnes extérieur	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure
<b>62878</b> Remboursements de frais à des tiers	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure
<b>657348</b> Subventions de fonctionnement aux autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>657358</b> Subventions de fonctionnement aux autres groupements	Subvention versée à un autre groupement	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements
<b>661138</b> Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à d'autres tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers qu'une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers que le GFP de rattachement ou une autre commune membre du GFP	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers
<b>70848</b> Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure
<b>70878</b> Remboursements de frais par des tiers	Remboursement des frais hors personnel par une autre structure	Remboursement des frais hors personnel par à une autre structure	Remboursement des frais hors personnel par à une autre structure
<b>74748</b> Participations des autres communes	Participation reçue d'une commune non membre	Participation reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Participation reçue des communes
<b>74758</b> Participations d'autres groupements	Participation reçue d'un autre groupement	Participation reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Participation reçue des groupements de collectivités
<b>76238</b> Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par d'autres tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un autre tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un autre tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un tiers

**II. L'équilibre des flux croisés :**

Type de dépense	DÉPENSES REFACTURÉES PAR LES COMMUNES AU GFP DE RATTACHEMENT			DÉPENSES REFACTURÉES PAR LE GFP DE RATTACHEMENT AUX COMMUNES MEMBRES		
	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés
	FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Mutualisations de personnels	70846	6217	(solde débiteur 6217) GFP = somme (solde créditeur 70846) COMMUNES	6216	70845	(solde créditeur 70845) GFP = somme (solde débiteur 6216) COMMUNES
Mutualisations de moyens autre que du personnel	70876	62875	(solde débiteur 62875) GFP = somme (solde créditeur 70876) COMMUNES	62876	70875	(solde créditeur 70875) GFP = somme (solde débiteur 62876) COMMUNES
Subventions de fonctionnement	74751	657341	(solde débiteur 657341) GFP = somme (solde créditeur 74751) COMMUNES	657351	74741	(solde créditeur 74741) GFP = somme (solde débiteur 657351) COMMUNES
Frais financiers	76232	661131	(solde débiteur 661131) GFP = somme (solde créditeur 76232) COMMUNES	661132	76231	(solde créditeur 76231) GFP = somme (solde débiteur 661132) COMMUNES
	INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Subventions d'investissement	13151 ou 13251 selon la nature de la subvention	204141x	$\Sigma$ (mouvements au débit 204141x) GFP = $\Sigma$ (mouvements au crédit 13151) COMMUNES + $\Sigma$ (mouvements au crédit 13251) COMMUNES	204151x	13141 ou 13241 selon la nature de la subvention	$\Sigma$ (mouvements au crédit 13141) GFP + $\Sigma$ (mouvements au crédit 13241) GFP = $\Sigma$ (mouvements au débit 204151x) COMMUNES
Annuités d'emprunts transférés	276351	168741	(solde débiteur 168741) GFP = somme (solde créditeur 276351) COMMUNES	168751	276341	(solde créditeur 276341) GFP = somme (solde débiteur 168751) COMMUNE



ANNEXE N°54 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**III. Cas pratiques :**

- **1<sup>er</sup> cas : Mise à disposition de personnel par une commune à la métropole dont elle est membre**

Du point de vue budgétaire et comptable, la commune assure le paiement du personnel et répercute la mise à disposition en refacturant la dépense à la métropole.

Montant de la refacturation figurant sur la convention de mise à disposition : 2 500 000€.

**Pour la commune :**

	70846	44352	515
– Émission du titre	2 500 000	2 500 000	
– Encaissement		2 500 000	2 500 000

**Pour la métropole :**

	6217	44341	515
– Émission du mandat	2 500 000		2 500 000
– Paiement		2 500 000	2 500 000

- **2<sup>e</sup> cas : Participation d'une commune au fonctionnement d'un équipement appartenant à la métropole dont elle est membre**

Montant de la participation : 3 000 000€.

**Pour la commune :**

	657351	44351	515
– Émission du mandat	3 000 000		3 000 000
– Paiement		3 000 000	3 000 000

ANNEXE N°54 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**Pour la métropole :**

	74741	44342	515
– Émission du titre	3 000 000	3 000 000	
– Encaissement		3 000 000	3 000 000

- **3<sup>e</sup> cas : Transfert par une commune d'un équipement et de l'emprunt le finançant à la métropole dont elle est membre sans changement du titulaire de cet emprunt vis-à-vis de l'établissement bancaire.**

Le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur n'est pas modifié.

La commune continue à être débitrice vis-à-vis de l'établissement prêteur et se fait rembourser par la métropole.

Le transfert a eu lieu en N-1, d'où la situation des balances d'entrée.

Montant de l'emprunt transféré : 4 000 000€.

Annuité en capital : 400 000€.

Intérêts : 24 000€.

**Pour la commune :**

	276351	76232	44352	515
– Balance d'entrée	4 000 000			
– Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un titre)		400 000	400 000	
– Refacturation des intérêts (émission d'un titre)		24 000	24 000	
– Encaissement du capital			400 000	400 000
– Encaissement des intérêts			24 000	24 000

ANNEXE N°54 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**Pour la métropole :**

	168741	661131	44341	515
– Balance d’entrée		4 000 000		
– Refacturation du capital de l’annuité (émission d’un mandat)	400 000		400 000	
– Refacturation des intérêts (émission d’un mandat)		24 000	24 000	
– Paiement du capital			400 000	400 000
– Paiement des intérêts			24 000	24 000

• **4<sup>e</sup> cas : Participations aux frais de scolarité entre communes membres d’un même groupement à fiscalité propre**

La commune A refacture à la commune B des frais de scolarité.

Les deux communes appartiennent à la même métropole.

Montant de la refacturation : 20 000 €.

**Pour la commune A:**

	74741	44342	515
– Émission du titre	20 000	20 000	
– Encaissement		20 000	20 000

**Pour la commune B:**

	657341	44341	515
– Émission du mandat	20 000	20 000	
– Paiement		20 000	20 000

## ANNEXE N°55 : FICHE D'ÉCRITURE – REMBOURSEMENTS TEMPORAIRES D'EMPRUNT

Une région signe un contrat d'emprunt lui permettant, dès lors qu'il dispose d'un excédent de trésorerie sur une courte durée, de rembourser temporairement le capital restant du (ex : 16 000 €) sur une période définie dans le but de diminuer ses frais financiers.

	1641 Emprunts en euros	16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros	515 Compte au Trésor
<i>Remboursement temporaire :</i>			
- OOB	16 000	16 000	
- Opération réelle		16 000	16 000
Reversement de la banque :			
- Opération réelle		16 000	16 000
- OOB			
	16 000	16 000	

ANNEXE N° 56 : FICHE D'ÉCRITURE – ACQUISITION OU CESSION ASSORTIE D'UN  
PAIEMENT ÉCHELONNÉ

**I/ Acquisition sous la forme d'une vente à paiement échelonné**

1/ Toutes les échéances de paiement sont postérieures à l'acquisition

Soit un terrain d'une valeur de 1000 acquis en N, et payé par échéances annuelles de 200 sur 5 ans à compter de N+1.

	2111		1687x
Acquisition en N (Opération d'ordre budgétaire)	1000		1000
<u>2/ Une</u>	1687x		515
<u>partie du</u>			
<u>prix est</u> Échéance N+1	200	BE 1000	200
<u>payée au</u> Échéance N+2	200		200
<u>moment</u> ...			
<u>de</u> Échéance N+5	200		200
	SN		

l'acquisition

Soit un terrain d'une valeur de 1000 acquis en N, et payé immédiatement à hauteur de 500, les 500 restants étant échelonnés sur 5 ans à compter de N+1.

	2111		515		1687x
Acquisition en N :					
- Part payée comptant (op réelle)	500		500		
- Part échelonnée (op ordre budg.)	500				500
	1687x		515		
Échéance N+1	100	BE 500	100		
Échéance N+2	100		100		
...					
Échéance N+5	100		100		
	SN				

Dans les hypothèses 1 ou 2, en cas de variation sur le montant d'une échéance (par exemple si le prix est indexé sur l'indice du coût de la construction), la différence positive ou négative par rapport à l'échéance théorique est enregistrée respectivement sur le compte 678 ou 7788.

## II/ Cession sous la forme d'une vente à paiement échelonné

### 1/ Toutes les échéances de paiement sont postérieures à la vente

Soit un terrain d'une valeur de 1000 vendu en N pour 1000<sup>1</sup> avec des échéances annuelles de 200 sur 5 ans à compter de N+1.

	2763x/2764	775	675	2111
Vente en N : - Prix de cession échelonné ( <b>op. réelle</b> ) - Sortie de l'actif (op ordre budg)	1000   1000	1000   1000	1000   1000	BE 1000   1000   SN
Échéance N+1 Échéance N+2 ... Échéance N+5	2763x/2764 BE 1000   200   200   ...   200   SN	515   200   200   200		

<sup>1</sup> Rappel : Si le terrain est vendu à un prix supérieur à 1000, la plus-value constatée est transférée en section d'investissement par l'opération d'ordre budgétaire : débit 676 / crédit 192. Si le prix de vente est inférieur à 1000, la moins-value est transférée en section d'investissement par l'opération d'ordre budgétaire : débit 192 / crédit 776.

2/ Une partie du prix est payée au moment de la vente

Soit un terrain d'une valeur de 1000 vendu en N pour 1000<sup>1</sup>, payé lors de la vente à hauteur de 500, le solde de 500 étant échelonné sur 5 ans à compter de N+1.

	515	2763x/2764	775	675	2111
Vente en N : - Prix de cession encaissé en N ( <b>op réelle</b> ) - Prix de cession échelonné (op. réelle) - Sortie de l'actif (op. d'ordre budg)	500	500	500 500	1000	BE 1000  1000 SN
	2763x/2764	515			
Échéance N+1 Échéance N+2 ... Échéance N+5	BE 500 100 100  100 SN	100 100  100			

Dans les hypothèses 1 ou 2 :

a) En raison de la particularité des modalités de prévision budgétaire des produits des cessions d'immobilisations, en recettes de la section d'investissement avec le chapitre 024 « Produit des cessions d'immobilisations (recettes) » (954 en vote fonction), l'opération constatant le prix de cession et la créance de la collectivité est portée par un titre réel (compte 775) et un mandat réel (compte 276x). Le titre et le mandat sont émargés l'un par l'autre.

b) En cas de variation sur le montant d'une échéance (par exemple si le prix est indexé sur l'indice du coût de la construction), la différence positive ou négative par rapport à l'échéance théorique est enregistrée respectivement sur le compte 678 ou 7788.